

711^{ème} Séance

Séance Publique
du mardi 12 octobre 2010

DÉBATS

DU

CONSEIL NATIONAL

ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO
DU 1er JUILLET 2011 (N° 8.023)

Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National

SOMMAIRE

- I. EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL RECTIFICATIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2010 :
- 1) Recettes (p. 6065).
 - 2) Dépenses ordinaires :
 - Sect. 1 – Dépenses de Souveraineté (p. 6095).
 - Sect. 2 – Assemblée et Corps Constitués (p. 6096).
 - Sect. 3 – Moyens des Services (p. 6099).

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE
DE L'ANNEE 2010**

**Séance publique
du mardi 12 octobre 2010**

Sont présents : M. Jean-François ROBILLON, Président du Conseil National ; M. Fabrice NOTARI, Vice-Président du Conseil National ; M. Gérard BERTRAND, Mme Brigitte BOCCONE-PAGES, MM. Alexandre BORDERO, Marc BURINI, Claude CELLARIO, Philippe CLERISSI, Jean-Charles GARDETTO, Eric GUAZZONNE, Mme Sophie LAVAGNA, M. Pierre LORENZI, Mme Nicole MANZONE-SAQUET, MM. Bernard MARQUET, Roland MARQUET, Laurent NOUVION, Mme Anne POYARD-VATRICAN, MM. Guillaume ROSE, Christophe SPILIOTIS-SAQUET, Christophe STEINER, Pierre SVARA, Conseillers Nationaux.

Sont absents excusés : Mmes Michèle DITTLLOT et Catherine FAUTRIER, Conseillers Nationaux.

Assistent à la séance : S.E. M. Michel ROGER, Ministre d'Etat ; M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme ; M. Paul MASSERON, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur ; Mme Sophie THEVENOUX, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie ; M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et pour les Affaires Economiques et Financières Internationales ; M. Stéphane VALERI, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé ; M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Ministère d'Etat ; Mme Isabelle ROSABRUNETTO, Directeur du Budget et du Trésor.

Pour le Cabinet du Conseil National :

M. Jean-Sébastien FIORUCCI,
Chef de Cabinet du Président du Conseil National
M. Laurence GUAZZONNE-MILLIASSEAU,
Chargée de Mission pour les Affaires Sociales

Pour le Secrétariat Général du Conseil National :

M. Jean-Luc MERLINO,
Secrétaire Général du Conseil National
Mme Florence FERRARI,
Secrétaire en Chef
M. Stephan BRUNO,
Conseiller Technique

Mme Marie-Pauline SIMONETTI,
Secrétaire-Sténodactylographe

La séance est ouverte, à 17 heures, sous la présidence de M. Jean-François ROBILLON.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, la séance est ouverte.

En premier lieu, je voudrais excuser l'absence de Mme Catherine FAUTRIER qui est toujours à Shanghai retenue par ses obligations professionnelles, ainsi que le retard de M. Alexandre BORDERO qui est retenu à l'extérieur pour l'instant.

Avant de passer la parole au Chef de Cabinet pour la lecture du premier chapitre du Budget Rectificatif 2010, Monsieur le Ministre d'Etat voulait faire une intervention liminaire.

M. le Ministre d'Etat.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais apporter une précision par rapport à une affirmation, qui se trouve, Monsieur le Président, dans votre discours d'hier et qui a été reprise par plusieurs élus. Je ne souhaite pas créer d'incident, mais je veux clairement remettre les choses au point.

Monsieur le Président, vous dites dans votre discours, s'agissant de la Commission de Placement de Fonds : « nous venons de l'apprendre sur le siège, par le Ministre d'Etat, que le Gouvernement a pris la décision d'une prise de participation majoritaire dans les deux sociétés du groupe IM2S.

Sur la forme de cette annonce, je regrette que le Conseil National soit mis devant le fait accompli de cette décision, d'autant que lors de nos débats budgétaires en séances privées, le Gouvernement n'avait même pas évoqué une réflexion sur ce sujet ».

Je me suis reporté, ce matin tôt, au compte rendu qui vient de vos services, Monsieur le Président, de la Commission Plénière d'Etude du 10 septembre 2010 et dans ce compte rendu j'ai lu que M. BERTRAND demandait : « pourquoi l'Etat ne demande pas la représentation plus importante au Conseil d'Administration ». On lit aussi que Mme THEVENOUX répond : « l'Etat est prêt à recapitaliser contre des garanties, une présence plus importante, une nouvelle gestion plus en adéquation » et je me réfère au terme même de mon discours employé hier : « deux séries de mesures ont été envisagées et devraient être mises en place dans les mois à venir :

d'une part, une prise de participation majoritaire de l'Etat, etc... »

Voilà, ce sont les précisions que je voulais apporter, je suis obligé de constater, Monsieur le Président, que cette partie du discours ne correspond pas à la réalité.

M. le Président.- Très bien, on va respecter le conditionnel surtout...

M. le Ministre d'Etat.- ... Et, évidemment, la Commission de Placement de Fonds, sera bien sûr réunie.

M. le Chef de Cabinet.-

RECETTES

CHAP. 1 - PRODUITS & REVENUS DU DOMAINE DE L'ETAT

A. DOMAINE IMMOBILIER

011.100 – DOMAINE IMMOBILIER	+	3.159.600
011.200 – PARKINGS PUBLICS	+	<u>2.600</u>
	+	<u>3.162.200</u>

B. MONOPOLES

1) MONOPOLES EXPLOITES PAR L'ETAT

021.100 – REGIE DES TABACS	+	366.000
021.300 – POSTES ET TELEGRAPHES	-	715.300
021.400 – O.E.T.P.	+	<u>31.800</u>
	-	317.500

2) MONOPOLES CONCEDES

031.101 – S.B.M	+	3.472.000
031.108 – SMEG.	+	150.000
031.115 – SAM DES PORTS.	+	<u>850.000</u>
	+	4.472.000
	+	<u>4.154.500</u>

C. DOMAINE FINANCIER

041.100 – DOMAINE FINANCIER	-	<u>10.791.000</u>
	-	<u>3.474.300</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Madame POYARD-VATRICAN, mais si vous me permettez deux secondes, je viens d'apprendre que M. Franck BIANCHERI n'assistera pas à la séance de ce soir parce qu'il est en Grèce.

Madame POYARD-VATRICAN, nous vous écoutons.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Ma question ne s'adresse pas à M. BIANCHERI.

J'avais une question concernant la S.A.M. des Ports. Comme on a pu le constater, c'est une société

M. le Président.- Très bien, merci beaucoup.

I.

EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL RECTIFICATIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2010

M. le Président.- Je donne la parole à Monsieur le Chef de Cabinet pour la lecture du premier chapitre du Budget Rectificatif, en commençant par ceux consacrés aux Recettes de l'Etat.

en monopole concédé qui rapporte beaucoup d'argent à l'Etat, à la différence d'autres monopoles qui eux, sont en perte de vitesse. Aussi, qu'est-ce que le Gouvernement a prévu de faire pour encourager concrètement cette société à développer son business et donc augmenter les recettes de l'Etat ? La Société d'Exploitation des Ports ainsi que toute l'activité maritime de la Principauté, travaillent dans un vaste chantier depuis 2002 date de livraison de la digue. Quand le Gouvernement décidera-t-il de travailler sur l'attractivité de cette zone et d'avancer sur les travaux ? C'est le premier contact que les touristes arrivant par mer ont avec la Principauté et en termes d'image on peut vraiment espérer mieux.

Jusqu'à présent, ce ne sont que coûts et délais supplémentaires, et rien ne bouge. Puisqu'il va y avoir une grande campagne de communication, il est temps de travailler sur l'image du port.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Pour le premier point, Madame POYARD-VATRICAN, s'agissant des ressources de la Société d'Exploitation des Ports, en fait ses revenus sont fonction des places qu'on peut louer dans le port. On a vu, que depuis qu'elle a été mise en place, elle a réussi chaque année à augmenter ses ressources dans la mesure où les tarifs ont augmenté de manière régulière.

Je rappelle que, lors des séances privées, nous avons évoqué le prix payé par les croisiéristes par rapport aux ports voisins, aux ports similaires et j'ai fait envoyer récemment une note au Conseil National qui récapitule et qui compare les prix pratiqués par la Société d'Exploitation des Ports, par rapport à ceux des ports voisins.

Donc, pour le premier point, ses revenus sont fonction des places occupées et des tarifs qu'elle fait payer, cela dit son activité ne peut pas être modifiée de manière importante, nous sommes limités par la place qu'ils occupent dans le port.

Pour le second point qui concerne l'aménagement du port, les travaux d'aménagement du port doivent se faire de manière séquentielle dans la mesure où c'est un port qui est quand même très limité en places et sur lequel on accueille beaucoup de manifestations. Il est donc nécessaire à chaque fois de caler les travaux d'aménagement et d'amélioration au milieu du Grand Prix, du Jumping, etc... En conséquence, cette contrainte fait que les travaux prennent effectivement beaucoup de temps, je ne le cache pas. Il faut savoir que la petite gare maritime va être terminée ces jours-ci et l'aménagement de la grande gare maritime est prévu pour la fin de l'année. Certes, ce sont des travaux qui vont doucement mais ce sont des travaux suivis, qui font très régulièrement l'objet du programme général des travaux d'équipement de la Principauté et qui sont soumis aux arbitrages budgétaires, ces derniers ayant lieu, comme tout le monde le sait, au mois de juillet chaque année pour l'année suivante. C'est au moment de ces arbitrages que les décisions sont prises sur les travaux qui seront réalisés l'an prochain.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Donc, pour résumer, quand est-ce que le port sera terminé ? Jamais !

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* On peut dire qu'il aura un aspect, assez proche de ce qui sera définitif, dans environ cinq ou six ans. Sachant qu'il y a encore trois grands sites à équiper, qui sont : le terre plein d'enracinement de la jetée, là où on doit transférer la salle du Canton, nous avons déjà parlé de cela ; l'autre volet, c'est la darse nord, avec juste à côté l'extension du Quai des Etats-Unis pour des raisons liées au Grand Prix ; le troisième volet, ce sont les anciennes jetées du port, le Quai de l'Hirondelle et le Quai Rainier III, sur lesquelles doivent être réalisées des constructions et, bien évidemment, le Yacht Club, dont on sait qu'il va être livré en principe en mars 2012. Les difficultés rencontrées sur les chantiers font qu'aujourd'hui, nous sommes beaucoup plus proche de mars 2013 que de mars 2012.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Je ne peux pas dire que je sois satisfaite de la réponse, mais je prends acte.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- En termes d'attractivité, je pense qu'il y a un chantier, Monsieur le Ministre.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* En termes d'attractivité, si on regarde les résultats de la Société d'Exploitation des Ports, on se rend compte que cela fonctionne. Certes cela pourrait être beaucoup mieux, je suis d'accord avec vous, mais cela fonctionne pour l'instant et que ce soit, tant pour le nombre des croisières qui font escale en Principauté, que pour le nombre de bateaux qui sont accueillis dans le port, les résultats sont là.

J'ai vu récemment M. BOREA D'OLMO qui m'a expliqué que cet été, par exemple, ils ont eu la surprise de se rendre compte que les bateaux de passage, ce que l'on appelle la petite plaisance pour Monaco, la petite plaisance on va dire que ce sont des bateaux entre 10 et 20 mètres de long, a été largement plus importante que les années précédentes. Donc, l'attractivité – malgré ce que vous évoquez et qui est réel, c'est-à-dire les travaux qui sont en cours – l'attractivité demeure et les gens reviennent dans le port de Monaco.

M. le Président.- La parole est à présent à Madame Brigitte BOCCONE-PAGES.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Monsieur le Président, c'est sur un autre sujet en l'occurrence, c'est sur la S.B.M., si vous me le permettez, à ce moment du débat.

M. le Président.- Excusez-moi deux secondes. Parmi ceux qui ont demandé la parole, est-ce que cela concerne le port ? C'est plus simple de traiter sujet après sujet.

M. Laurent NOUVION.- En fait, Monsieur le Président, cela se rapporte, effectivement, au domaine immobilier et aux revenus immobiliers. Nous sommes toujours dans les recettes.

M. le Président.- Je demandais s'il y avait encore des interventions sur la Société des Ports !

M. Laurent NOUVION.- Non, ce n'est pas sur la Société des Ports, mais je m'associe bien volontiers à la demande de Madame POYARD-VATRICAN, sur les délais, effectivement très longs, pour terminer le port, et je crois que tout le monde est unanime ici.

M. le Président.- Monsieur CLERISSI, nous vous écoutons.

M. Philippe CLERISSI.- Merci, Monsieur le Président.

Mon intervention est effectivement liée à l'aménagement du port. Je voudrais revenir sur le problème posé par les terrasses des attributaires de la darse sud, qui sont exploitables 160 jours par an. L'ancien Ministre avait effacé la dette des deux attributaires qui n'avaient pas payé et avait remboursé, tout ou partie, ceux qui avaient un trop perçu. Il avait, aussi, renégocié avec eux, le montant de la redevance, ce qui n'est pas piqué des vers, puisque ceux qui ont répondu au premier appel d'offres, avaient répondu à un appel d'offres de 400 € le mètre et qu'ensuite le prix est passé à 250 € le mètre.

Alors, le problème est le suivant : est-ce qu'on restera toujours dans cet état précaire, à savoir que, chaque année, suivant les événements, ils doivent retirer les terrasses avec des grues, les remettre sur le quai, les redescendre, en sachant que ce n'est pas digne d'un port de loisirs et de tourisme.

Est-ce qu'une fois pour toute on ne peut pas envisager, un jour, d'agrandir suffisamment la dalle afin que le Yacht Show puisse prendre place et que les restaurants puissent garder les terrasses.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Je vais répondre, si vous permettez, Monsieur le Ministre.

C'est un port au départ et un port c'est fait pour accueillir des bateaux. Donc, si à la place de l'eau on met des terrepleins, il n'y aura plus de place pour les bateaux...

M. Philippe CLERISSI.- ... Je le sais bien, mais attendez, je ne vous demande pas d'agrandir la dalle jusqu'à l'avant port, c'est tout au plus une question d'une dizaine de mètre.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Je vais répondre.

A l'occasion des différentes éditions du Monaco Yacht Show, comme vous le savez, des discussions sont intervenues entre l'Etat, les commerçants de la darse sud et l'organisateur du salon. Comme l'an dernier, cette année, un accord est intervenu, qui a prévu un montant de loyer pour les commerçants, tenant compte des contraintes qu'ils ont au niveau de la non occupation des terrasses pendant un certain nombre de jours, en l'occurrence je crois que c'est 175 jours dans l'année, non compté les périodes de montage et de démontage de leurs propres installations. Le Monaco Yacht Show a accepté de mettre à la disposition des commerçants environ 300 m², dont une partie sous tente, pour l'exploitation de café, sandwicherie, à l'intérieur du salon, sachant que les différentes surfaces ont été tirées au sort par les commerçants eux-mêmes.

Voilà les mesures qui ont été prises cette année. Mais, sachez que le Gouvernement, dans ce dossier comme dans beaucoup d'autres, essaie de mettre de l'huile dans les rouages et de faire en sorte que chacun puisse faire ce qu'il a à faire, à savoir les commerçants faire du commerce, mais également le Monaco Yacht Show exister, puisque c'est une opération très importante en Principauté de Monaco, comme vous le savez, même si nous sommes bien conscient des contraintes au niveau de la circulation en Principauté, pendant, notamment, la période de montage et de démontage des installations du Monaco Yacht Show.

M. Philippe CLERISSI.- Je comprends bien la problématique, mais cela reste quand même du provisoire, parce qu'il suffirait, encore une fois, de quelques mètres d'agrandissement et l'ensemble serait réglé une fois pour toute. A partir du moment où vous avez attribué ces surfaces à des restaurateurs,

à des commerces de bouche, je le sais, ils ont signé au départ mais plus que le fait qu'ils aient signé au départ, je dis que c'est un problème qui est lié à l'aspect général du port qui fait qu'on a l'impression qu'il est toujours en travaux ; il y a toujours des grues au milieu, il y a toujours des déménagements avec des réaménagements et je crois que celui nuit à l'image de l'ensemble.

M. le Président.- Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres interventions sur le port ? Je vais donner la parole à Madame BOCCONE-PAGES.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers Collègues, Mesdames et Messieurs,

A propos de la S.B.M., je souhaiterais revenir sur la question du climat social. Au printemps, Pâques et ensuite le Grand Prix, nous avons frôlé la catastrophe. Grâce à votre action, Monsieur le Ministre, ainsi qu'à celle du Conseiller pour les Affaires Sociales et la Santé, certaines situations ont pu être, momentanément, rétablies. J'ai bien dit momentanément. Aujourd'hui, toutes catégories professionnelles confondues, le mécontentement monte. La mèche se consume et il semblerait que les salariés excédés sont prêts à faire éclater, non pas un pétard, mais bien une bombe. Avec le Président ROBILLON, nous avons reçu nombre de syndicats, chaque profession a ses revendications particulières, mais tous les salariés insistent sur l'impression d'un grand manque de considération de la part de la Direction. Retard important dans les réponses aux courriers, non réponse, discussions bloquées et fins de non recevoir, et la liste est longue.

Les négociations sur les statuts uniques, avancent-elles ? Les salariés rencontrés sont très inquiets, ils ont l'impression de n'être que peu écoutés sur bon nombre de sujets, je veux citer : le niveau du salaire, la disparité des revenus pour un même métier, la non prise en compte de l'ancienneté, la transformation rare de CDD en CDI, malgré la multiplication des contrats, le manque d'effectif qui entraîne un blocage des évolutions de carrière, le peu d'emploi pour les jeunes, notamment, pour les Monégasques.

Au sujet des Monégasques, justement, dont l'effectif, je vous le rappelle, représente à peine 15 % du nombre total des salariés, je souhaiterais savoir où nous en sommes du recrutement du DRH et quid de la nomination de ce fameux Secrétaire Général Monégasque.

Monsieur le Ministre, vous nous avez dit, lors des séances privées, avoir l'impression que le climat social au sein de cette société était meilleur qu'au printemps, quoiqu'encore fragile. Au Conseil National nous avons encore plutôt l'impression, plutôt la sensation, que le vent d'automne risque d'attiser les conflits, car de très nombreux salariés de cette société, se sentent oubliés, pour ne pas dire pour certains floués par des promesses de printemps, non suivies d'effet.

Je sais bien, Monsieur le Ministre, que le rôle du Gouvernement n'est pas d'être au cœur des négociations, mais je vous demande, aujourd'hui, comme tous mes Collègues, d'exercer une grande vigilance et de peser de tout votre poids d'actionnaire majoritaire, afin que les négociations se déroulent dans le plus grand respect et surtout ne traînent pas en longueur.

La S.B.M., vous le savez est un fleuron de la Principauté, selon bien sûr l'expression consacrée, elle doit aussi et surtout continuer à jouer son rôle social qui a toujours été le sien.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup. Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Madame BOCCONE-PAGES merci, je reprends volontiers votre expression, le Gouvernement exerce une vigilance constante sur ce sujet, à la fois Mme THEVENOUX, M. VALERI et moi-même. Il n'y a pas de semaine qui passe sans que nous ayons des contacts les uns et les autres. M. VALERI avec les syndicats, moi avec la Direction de la S.B.M., et nous allons d'ailleurs très prochainement faire un point général avec la Direction de la S.B.M., sur chacune des négociations, catégorie par catégorie, parce que c'est un peu compliqué.

Ceci dit, vous l'avez rappelé à juste titre, même si l'Etat est majoritaire, l'Etat ne gère pas en direct la S.B.M. et rien ne serait pire que de pérenniser ou de rendre permanente une situation exceptionnelle que Monsieur VALERI et moi-même avons dû gérer, au moment du Grand Prix et d'ailleurs même à ce moment-là, nous n'avons fait que remettre les gens autour d'une table, nous n'avons pas participé au contenu de la discussion. Je tiens à garder cette ligne d'action pour le Gouvernement, parce que sinon nous courrons à la catastrophe générale. Mais, je suis d'accord, la vigilance est importante tant qu'il y a une histoire sociale qui est un peu lourde selon les

catégories, mais je pense que nous pourrions évoquer ce sujet, avec les dirigeants de la S.B.M., c'est un des sujets que nous pourrions mettre sur la table avec eux.

M. le Président.- Merci. Je vous en prie Madame BOCCONE-PAGES.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour vos propos qui vont tout à fait dans le sens que nous imaginions. Vous nous avez annoncé dans votre réponse hier soir, au rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, que nous allons nous rencontrer dans le cadre d'une Commission Tripartite et je m'en réjouis parce qu'au moins nous allons pouvoir avoir un débat certainement très important pour la pérennité de cette société.

Comme vous l'avez dit, la Société des Bains de Mer a une histoire, c'est une histoire qui remonte à beaucoup de générations, des acquis ont été donnés et ces acquis, pour beaucoup d'entre nous, touchent de nombreuses familles monégasques, il ne faut pas les oublier. Nous attendons bien sûr, comme tout le monde en Principauté, ce fameux statut unique puisqu'il est en discussion ; il y a d'ailleurs des rencontres, entre Direction générale et Syndicats, très importantes qui doivent se tenir d'ici la fin de la semaine.

Surtout, Monsieur le Ministre, et je vous le demande, solennellement, ce soir, il ne faudra pas oublier dans ce statut unique, les Monégasques. Ils ne représentent, à ce jour, que 15 % de l'ensemble du personnel. Il est hors de question d'en diminuer l'effectif. Il faudra au contraire le consolider et l'augmenter et ce, au plus tôt, aussi bien dans l'Administration que dans l'ensemble du personnel lié aux jeux. La S.B.M. doit continuer à jouer au sein de la Principauté le rôle social qu'elle a toujours eu. Je ne l'avais pas prévu dans mon intervention, mais bien sûr, le Président en a parlé dans Monaco-Matin, mais dans ce statut unique, il est important de penser aux monégasques, parce qu'ils sont très importants et il faut les conserver.

M. le Ministre d'Etat.- Bien sûr, Madame BOCCONE-PAGES, mais le statut unique, à ma connaissance, concerne essentiellement les croupiers des jeux qui sont, très majoritairement, monégasques.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Monsieur le Ministre, excusez-moi, pas tous, parce que vous avez le syndicat des jeux européens où, effectivement, il

représente une forte communauté de monégasques, mais vous avez d'autres catégories, comme au Sun Casino, au Café de Paris, et là, bien entendu, les monégasques, comme dans l'administration Monsieur le Ministre, comme également dans ce que l'on appelle, l'expression ne me plaît pas mais, « le petit personnel » les monégasques ne sont pas du tout en majorité, si vous me permettez cette expression. Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Madame BOCCONE-PAGES. Concernant la S.B.M., Monsieur SPILLOTIS-SAQUET.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Je suis un peu surpris d'apprendre par Mme BOCCONE-PAGES, qu'elle-même et le Président ROBILON, reçoivent des syndicats de la S.B.M..

Je voudrais leur rappeler qu'il y a dans cet hémicycle, cinq représentants d'une Commission Mixte et qu'il serait judicieux – si vous ne souhaitez pas accaparer ces syndicats pour votre propre gouverne – de la convoquer, chaque fois que vous recevez des syndicats. Il peut y avoir des demandes d'audiences auprès du Conseil National, mais lorsqu'un syndicat se déplace avec des représentants, je pense que la moindre des courtoisies serait de convier les représentants de cette Commission.

Vous convenez qu'il y a un climat social qui est désastreux dans cette société, mais peut-être que ce climat est désastreux aussi, à cause de la situation financière induite par un manque de clientèle.

Pour le constater je me suis rendu dans les salons ce week-end et je dois reconnaître que c'est déprimant. C'est déprimant parce que tout semble complètement désorganisé, on a un peu de mal à avoir un fil conducteur pour savoir quel jeu on a en face de soi. Le baccara est dans une salle avec moquette bleue qui détonne par rapport aux autres salles, réduit à deux tables dans un coin ; les salons privés, idem ; pour le reste, les employés de jeux semblent résignés à ne voir personne.

Je me demande aussi, si ce climat social et cette situation interne ne sont pas la conséquence de la pression politique exercée par certains sur les dirigeants de cette société. Lorsque la situation l'exige, le Gouvernement et le Conseil d'Administration doivent se concerter, définir une ligne de conduite et s'y tenir. Il est inadmissible que les Administrateurs soient désavoués par le Gouvernement car cela donne le sentiment que plus

personne ne décide et laisse libre cours à des dérapages comme les grèves à répétition qui nuisent à l'image de la S.B.M..

Par ailleurs, il faudrait laisser travailler tranquillement tous les Monégasques qui sont dans les jeux, que le politique cesse d'intervenir auprès des Directeurs des jeux successifs pour traiter l'avancement de l'un ou de l'autre.

Notre rôle est de préserver ces emplois et d'aider ces personnes lorsqu'elles nous le demandent, mais en aucun cas, de nous immiscer dans la gestion et dans les nominations de cette société.

M. le Président.- Je vais répondre à Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, sur ce problème.

Je n'ai jamais téléphoné...

(M. SPILLOTIS-SAQUET intervient sans micro).

M. le Président.- Je réponds !

(Brouhaha).

M. le Président.- Très bien.

Monsieur STEINER, nous vous écoutons.

M. Christophe STEINER.- Merci. Je voulais m'associer pleinement aux propos de M. SPILLOTIS-SAQUET, c'est d'ailleurs sur le même sujet que je voulais intervenir.

Il y a effectivement une Commission Tripartite qui doit être réunie prochainement. Une fois de plus, j'ai appris par des membres d'un syndicat, et cela vient d'être confirmé par Mme BOCCONE-PAGES, dont nous savons tous qu'elle a un intérêt particulier dans la S.B.M., que le Conseil National en la personne de son Président et la Présidente de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses ont reçu les syndicats, sans en informer les membres de la Commission. Je trouve cela regrettable et comme l'a dit M. SPILLOTIS-SAQUET, c'est un manque de courtoisie évident.

M. le Président.- Je vais répondre à tout le monde puisque c'est comme ça.

D'une part, les demandes qui ont été faites, ont été faites directement au Président du Conseil National ; de toute manière, je ne suis pas absolument contre le fait de convoquer ou d'associer les membres, non pas de la Commission Tripartite, mais les membres de la

Commission de Coopération avec la S.B.M.. Donc, nous prenons note de vos remarques et je pense que nous en tiendrons compte la prochaine fois, il n'y a aucun problème, mais je le répète, les demandes ont été faites directement au Président du Conseil National et non pas à la Commission de Coopération avec la S.B.M., cela pour rétablir la vérité.

En ce qui concerne la remarque de M. SPILLOTIS-SAQUET, je n'ai, depuis que je suis à cette place, passé aucun coup de téléphone au Directeur des Jeux pour placer telle ou telle personne.

Donc, je retiens vos remarques, mais en tout cas, je ne me sens pas du tout concerné par celles-ci.

Monsieur NOUVION. Ensuite, Monsieur GARDETTO.

M. Laurent NOUVION.- Monsieur le Président, je voulais, effectivement, m'associer aux propos de M. SPILLOTIS-SAQUET, et notamment sur un point très important, c'est la non-immixtion sur des intérêts, sur des avancements personnels au sein de cette société et vous venez de parler de votre démarche personnelle, depuis votre accession à la Présidence et pour les informations dont je dispose, je confirme, qu'effectivement, vous n'êtes pas intervenu dans des nominations personnelles et je pense que l'ensemble des compatriotes et notamment des familles de la S.B.M. y sont très sensibles.

M. le Président.- Merci. Monsieur GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Puisque nous sommes sur le chapitre S.B.M., je souhaiterais intervenir à la fois sur la S.B.M. et sur les autres sociétés à monopole, et notamment sur Monaco Telecom, dont j'ai déjà dit quelques mots dans le cadre de mon introduction au débat budgétaire hier soir.

Nous sommes très attachés, Mme BOCCONE-PAGES le rappelait aussi tout à l'heure, au fait que ces sociétés à monopole emploient des monégasques. Nous savons que le Gouvernement a, par le biais de négociations directes avec ces entités, obtenu quelques postes pour les monégasques, qui restent néanmoins en nombre très faible. Nous nous sommes donc préoccupés de la réalité de l'emploi des monégasques par ces sociétés, dans tous les secteurs, parce que nous savons pertinemment qu'à la S.B.M. les employés de jeux sont souvent monégasques, mais il n'en est rien, en ce qui concerne les hôtels par exemple, où il y a très peu de monégasques, il n'en est rien dans tous les autres

Départements de ces sociétés à monopole, cela vaut aussi pour Monaco Telecom qui a un ou deux monégasques qui servent d'alibi.

Nous sommes donc très attachés au fait que le Gouvernement mette en œuvre une politique effective d'emploi des monégasques dans les sociétés à monopole et au fait qu'il nous tienne informés, effectivement, de la progression de l'emploi des monégasques dans ces sociétés. Merci.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Je souhaite intervenir sur ce sujet.

Le Gouvernement, au-delà des paroles agit et actuellement ce qui est en train de se faire à travers nos jeunes diplômés, se fait de manière très active et vous le verrez d'ici la fin du mois d'octobre, par les signatures d'un certain nombre de conventions, avec la S.B.M., avec Monaco Telecom et cela sera renforcé, avec la S.M.E.G., avec la S.M.A., etc... Vous verrez dans les prochaines années, des dizaines et des dizaines de cadres, moyens et supérieurs, de nationalité monégasque, être intégrés totalement dans ces sociétés où l'Etat, d'une manière ou d'une autre, joue un rôle, parce qu'il a concédé un monopole ou parce qu'il est actionnaire.

Donc, depuis quelques mois, vous pouvez le constater, mais vous le verrez à travers la présentation très concrète des entreprises signataires, d'ici la fin du mois, puisque nous organiserons une première séance de signature, Monsieur le Ministre d'Etat, vous en êtes d'accord, nous en avons parlé. Donc, vous verrez que le Gouvernement, au-delà des paroles, est en train d'agir très concrètement et en prenant le problème, je crois, là où il faut le prendre, par nos jeunes diplômés qui vont progressivement intégrer davantage ces sociétés.

Nous partageons complètement votre souhait et nous le mettons en action très concrètement, Monsieur GARDETTO, Madame BOCCONE-PAGES et tous les Elus qui se sont exprimés.

M. le Président.- Merci beaucoup. Nous attendons avec impatience, effectivement, ces signatures.

Monsieur STEINER.

M. Christophe STEINER.- Toujours sur le même sujet et en réaction aux propos de M. VALERI, je

voudrais savoir si des cadres monégasques seront également embauchés dans le cadre de la société nouvellement créée, entre les Qataris et la S.B.M..

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Cette société est tellement récente, je ne sais pas si Monsieur le Ministre d'Etat veut en dire un mot, mais pour l'instant nous n'avons pas de contact encore avec elle, car elle est en cours d'organisation et de constitution. Elle fera partie, forcément, des entreprises importantes qui seront contactées par la Commission d'Insertion des Diplômés.

M. le Président.- Monsieur GUAZZONNE.

M. Eric GUAZZONNE.- Juste une précision, c'est Qatari/S.B.M. ou Qatari/Etat ?

Il me semblait avoir lu que c'était une société constituée entre l'Etat monégasque et les Qataris, pas la S.B.M. ?

M. Franck BIANCHERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et pour les Affaires Economiques et Financières Internationales.-* C'est l'Etat.

M. le Ministre d'Etat.- Le Prince Souverain, les Qataris et l'Etat.

M. le Président.- S'il n'y a plus d'intervention sur la S.B.M., je vais donner la parole à Monsieur Laurent NOUVION qui souhaite intervenir sur le Domaine Immobilier.

M. Laurent NOUVION.- Merci, Monsieur le Président...

M. le Président.- Excusez-moi Monsieur NOUVION, il y a Mme POYARD-VATRICAN qui souhaite intervenir sur la Société Monaco-Telecom.

M. Laurent NOUVION.- Mais je laisse bien volontiers la parole.

M. le Président.- Merci. Madame POYARD-VATRICAN.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci, Monsieur le Président.

Sur Monaco Telecom, j'ai deux remarques. La première, c'était pour vous demander, Monsieur le Ministre, de féliciter le Directeur de Monaco Telecom, pour le récent accord signé à Shanghai, avec un diffuseur de chaînes chinoises, afin qu'elles soient diffusées en Principauté. C'est un exemple typique des mesures d'attractivités qu'on peut mettre en place. Si on veut pouvoir attirer des hommes d'affaires chinois et leurs familles par exemple, ou bien encore des entreprises, il est évident que leur proposer des chaînes de télévision dans leur langue maternelle est un plus et contribue à leur proposer un environnement et ceci est donc un point très positif pour l'action pavillon de Monaco à Shanghai.

Ma deuxième remarque touche Monaco Telecom, sous l'angle de la renégociation de la concession. Comme vous le savez, il y a eu une baisse très significative de la redevance qui a été accordée pour trois ans par l'Etat ; vous sembliez dire, Monsieur le Ministre, qu'il y aurait prochainement une réunion de la Commission des concessions pour traiter ce point. Pouvez-vous confirmer que la redevance de concession de Monaco Telecom représente un certain nombre de millions et que cette société dans sa globalité apporte une contribution significative au budget de l'Etat ? Il est important qu'elle continue à le faire, pour la santé des finances publiques mais également pour la fierté de tous ceux qui y travaillent et des quelques monégasques qui restent employés.

M. le Ministre d'Etat.- Le 26 novembre à 15 heures et vous avez tout à fait raison de souligner l'importance de l'accord. De mémoire, quatre ou cinq chaînes chinoises vont être diffusées sur le câble, dont une, évidemment, en chinois, mais une en français aussi et évidemment, cela représente un intérêt pour les résidents, comme vous venez de le dire, Madame POYARD-VATRICAN, mais aussi pour les très nombreux élèves monégasques qui étudient le chinois.

Lors de la réception de la Fête Nationale Chinoise, j'avais suggéré à l'Ambassadeur d'inviter de jeunes élèves du Lycée Albert 1^{er} qui étaient en 7^{ème} ou 8^{ème} année de chinois ; ils sont venus avec leur professeur, ils parlaient – enfin, je ne peux pas témoigner qu'ils parlaient chinois couramment – mais en tout cas ils discutaient en chinois avec les Diplomates chinois qui étaient présents, ils étaient ravis et donc c'était très important. De même, et je m'arrête là, l'adhésion de Monaco Telecom à Eurocom, signé hier est aussi particulièrement important, pour l'avenir de cette société et donc pour la Principauté.

M. le Président.- Merci. Sur le même sujet, Monsieur Christophe STEINER.

M. Christophe STEINER.- Oui, Monsieur le Président, c'est toujours sur le sujet des retransmissions télévisées et des chaînes en langues étrangères. J'ai, effectivement, pris connaissance, comme ma Collègue, de l'accord qui a été signé à Shanghai pour la diffusion de chaînes, en langue chinoise, je suis heureux que cela puisse profiter aux nombreux étudiants qui apprennent cette langue. Seulement, je pense qu'il y a un petit problème, je ne pense pas que le nombre des résidents chinois soit déjà au niveau que nous espérons, c'est le premier point. Le sera-t-il un jour ? C'est une autre question.

Mais en attendant nous avons des résidents de langue slave, jusqu'à présent il y avait une chaîne en langue russe qui depuis a disparu. Donc, je pense qu'avant de s'occuper des résidents potentiels, il faudrait s'occuper des résidents qui sont effectivement sur place.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Je vais passer la parole à Monsieur Laurent NOUVION, sur un autre sujet.

M. Laurent NOUVION.- Merci, Monsieur le Président.

Sur le Domaine immobilier, effectivement, cela concerne les recettes et particulièrement un immeuble que nous voyons monter tous les jours, il s'agit de l'Îlot Rainier III.

Monsieur le Ministre, nous avons été les premiers, il y a près de trois ans à écrire, dans notre projet politique, beaucoup de choses sur l'attractivité du territoire, sur l'évaluation des politiques publiques et aujourd'hui, un certain nombre de résidents à forte valeur ajoutée, sont détectés par vos Services et par le Gouvernement Princier, ce qui est une bonne chose, le problème c'est qu'il n'y a pas, aujourd'hui, de surface disponible, de surface de bureaux.

Ma question est la suivante : nous aurons une Commission d'attribution à laquelle, je le rappelle, l'opposition n'est toujours pas associée, une Commission d'attribution des logements domaniaux, je vous remercie Monsieur le Ministre de votre réponse il y a deux mois, la balle est dans le camp de Monsieur le Président du Conseil National, puisque cela dépend de lui, d'après vos propos. Ça c'est un premier point.

Deuxième point, ma question est la suivante : le rez-de-chaussée, le premier et le deuxième étage de l'Ilot Rainier III, première tranche qui est en cours de construction, vraisemblablement, ne sera pas ou a beaucoup de chance d'être refusé par nos compatriotes, dans la mesure où les prestations et le cadre de vie ne sont pas le mieux pour leur famille. La question que je pose est la suivante : est-ce qu'il est possible, aujourd'hui, d'avoir l'assurance de la part du Gouvernement et de Monsieur le Conseiller pour l'Urbanisme, que vous réfléchissiez, activement, à consacrer ces trois étages, ces trois niveaux – je crois que cela doit faire plusieurs milliers de mètres carrés – à les mettre sur le marché pour les entrepreneurs privés, pour les résidents à forte valeur ajoutée, dans des locations qui seraient relativement chères, notamment, pour augmenter la rentabilité des immeubles qui vont être construits, puisque nous savons qu'à partir du troisième niveau, ils seront exclusivement consacrés à nos compatriotes, ce dont nous nous réjouissons.

C'est ma question, elle intervient aujourd'hui puisque nous sommes, effectivement, au gros œuvre et que nous voudrions éviter, comme cela s'est fait dans un certain nombre d'immeubles sur ces dernières années, qu'il y ait après, à nouveau, une intervention du Département de l'Urbanisme pour réorganiser les appartements en bureaux avec des conséquences sur le coût de l'opération.

Merci.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.* Je voudrais juste apporter une précision, c'est vrai que c'est quelque chose qu'on apprécie mal, mais ce n'est pas maintenant que l'immeuble est en train d'être construit, que le programme peut être modifié.

Toutes les affectations ont été décidées il y a longtemps, c'est très onéreux de changer aujourd'hui, on ne peut pas changer un programme en cours de construction. Pour rassurer peut-être M. NOUVION, il est hors de question de consacrer le rez-de-chaussée de l'immeuble à des habitations. Le rez-de-chaussée de l'immeuble est, effectivement, consacré à des commerces et il est même consacré à des commerces qui ont vocation à faire le lien entre le marché de la Condamine et le Centre Commercial de Fontvieille. Ils ont été agencés, pour que toutes les façades du projet qui donnent du côté de ces deux centres attractifs, soient utilisées en commerce et donc nous avons renvoyé vers l'intérieur des espaces, les accès aux immeubles pour avoir en façade des commerces qui soient les plus attractifs possible, avec une hauteur sous plafond importante.

Donc en fait, les appartements du premier étage seront nettement plus hauts que le niveau du sol qui, il faut aussi le dire, est déjà surélevé par rapport au boulevard qui est situé en dessous, par rapport à la rue de la Colle. En effet, il y aura une dalle, sur laquelle il y aura un passage piéton qui sera au niveau des commerces. Cela montre bien que les premiers appartements seront très éloignés de la circulation automobile.

La réalité du projet c'est que tout le rez-de-chaussée du bâtiment est consacré à des activités commerciales et de bureaux, le cas échéant. Encore une fois, pour créer ce lien entre les centres commerciaux attractifs de la Condamine d'une part, et le Centre commercial de Fontvieille, d'autre part.

M. Laurent NOUVION.- Je vous remercie, Monsieur le Conseiller.

Donc, le premier étage et le deuxième étage seront exclusivement consacrés à nos compatriotes. Nous sommes ici, nous sommes tous témoins, nous verrons dans un certain nombre de mois, le pourcentage d'appartements qui seront refusés par nos compatriotes, au premier et deuxième étage, pour des raisons de confort de vie.

M. le Président.- Merci. Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, nous vous écoutons.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Merci.

Je me raccroche à ce chapitre au sujet des concessions...

M. le Président.- ... Excusez-moi, si on parle du domaine immobilier, alors nous allons essayer de voir les problèmes les uns après les autres si vous n'y voyez pas d'objection.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- ... On peut dire qu'il s'agit du domaine immobilier...

M. le Président.- Alors, je vous laisse la parole.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Il s'agit de l'Hôtel Méridien. Dans son rapport sur la clôture des comptes pour l'année 2008, la Commission Supérieure des Comptes a préconisé de mettre à profit l'arrivée à expiration de certaines concessions, pour lancer des appels à candidature et réviser ces traités de concession.

Notre attention a été attirée, à plusieurs reprises, sur la situation de l'Hôtel Méridien et du Sea Club, que l'Etat doit récupérer, à échéance prochaine, puisqu'il est propriétaire du terrain.

Il y a eu divers échanges entre M. NOUVION et vous-même M. le Ministre d'Etat, contradictoires sur ce sujet et j'aimerais que le Gouvernement nous indique ce soir, clairement et publiquement, quelle est la situation de ces immeubles et quelles sont les négociations en cours, puisqu'il semble qu'un Cabinet d'Architecte travaille sur une réhabilitation de ces immeubles.

M. le Président.- Monsieur le Ministre d'Etat, voulez-vous répondre ?

M. le Ministre d'Etat.- Pour le Méridien, je peux tout à fait répondre. Il y a une location/gérance sur le Méridien, dont le titulaire est la Société Starman, la Société Starman a le bail jusqu'en 2018 et donc jusqu'en 2018 les conditions d'exploitation du Méridien ne changeront pas, même si Starman décidait d'interrompre, le bail irait jusqu'en 2018, aux conditions qui sont actuellement celles du bail.

(Brouhaha).

M. le Ministre d'Etat.- C'est clair !

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Je voulais vous l'entendre dire.

M. le Président.- Nous écoutons Monsieur Bernard MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président, je voulais réagir aux propos de M. NOUVION, pour me réjouir qu'au moins sur le sujet qu'il a évoqué, la représentation nationale est tout à fait d'accord puisque nous défendons cela depuis le premier mandat, à savoir que les rez-de-chaussée et même au-dessus, puissent être attribués pour des activités de travail.

Nous avons même dit qu'une fois que les Monégasques seraient bien logés, nous ferions la même pression pour qu'il y ait des surfaces de travail, parce qu'effectivement, c'est très bien de vouloir attirer des gens pour l'attractivité, mais s'il n'y a pas les locaux, cela ne sert à rien. Donc, là-dessus, vous avez un Conseil National unanime.

Je voudrais aussi réagir par rapport à la représentation dans certaines Commissions mixtes, parce que c'est un problème général et je suis surpris de ce que vient de dire M. NOUVION, mais là aussi afin de traduire la réalité de la représentation nationale, il faudrait augmenter le nombre des représentants dans ces Commissions et la balle n'est pas dans le camp du Président du Conseil National, mais plutôt dans le camp du Gouvernement. Est-ce que le Gouvernement a évolué sur ce sujet ?

M. le Ministre d'Etat.- Mais, Monsieur MARQUET, la désignation dans les Commissions et le nombre de membres constituant ces Commissions, je crois et vous me corrigerez si je me trompe, est faite au mois d'avril. Donc, si vous souhaitez qu'on remette à plat le nombre des représentants, le Gouvernement n'y voit aucun inconvénient, mais sur ce point particulier, qui concerne la demande de M. NOUVION, le Gouvernement ne peut répondre que : « voyez du côté du nombre actuel des représentants du Conseil National ».

Nous ne pouvons pas au milieu d'une année brusquement changer en disant, sur cette Commission, nous sommes d'accord, on en rajoute, ce n'est pas sérieux...

M. Bernard MARQUET.- Nous sommes bien d'accord, Monsieur le Ministre, il y a des règles, mais il y a certaines Commissions où il n'y a qu'un seul représentant ou deux et il est difficile que toutes les sensibilités du Conseil National soient représentées.

M. le Ministre d'Etat.- Mais je suis ouvert à une discussion avec vous, sur l'ensemble des Commissions, mais c'est une discussion qu'on fait à froid et globalement.

M. le Président.- Merci. Monsieur CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Merci, Monsieur le Président.

S'agissant des commerces de l'Ilot Rainier III, cela va dans le bon sens, c'est quelque chose que je réclame depuis un certain nombre d'années, à savoir, d'avoir une cohérence en ce qui concerne l'aménagement de la Condamine, entre, effectivement, l'Ilot Rainier III, l'avenue Lazare Sauvaigo, le Rond Point Aureglia, le Marché et le Centre commercial de Fontvieille.

Moi, je suis d'accord, Monsieur NOUVION, concernant le manque de locaux à usage de bureaux,

mais le problème est le suivant, c'est que si, en ce qui concerne les premiers étages qui seront attribués en 2012, ceux-ci sont refusés, vous allez les représenter une autre fois et ensuite, d'après ce que nous disait M. TONELLI, une troisième fois. S'ils sont toujours refusés, à ce moment-là, peut-être, vous les transformerez en locaux à usage de bureaux, mais le problème c'est que cela va engendrer des coûts et qu'il aurait mieux valu, dès le départ, s'organiser afin que ces locaux mal placés, soient directement consacrés à des bureaux.

Mme Sophie THEVENOUX.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.* - Je me permets de rappeler que le but est d'arriver à proposer des appartements à des familles monégasques. Il y a quand même des familles monégasques qui acceptent des locaux parce qu'ils sont moins chers, car ils ne sont pas au dernier étage, mais qui constituent tout de même des appartements qui bénéficient de belles prestations, qui ont des surfaces intéressantes et qui peuvent intéresser certaines familles et on l'a vu, à des prix moindre. Donc, nous voulons aussi laisser la chance à des familles de trouver un logement qui leur convienne et nous avons vu que certaines familles choisissaient ces logements-là.

Alors, évidemment, si ce sont des logements qui ont des particularités telles, qu'ils sont inacceptables par tout le monde et bien, effectivement, nous en ferons autre chose. Je pense toutefois, qu'il faut dans un premier temps, laisser la possibilité à des familles qui ont besoin de logements à des loyers moins élevés, d'obtenir un appartement qui, pour autant, bien qu'il ne soit pas bien situé, bénéficie tout de même de prestations intéressantes et souvent des surfaces intéressantes pour loger leur famille.

M. Philippe CLERISSI.- Vous êtes sûre que sur l'ensemble de ces premiers étages qui vont être livrés, il n'y a aucun local qui soit mal placé pour être consacré à un bureau. Vous êtes sûre que tous, un jour ou l'autre, seront attribués à un locataire ?

Mme Sophie THEVENOUX.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.* - Non, bien sûr que non, je ne suis sûre de rien. Je ne peux pas vous assurer aujourd'hui que ...

M. Philippe CLERISSI.- ... Voilà, c'est cela le problème et cela mérite d'être étudié en amont.

M. le Président.- Merci. Monsieur NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Merci. Concernant le Méridien, je voulais juste dire que j'ai posé une question en séance privée à Monsieur le Ministre, votre prédécesseur, au mois de mars l'année dernière. J'ai envoyé quatre courriers, trois courriers au Président du Conseil National pour lui poser un certain nombre de questions, il m'a été répondu qu'il lui manquait des informations ; ensuite deux courriers, puisque je ne peux pas directement saisir la Commission de Placement des Fonds, et un courrier à Madame THEVENOUX, nous nous en sommes entretenus tout à l'heure, donc, je resterai sur ce sujet extrêmement vigilant. Ça c'est le premier point.

Le deuxième point c'est que je tenais à faire une petite précision sur ce qui a été dit hier, concernant les budgets et, notamment, les budgets depuis 1992, parce que je me suis replongé dans tout cela hier soir, et la grande différence c'est que sur l'ensemble de ces exercices, les clôtures budgétaires étaient bien meilleures et qu'à l'époque, « les gens heureux n'ont pas d'histoire c'est bien connu ». C'est-à-dire que nous étions dans une période où Monaco gagnait de l'argent structurellement et les finances de l'Etat gagnaient de l'argent structurellement, tant dans le Fonds de Réserve Constitutionnel que sur les exercices budgétaires. A l'époque également, et je demande à un certain nombre de haut fonctionnaires qui sont présents dans cette salle ce soir de me contredire, les clôtures étaient tellement meilleures qu'attendues, que vis-à-vis de la France nous voulions être discrets... Les temps ont changé.

M. le Président.- Si c'est pour nous faire une remarque sur le discours que j'ai tenu hier, je pense que lorsqu'on vous demande de voter un budget, vous ne connaissez pas la clôture... Donc, si vous partez du principe que vous ne voterez plus jamais un budget en déficit, vous n'auriez pas voté un seul budget depuis 1992, c'était un peu le sens de ma réflexion.

M. Laurent NOUVION.- Je vous remercie, Monsieur le Président, de votre réponse, mais nous en reparlerons sur la partie des dépenses qui creuse les déficits. Tout dépend de la nature du déficit. Vous avez des déficits qui sont constitués par des dépenses essentiellement d'investissement, c'est moins grave, le problème c'est que structurellement, nous avons un budget dont les dépenses courantes, les frais fixes, pour employer un mot que tout le monde comprend, les frais fixes sont de plus en plus importants, ils atteignent aujourd'hui près de 80 % de la masse des crédits que nous dépensons chaque année au budget.

Ce n'était pas le cas avant, cela n'a jamais été le cas avant. Aujourd'hui, uniquement autour de 20 % sur le plan budgétaire, est consacré aux équipements. Alors, on va me répondre qu'il y a un Fonds de Réserve et des reports de crédits. Les reports de crédits sont votés par nous, les dépenses sont effectivement engagées elles ne sont pas dépensées, parce que dix-neuf des vingt chantiers sont en retard, mais cela nous le verrons à la section 7.

C'est cela tout l'intérêt, c'est que nous avons des frais fixes qui ne cessent d'augmenter et c'est notre préoccupation commune, au Gouvernement et à nous, est la partie consacrée aux investissements qui ne cesse de décroître, et chaque année cette tendance s'aggrave. Toute notre préoccupation est là.

M. le Président.- Nous avons cette préoccupation, mais je suis content que vous soyez d'accord avec nous, sur le fait qu'on ne peut pas avoir une attitude dogmatique en disant, « je ne voterai jamais un budget en déficit » donc, votre attitude n'est pas correcte dans ce sens-là.

Je suis d'accord que les frais, et je me suis largement exprimé sur le canal local ou dans la presse, je pense qu'effectivement avoir des frais fixes qui sont très importants dans le budget nous préoccupe tous, et je pense que nous sommes tous ici dans l'hémicycle et même au niveau du Gouvernement, conscients de ce problème. Il ne faut donc pas avoir d'attitude dogmatique de principe, en disant je ne ferai pas ceci ou je ne faire pas cela...

M. Laurent NOUVION.- Monsieur ROBILLON, je ne me lève pas, parce que je m'adresse à vous et non pas au Gouvernement...

(Rires et brouhaha).

M. Laurent NOUVION.- ... si, c'est la règle, lorsqu'on s'adresse au Gouvernement Princier on se lève, c'est tout à fait normal...

M. le Président.- ... Je vous écoute...

M. Laurent NOUVION.- Je crois toutefois ne pas avoir employé le mot « jamais », j'assume l'ensemble de mes propos et j'ai été très frappé hier soir parce qu'avec l'ensemble de mes Collègues, je n'ai jamais entendu autant les mots : « équilibre, réduction, dépense » cela fait des années que nous en parlons.

Aujourd'hui, la situation est très préoccupante... oui, Monsieur le Ministre, vous n'avez pas l'air d'en être content...

(M. le Ministre intervient sans micro).

M. Laurent NOUVION.- ... oui, mais parce que vous avez une formation française et vous comparez notre situation aux chiffres français, mais nous, nous ne sommes pas Français et donc la situation n'est pas tout à fait la même selon notre lecture. Monsieur le Président dit que je suis dogmatique, c'est un jugement de valeur...

M. le Président.- ... C'est une constatation.

M. Laurent NOUVION.- ...sur ce sujet-là, sur les finances publiques, nous avons une lecture très stricte et je crois que l'avenir risque de nous donner raison.

M. le Ministre d'Etat.- La situation n'est pas très préoccupante, la situation doit être prise en compte, on ne doit pas, effectivement, laisser dériver le système actuel et cela est ma conviction profonde, mais ma conviction aussi, c'est que cela serait contraire à l'intérêt de la Principauté de donner un coup de frein brutal sur les dépenses, parce que le coup de frein brutal, cela veut dire toucher soit à des événements emblématiques pour la Principauté, à la politique sociale, ou bien à la limitation des Grands Travaux.

C'est pour cela que le Gouvernement a préféré essayer de décélérer cette tendance pour aller vers le déficit et de prendre des mesures qui, je l'espère, seront les plus fortes possible pour renforcer l'attractivité, afin d'éviter l'année prochaine ou dans deux ans, d'être dans une telle situation qu'il conviendrait d'avoir recours, cette fois-ci, à un coup de frein nettement plus prononcé que celui que nous avons essayé de faire dans ce Budget Rectificatif et que nous avons essayé de faire au Budget Primitif.

Pour les Grands Travaux, je vais passer la parole à Madame THEVENOUX.

Mme Sophie THEVENOUX.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Je ne sais pas ce que vous appelez les frais fixes....

M. Laurent NOUVION.- ... Les Dépenses Ordinaires.

Mme Sophie THEVENOUX.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.* - ... En tout cas les Dépenses Ordinaires ça ne fait pas 80 %. Les Dépenses Ordinaires ne peuvent pas être considérées comme des frais fixes, là-dedans il y a les interventions publiques, et les interventions publiques il y en a une partie qui sont des subventions... Alors à ce moment-là tout est frais fixes !

Vous savez, en ce qui concerne les fonctionnaires, qu'il y a 30 % de frais, qui représentent des frais de rémunérations des fonctionnaires. Pour ce qui est des frais de fonctionnement y compris les fonctionnaires il y a 50 % qui sont des frais de fonctionnement, mais on n'arrive pas à 80 % de frais fixes parce que si on compte comme frais fixes toutes les interventions publiques, à ce moment-là, tout est frais fixes ! Et ce que vous appelez « les triennales » constituent également des frais qui sont fixes aussi à ce moment-là !

M. le Président.- Monsieur BURINI.

M. Marc BURINI.- Appelons cela autrement, appelons cela des dépenses incompressibles, appelons cela des dépenses « inélastiques » en termes économiques. On peut appeler cela différemment, on peut appeler cela de façon orthodoxe, mais tout le problème du déficit, effectivement, et c'est ce que voulait dire M. NOUVION et Rassemblement et Enjeux, ce n'est pas du tout qu'un déficit soit infamant en soi, au contraire. Ce qui est important dans un déficit, c'est la façon dont il est financé et son affectation. Après, le déficit doit être au service d'une politique économique, c'est au service de cette politique économique qu'il peut être conjoncturel. Si l'on pense qu'il y a un déséquilibre conjoncturel pendant un an ou deux, un déficit doit aussi pouvoir s'adosser à une politique structurelle, si l'on pense que ce n'est pas un déficit conjoncturel mais structurel.

Alors, là moi j'ai l'impression qu'aujourd'hui, effectivement, il y a des dépenses incompressibles, vous nous jetez à la figure qu'on ne peut pas les baisser le Grand Prix, le social, etc... je souscris à 100 % avec vous. Non seulement on ne peut pas les baisser mais ce sont des dépenses qui augmenteront eu égard à la démographie, à l'économie, aux besoins illimités des personnes. Ce que je ne peux pas comprendre, c'est qu'on ne puisse pas me dire à un moment donné, quand même, on va faire des efforts, il doit bien y avoir des niches d'économies quelque part, je ne peux pas croire le contraire, c'est cela que j'attends de vous, que vous nous le disiez.

M. le Ministre d'Etat.- On en rediscutera sur le Budget Primitif. Les niches d'économies sont extrêmement difficiles à trouver, sauf à taper dans les Grands Travaux, parce que c'est là où il y a les plus gros chiffres, ça c'est une mauvaise politique.

Ensuite, si vous ne voulez pas toucher au Grand Prix, aux grands événements et au social, il vous reste à grappiller sur chaque ligne, 10.000 euros, 20.000 euros, et le total va vous réduire le déficit de très peu. C'est d'ailleurs l'exercice que nous avons fait pour ce budget et également pour le Budget Primitif.

M. le Président.- Monsieur CELLARIO.

M. Claude CELLARIO.- En fait, dans cette discussion, il est important de distinguer ce que l'on appelle les frais de fonctionnement, les frais d'interventions publiques et les frais liés aux grands travaux. Dans ces trois postes, les seuls inévitablement incompressibles sont les frais de fonctionnement. En conséquence, pour qu'un budget soit viable, il faut qu'au cours de plusieurs années, les frais de fonctionnement augmentent très lentement. Voilà la clef de la réussite d'un bon budget, car tout le monde sait que les frais liés aux Grands Travaux peuvent être annulés du jour au lendemain. Il suffit de retarder l'opération en cours. Bien sûr on peut le voir d'une autre manière mais cette éventualité existe.

Maintenant ce que j'ai demandé au gouvernement, lors de mon intervention, est ceci : vous devez impérativement réfléchir à la réorganisation du fonctionnement de l'Etat notamment au sein de la Fonction Publique. Jusqu'à nouvel ordre, j'ai le regret de préciser que véritablement cela n'a jamais été fait. Compte tenu de la période difficile, c'est l'occasion de faire ce genre de travail. Plus vite ce sera fait mieux on sera armé. L'année prochaine, certains indices démontrent que, peut-être à la fin du deuxième trimestre 2011, nous allons commencer à voir le bout du tunnel. Il me semble indispensable d'être prêt pour cette éventuelle reprise.

Enfin je voudrais donner ma modeste réflexion relative à la période 1993/1998. Le gouvernement de l'époque a présenté des budgets originellement déficitaires. La majorité de l'époque était très frileuse face à cette manière de faire. Je crois que j'étais un des rares élus à être en accord avec le Gouvernement car je considérais que la situation financière de la Principauté – on a rappelé que Monaco n'avait aucune dette extérieure et aucun emprunt sur la marché industriel – pouvait faire face à de petits déficits, dans la mesure où on pouvait faire fructifier la partie liquide du Fonds de Réserve.

Malgré la frilosité de la majorité de l'époque, rappelons que tous les budgets ont été votés. Seul deux budgets ont été déficitaires à la clôture, si ma mémoire est bonne en 1995 et 1996, les budgets suivants sont redevenus excédentaires. Mais cette situation a enclenché une réflexion et au cours de rencontres et d'échanges, il est apparu qu'il est possible d'utiliser le Fonds de réserve différemment, à savoir de manière dynamique. Cela ne change en rien la comptabilité du Fonds de réserve, seule diffère la manière dont on traite le budget de l'Etat. Rappelons que le Fonds de réserve est régi par la Constitution Monégasque : article 40, « l'excédent des recettes sur les dépenses est versé à un fonds de réserve, l'excédent des dépenses sur les recettes est couvert sur le même compte ».

C'est pourquoi la majorité arrivée au pouvoir en 2003, au Conseil National, a utilisé de manière dynamique le fonds de réserve et a pu faire réaliser par le Gouvernement, le programme de logements pour nos compatriotes.

M. le Président.- Monsieur STEINER.

M. Christophe STEINER.- Je souhaitais faire remarquer à Monsieur CELLARIO que son approche est valable à partir du moment où on incorpore les rendements du Fonds de Réserve. Il y a des années de cela, les rendements étaient, quand même, supérieurs à ce que l'on a aujourd'hui. Aujourd'hui avec des taux d'intérêts qui se rapprochent de zéro, voire des taux d'intérêts réels négatifs dans certains pays, les rendements du Fonds de Réserve ne peuvent plus, je dis bien, ne peuvent plus assurer à terme tant la couverture d'un déficit récurrent que les dépenses directes dudit fonds. A l'époque vous prôniez et c'est acté, que l'on ne dépense que le montant des rendements du fonds ; M. BIANCHERI à l'époque, vous avait proposé qu'on utilise la partie des rendements du Fonds de Réserve supérieure à l'inflation pour financer des travaux. Aujourd'hui, malheureusement, ce n'est plus possible et il faut en être conscient, nous sommes en train d'entamer le capital !

M. Claude CELLARIO.- Demandons au Gouvernement dans quelques mois, puisqu'on aura le Budget Primitif 2011, qu'il nous donne le rendement sur l'année, du Fonds de Réserve.

M. le Président.- Monsieur NOUVION...

M. le Ministre d'Etat.- ... Nous allons vous le donner tout de suite. Madame THEVENOUX.

Mme Sophie THEVENOUX.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Hors inflation, le résultat du portefeuille du Fonds de Réserve Constitutionnel en 2009, était de 143 M€ et le déficit de l'Etat était de 61 M€.

M. le Ministre d'Etat.- Donc, on a une marge.

M. Claude CELLARIO.- Pour le moment, nous sommes dans la même fourchette qu'en 1993, 1994 ou 1995.

M. Laurent NOUVION.- Ce qu'on ne vous a pas dit, c'est qu'il y a moins 100 M€ de la Tour Odéon étant considérés comme un investissement.

Ce que je voulais dire, Monsieur le Ministre, c'est qu'hier, dans mon petit speech, j'ai essayé, avec mes maigres moyens de détecter...

Il ne m'écoute pas...

Donc, je vous disais, j'ai essayé avec mes maigres moyens, de détecter des possibilités de niches d'économies et ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit, il est totalement impossible et absolument pas envisageable de réduire les dépenses de fonctionnement, les dotations sociales et un certain nombre d'opérations phares de Monaco. Là je pense que de toute les façons il y a une unanimité Gouvernement/ Conseil National.

En revanche, dans les Dépenses Ordinaires, j'ai parcouru le budget et les documents qui nous ont été donnés, et il est important que l'on sache que, l'ensemble des dépenses de fournitures, de mobilier, les services extérieurs et travaux de l'Etat, s'élèvent à 165 M€, vous ne pouvez pas me dire que, là-dessus, on ne peut pas faire des économies ? Ce ne sont pas les Grands Travaux ça ! Fournitures, mobilier, services extérieurs et petits travaux de l'Etat, 165 M€, je suis sûr qu'il y a possibilité de procéder à des économies...

M. le Ministre d'Etat.- ... Nous n'avons pas acheté pour 165 M€ de bureaux...

M. Laurent NOUVION.- ... Ce n'est pas ce que j'ai dit, Monsieur le Ministre, ce n'est pas ce que j'ai dit ...

M. le Ministre d'Etat.- ... Mais relisez la ligne...

M. Laurent NOUVION.- ... j'ai lu la ligne, je l'ai regardée. Monsieur le Ministre, nous, nous sommes élus, vous, vous êtes l'exécutif et moi je n'ai pas l'habitude de me subroger dans vos droits. Votre travail, votre mission première, c'est de nous présenter un budget correspondant aux souhaits et aux vœux du Prince Souverain et à Sa feuille de route, comme vous nous l'avez dit hier.

Donc, je ne vais pas me subroger dans vos droits, ce n'est pas à moi de me mettre à votre place, mais on vous demande instamment – et je vois qu'il y a pratiquement une unanimité des élus – désormais, pour comprendre que la situation est trop préoccupante pour se permettre de continuer comme cela, il faut que vous nous trouviez des niches d'économies durables, je vous l'ai dit hier, je le répète. Nous n'avons pas à le faire à votre place, nous allons vous accompagner si vous nous proposez cela, mais faites-le, mettez tout en œuvre pour pouvoir le faire.

Hier, M. CELLARIO a employé un mot que j'avais également mis dans ma déclaration, faites un audit, vous faites des études toute la journée au Gouvernement, cela nous coûte une fortune, faites un audit pour essayer de trouver rapidement des niches d'économies et donnez-nous les résultats au printemps. Cela serait la meilleure nouvelle pour nous, pour 2011.

M. le Président.- Monsieur SPILLOTIS-SAQUET.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Merci. Ce que vous appelez des niches d'économies qui rapporteraient très peu, je pense que cela pourrait très rapidement être des centaines de milliers, voire quelques millions d'euros. Pour ma part, je pense que cela pourrait satisfaire pas mal de gens à Monaco. Par exemple, les associations sportives pour lesquelles, cette année, on nous a annoncé en Commission des Sports et d'Attribution des Subventions, que l'augmentation était de zéro.

M. le Ministre d'Etat.- Merci, Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, vous ne pouviez pas donner de meilleur exemple. On cherche des économies ligne par ligne, alors voilà, on en fait une là, zéro, mais immédiatement cela déclenche une hostilité, une remarque, et vous nous reprochez d'avoir fait cela, Monsieur SPILLOTIS-SAQUET.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Ce que je veux dire, c'est qu'il est injuste de priver les associations sportives monégasques de subventions modiques et

nécessaires au développement du sport en Principauté alors que l'on assiste à un gaspillage effréné par ailleurs...

M. le Ministre d'Etat.- Et bien voilà.... Sur tout, c'est pareil...

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- ... parce que si vous voulez récupérer des millions, demandez au Conseiller pour les Travaux Publics, d'arrêter de changer d'avis pour les programmes de travaux, comme le projet d'extension en mer qui a été stoppé parce qu'aucune étude d'impact n'avait été menée au préalable par les Services de l'Etat qui ont laissé travailler les cinq groupements jusqu'au bout. Chacun d'eux aura investi environ 20 M€ dans les études et vous voudriez nous faire croire qu'il n'y a pas eu de compensation directe ou indirecte ! Arrêtez de changer des programmes comme celui du C.H.P.G. qui a coûté plus de 20 M€ d'études sur lesquelles on est prêt à s'asseoir du jour au lendemain, encore et toujours à cause des erreurs de jugement du Département des Travaux Publics ; demandez d'éviter de faire, de refaire et de défaire sans arrêt... voilà, là, il y a des millions, des dizaines de millions d'euros d'économies à faire.

M. le Président.- Monsieur SVARA.

M. Pierre SVARA.- Merci, Monsieur le Président.

Vous avez donné la performance du Fonds de Réserve pour l'année 2009. Est-ce que pour aujourd'hui, vous avez une performance ?

Mme Sophie THEVENOUX.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Aujourd'hui, nous sommes un peu au-dessus de zéro, en pourcentage, c'est-à-dire 20 M€...

M. Pierre SVARA.- Combien fin septembre ? 1,55 %. Et, est-ce que vous pourriez nous dire, la performance des Fonds qui ont fait l'objet d'un appel d'offres l'an dernier, auquel nous avions d'ailleurs participé avec M. MARQUET. Il y en avait cinq je crois. Merci.

Je ne parle pas du Fonds Pleiades.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Monsieur le Ministre, Monsieur le Président, un mot sur l'hôpital, parce que j'ai entendu certaines choses, hier aussi,

donc je voudrais juste apporter des précisions. Je ne sais pas, c'est mon Collègue de l'Équipement, qui peut confirmer ou pas, si les 20 M€ dont on parle effectivement, depuis hier, à propos des études du projet du nouvel hôpital, sont bien la somme exacte.

Par contre, ce que je peux vous dire avec certitude, c'est que le Gouvernement, dans la décision qu'il a prise par rapport au projet du futur hôpital, va économiser au moins dix fois plus que le budget des études dans la construction. Alors, on peut discuter selon le terrain, selon le projet, mais, vu que le projet sera de plus de 20 % inférieur au projet VASCONI, en dimension, nous allons, probablement, économiser 150 à 200 M€ sur la construction.

Mais surtout et je peux vous l'affirmer, c'est le Département des Affaires Sociales et de la Santé qui peut vous le dire, compte tenu de la nouvelle organisation du prochain hôpital, de son meilleur dimensionnement par rapport aux besoins de notre population et de sa meilleure fonctionnalité, je vous assure qu'en une année de fonctionnement vous gagnez au moins l'équivalent du coût des études. Or, cet hôpital va durer cinquante ans au moins, donc c'est un milliard d'euros que le Gouvernement fera économiser, en dépenses qui n'auront pas à être supportées par les déficits. Donc, c'est vrai que les études ont coûté des millions mais, je le répète, en une année d'exploitation du futur hôpital, vous aurez gagné autant que les études qui auront été dépensées.

Il faut le souligner parce que ce sont des chiffres concrets et des dépenses que nous n'aurons pas à supporter dans les cinquante prochaines années.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur TONELLI va donner les chiffres.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* C'est d'ailleurs dans les réponses au Conseil National, si vous relisez les réponses qu'on vous a faites, vous retrouverez, qu'à ce jour, les études ont coûté 16 M€.

Je voudrais répondre à M. SPILLOTIS-SAQUET, quelque chose de très simple qui va prendre seulement deux minutes. Ce n'est pas moi qui fait les programmes des opérations. Voilà.

(Rires).

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Oui, mais c'est vous qui les validez, qui les soutenez devant le Conseil National.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Pas du tout... moi, j'ai le casque et les bottes et je construis, il faut bien placer chacun dans son rôle, Monsieur SPILLOTIS-SAQUET.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Ce que vient de dire M. VALERI, c'est qu'il y a eu une erreur d'appréciation à l'origine, et cette erreur d'appréciation, le Gouvernement en est responsable.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Là, Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, vous avez raison, le Gouvernement en est responsable, c'était juste pour replacer chacun dans son rôle.

M. le Président.- Monsieur STEINER.

M. Christophe STEINER.- Par rapport à ce que disait, M. SPILLOTIS-SAQUET, je voulais juste donner un exemple. Monsieur TONELLI, on apprend que ce n'est pas vous qui êtes responsable, donc il faut peut-être le trouver. Je vais prendre un exemple simple, qui est à la petite échelle, mais qui démontre, quand même, qu'il existe un problème. C'est un résident de la Principauté qui me l'a fait remarquer l'autre jour.

Impasse de la Fontaine, il y a quelques semaines, quelques mois, on voit des ouvriers arriver, qui refont entièrement le passage piéton, qui commençait à être effacé. Trois semaines après, on voit arriver des ouvriers qui commencent à recréer la route, à l'endroit même où le passage piétons venait d'être refait, pour qu'on puisse le refaire encore une fois.

Donc, je pense qu'à un moment donné, il faut qu'il y ait quand même un ordre dans les travaux. Ça, c'est quelque chose qui est à une petite échelle, ce sont peut-être des petits coûts, mais vous le savez, les petits ruisseaux font les grandes rivières.

Ensuite, je voulais revenir, Madame THEVENOUX, sur le Fonds de Réserve. Je prends les réponses du Gouvernement à la question 60 : Quelle est la rentabilité nette de la partie liquide du Fonds de Réserve Constitutionnel ? Et plus précisément celle du Fonds Pleiades.

Réponse : « au 16 juillet 2010, la performance globale du portefeuille du Fonds de Réserve n'a connu aucune évolution depuis le 1^{er} janvier 2010. Toutefois, la meilleure performance est de + 10,35 % et la pire est de - 11,86 % », pour vous dire la volatilité du portefeuille « la performance du Fonds

Pléiades, comme celle de bon nombre des 17 fonds, se situe au milieu, soit proche de zéro.

Il est rappelé que la stratégie etc..., je ne vais pas rentrer dans les détails, mais ce qui serait intéressant de connaître, et c'est ce que je demande aux membres de la Commission de Placement de Fonds, quel est le montant des performances et celui des frais de gestions que perçoivent les gérants. Pour qu'il y ait une relation qui soit faite entre, performance réalisée par la banque ou la société et les frais perçus.

M. le Président.- Encore deux personnes souhaitent intervenir.

Madame THEVENOUX, je vous en prie.

Mme Sophie THEVENOUX.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Je voudrais simplement dire qu'il y a un reporting qui est fait à la Commission de Placement des Fonds et le prochain est pour bientôt. Il est fait trimestriellement à la Commission de Placement des Fonds, qui reçoit donc les performances de différents fonds et pourquoi pas, si vous le voulez, les frais de gestion, il n'y a aucun problème, c'est tout à fait transparent.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* De même, pour répondre à M. STEINER, lorsqu'on fait des travaux, je ne connais pas le point particulier, mais c'est toujours facile de dire, à tel endroit il y a quelque chose qui a été fait, on a refait après, il y a certainement une explication, au fait qu'on ait dû refaire quelque chose au même endroit, quelque temps après l'avoir fait.

Il y a des réunions tous les six mois pour mettre à jour les travaux qui sont fait dans la ville et, hors urgence, nous ne refaisons pas quelque chose que nous avons fait avant. Il y a sûrement une explication, une raison, il y a quelque chose qui a fait que cette modification est intervenue à un certain moment.

M. le Président.- Je voulais vous rappeler que nous sommes au chapitre I, et je vous rappelle aussi, que beaucoup de sujets relatifs aux dépenses viennent d'être traités. Donc, je ne prendrai pas, par la suite, de questions sur ces sujets qui ont déjà été traités. Nous n'allons pas y passer toutes les soirées jusqu'à la fin de l'année.

M. Christophe STEINER.- Excusez-moi, Monsieur le Président, mais cela fait partie de notre fonction, de

discuter. Donc, on n'a pas à décider unilatéralement qu'il y a un temps imparti. Si on doit éplucher, ligne par ligne ce budget, je crois que c'est le droit des élus, parce qu'ils ont un devoir, ils ont un mandat et ils doivent rendre compte devant leur mandant, les Monégasques.

M. le Président.- J'ai bien compris, Monsieur STEINER, mais je vous rappelle que nous sommes au chapitre premier des Recettes et que nous discutons depuis plus d'une heure des Dépenses. Je ne prendrai pas de questions sur les sujets qui ont déjà été traités.

M. Christophe STEINER.- Et bien, je ne suis pas d'accord avec vous. Je pense, que si nous devons poser des questions complémentaires sur les dépenses – parce que là, je crois que nous sommes seulement en train d'effleurer la surface – nous allons nous amuser. A un moment donné, il faudrait aussi, qu'en tant que Président du Conseil National, vous preniez vos responsabilités et que vous les assumiez. Nous sommes en train d'étudier un budget et lorsqu'on étudie un budget, ce n'est pas pour se faire plaisir dans un temps limité, mais c'est parce que vous avez, vous aussi, des comptes à rendre !

Vous n'êtes pas assis dans ce fauteuil par l'opération du Saint Esprit.

M. Bernard MARQUET.- Monsieur le Président il y a un Règlement Intérieur...

M. le Président.- ... Laissez parler, nous sommes dans le temps de parole, nous allons parler les uns après les autres. Je ne vais pas répondre du tout à M. STEINER, parce que de toute façon ses arguments ne m'intéressent pas.

Le prochain orateur est Monsieur CLÉRISSE.

M. Philippe CLÉRISSE.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais revenir un petit instant sur l'hôpital. Je pensais à ce que disait M. SPILIOTIS-SAQUET, tout en comprenant ce que disait, aussi, M. le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé, mais quand même.

Ce projet VASCONI était certainement viable pendant un certain nombre d'années et le fait de le réduire, c'est non seulement légitime, mais fondamental pour les années à venir parce que nous sommes, non seulement, en temps de crise, mais nous ne savons pas très bien où nous allons, dans le futur

proche et disons à moyen terme. Je me disais, avec tout ce que l'on a fait, si l'hôpital était reconstruit *in situ*, on aurait eu l'opération Agave II – nous en avons parlé plusieurs fois ici, en séance – cette opération Agave II était liée, effectivement, à une opération tiroir avec Testimonio. Nous avons demandé à voir le projet Testimonio, pour savoir si l'échange correspondait aux desideratas de l'Assemblée et, au fait que les Monégasques ne soient pas lésés, en termes de logements et, surtout, qu'ils aient des logements qui leur permettent d'avoir de la vue et non pas situés sur l'arrière, comme on aurait pu le supposer, avec un promoteur privé.

Tout cela avait été, me semble-t-il bouclé. Le projet VASCONI n'avait jamais été remis en cause, en tout cas, en ce qui concerne le remplacement de l'hôpital sur le site. Ce que je ne comprends pas, c'est que, tout d'un coup, nous avons eu un branlebas de combat. L'opération Agave II, annulée ; la médiathèque qui devait se trouver à l'ouest de l'Ilot Rainier III, abandonnée ; un certain nombre de logements domaniaux déplacés, d'Agaves II à l'endroit où se trouvait la médiathèque... tout cela manque de cohérence et on se demande vraiment quelques fois où on va.

Si, effectivement, des économies sont faites par rapport au projet VASCONI, je comprends aussi ce que disait M. SPILIOTIS-SAQUET. Nous avons consacré beaucoup d'argent pour toutes ces études et tout est tombé à l'eau pour le moment.

M. le Ministre d'Etat.- Nous en avons déjà beaucoup parlé, mais je veux bien procéder à une nouvelle explication.

Vous savez, que persévérer est diabolique. Donc, le projet VASCONI – et je ne porte pas de jugement sur la période qui a précédé son élaboration – même si j'ai lu les débats qui ont eu lieu ici, sur les cinq projets successifs.

Personne, je crois, n'a contesté que la décision du Gouvernement d'arrêter, de suspendre le contrat, à la fin des études préliminaires, était une sage décision, même si cette décision entraîne des dépenses qui, rétroactivement, sont devenues inutiles, c'est vrai. Mais cela serait encore pire, si vous voulez, pour ne pas perdre les dépenses, avant de continuer à persévérer dans une direction qui, au jour d'aujourd'hui, et lorsqu'on se projette dans l'avenir, était sans issue, occasionnant un dégât terrible pour les équilibres de la Principauté.

Parmi les éléments qui expliquent la suspension de l'opération, il y a donc, ce que je viens de dire, mais il

y a aussi, des difficultés qui m'ont été unanimement présentées, par les médecins et les personnels de l'hôpital. La difficulté de construire un hôpital, sur le lieu-même et pendant qu'il continue à fonctionner, à opérer, à accueillir des gens, tout cela dans le bruit des marteaux piqueurs, du béton qui se coule, des fenêtres fermées, etc... C'était, je peux en témoigner, et M. VALERI était avec moi dans toutes ces rencontres à l'hôpital, l'unanimité sur le sujet, l'unanimité des médecins, des infirmières, des syndicats, d'où la décision, qui me paraît prudente, du Gouvernement, d'avoir ouvert le jeu des solutions possibles d'implantations du nouvel hôpital.

Aujourd'hui, nous sommes au stade où le nouveau projet médical est en train d'être bouclé, sous la coordination de M. VALERI, ensuite il y aura le programme et, lorsqu'on aura ça, on va pouvoir choisir, en connaissance de cause, le meilleur lieu.

M. Philippe CLERISSI.- Ce n'est pas de cela dont je discute, Monsieur le Ministre, je suis tout à fait d'accord avec vous. Mais c'est toute cette opération qui s'étale sur un temps infini où, entre temps, des projets ont été élaborés en fonction de la reconstruction sur le site.

Alors, pourquoi, dès le départ ne pas avoir dit « non, c'est impossible » ? C'est cela, que je demande, nous avons perdu quasiment cinq ans.

M. Stéphane VALERI.- Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Juste un mot, pour compléter les propos de M. le Ministre d'Etat. Dans le projet VASCONI, c'était une extension de 25 % de la dimension actuelle de l'hôpital, il y avait une centaine de chambres en plus, par rapport aux quatre cents dont nous disposons aujourd'hui. Compte tenu de la dimension considérable de ce projet, nous n'avions pas le choix. Donc, c'était où sur le site actuel où nulle part ailleurs.

Le redimensionnement pour satisfaire le juste besoin de notre population, parce que, si on continuait à soigner à perte, toujours davantage, pour remplir un quart d'hôpital plus grand – cent chambres de plus – si on continuait avec la T2A, à soigner à perte toute la population des Alpes Maritimes, et bien, je vous le dis, tout notre budget national n'aurait pas suffi et nous aurions dû, à terme, baisser le niveau et la qualité des soins, parce que nous n'aurions pas pu compenser par des dizaines et des dizaines de millions d'euros par an, le déficit de l'hôpital.

Donc, le Gouvernement a pris une décision responsable, vous vous en rendez compte dans les

premières années de fonctionnement du futur hôpital. C'était la seule décision possible. Alors, pourquoi avons-nous imaginé de pouvoir envisager de changer de site, c'est très compliqué, mais vous verrez, lorsque nous reviendrons vers vous, avec le projet médical, pour vous proposer les quatre possibilités, qu'il n'y a aucun terrain qui est parfait.

Il y aura des critiques sur n'importe quel choix que nous ferons, parce que, selon les paramètres choisis, il n'y a pas un seul terrain qui ne présente que des avantages et les autres que des inconvénients. Mais si nous nous sommes posés la question – ce qui n'était pas possible avant, compte tenu de la taille énorme du projet VASCONI – si nous avons engagé cette réflexion, c'est parce que la nouvelle taille du nouvel hôpital permet, aussi, de le faire sur les Délaissés S.N.C.F., sur Testimonio, ou sur l'Annonciade ou encore sur le site de l'hôpital, parce qu'il y a aussi un certain nombre d'inconvénients à aller ailleurs.

Il n'est pas impossible, qu'après avoir examiné très attentivement le projet médical et les implantations possibles, nous revenions sur le site actuel. Non pas parce qu'il est parfait. Si vous faites un chantier à côté d'un hôpital en fonctionnement, cela peut provoquer des nuisances à l'hôpital qui fonctionne et cela est l'évidence. Mais il est possible qu'on conclue, malheureusement ainsi, parce que les inconvénients d'aller ailleurs, pour des raisons différentes sur les trois sites potentiels, seraient pire que de construire sur le site.

Donc, le débat est totalement ouvert au sein du Gouvernement et nous reviendrons vers vous, avec le projet médical et des études techniques complètes de bureaux d'étude compétents.

Voilà pourquoi, avant, jamais il n'avait été imaginé d'aller ailleurs que sur ce site, parce que, c'est possible grâce au redimensionnement et non pas à la diminution de la capacité du C.H.P.G. – j'insiste aussi sur ce point – parce que j'entends des choses qui ne sont pas justes. Nous ne faisons pas un hôpital plus petit, nous reconstruisons un hôpital à la même dimension que celui que nous avons aujourd'hui. C'était le projet VASCONI qui l'aurait reconstruit 25 % plus grand, que celui d'aujourd'hui.

C'est pour tout cela que se pose, effectivement, la question légitime du choix du terrain. Nous avons la possibilité de choisir, nous ne l'avons pas avant les annonces du Gouvernement du mois de juin. Nous ferons un choix responsable, fondé sur des études complètes et approfondies.

M. le Président.- Merci. Monsieur NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Merci. Je suis quand même assez estomaqué avec ce que j'entends ce soir. Nous étions tous là, depuis février 2008, il y a un projet d'hôpital qui a été présenté, je n'ai entendu personne dans cette enceinte – sauf nous et moi l'année dernière en Séance Publique sur l'hôpital – dire que ce projet de 700 M€ était absolument démentiel, que les hôpitaux identiques pour un bassin de population de 100 à 120 mille personnes coûtaient entre 350 et 400 M€. Je n'ai entendu personne de la majorité, et surtout pas les médecins. C'est un sujet que je ne connais pas, mais j'essaie de me renseigner un peu.

Je crois que M. STEINER va vous lire quelque chose tout à l'heure, de très intéressant d'ailleurs, enregistré, acté, c'est quand même extraordinaire parce que, Monsieur le Ministre, vous avez eu le courage d'arrêter le processus, parce que sinon nous allions à la ruine. Donc, nous n'avions pas le choix, mais ce qui m'étonne, c'est comment cette idée a pu germer ? Comment a-t-elle pu être défendue pendant de nombreux mois ? Et comment, la majorité – puisque vous étiez la majorité, nous ne sommes qu'une petite opposition minoritaire, que certains appellent les « rescapés de la proportionnelle » – je ne vous ai pas entendu pendant de nombreux mois et pendant des années...

Cela vous fait rire, mais moi cela ne me fait pas rire du tout...

Je ne vous ai pas entendu, aucun d'entre vous, vous élever, à propos des 700 M€ du projet VASCONI, jamais.

M. le Président.- Est-ce que vous avez fini, Monsieur NOUVION ?

M. Laurent NOUVION.- Ça, c'est le premier point. Le deuxième point, c'est que je voulais juste poser trente seconde une question à Monsieur le Ministre. Monsieur le Ministre, sur les audits, est-ce que vous êtes très réticent ? Etes-vous disposé à envisager, comme M. CELLARIO et moi-même, vous le demandons, d'engager un certain nombre d'audits qui ne coûtent pas chers, des audits internes à l'Administration, pour essayer de trouver un certain nombre de niches d'économies ; cela, c'est une question importante.

M. le Ministre d'Etat.- Je n'ai rien contre l'audit et je partage ce que M. CELLARIO a dit, sur la nécessaire modernisation de la Fonction Publique, du fonctionnement de l'Etat. Ça ne sera d'ailleurs pas un scoop, mais ça sera une des préoccupations qui suivra

celle de l'attractivité. Dans les mesures annoncées pour l'attractivité, j'ai annoncé un audit de procédure de création d'entreprise, Madame THEVENOUX, vient de le lancer.

Oui, je suis ouvert là-dessus, mais je préfère des audits internes.

M. Laurent NOUVION.- Je voulais juste regretter, mais je crois que c'est la première fois, que le débat budgétaire s'engage sur un Rectificatif ou sur un Primitif, en l'absence du Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, je ne comprends pas. J'espère qu'il ne lui est rien arrivé.

M. le Président.- Je pense qu'il est souffrant et que c'est pour cette raison qu'il ne nous a pas encore appelé.

M. Laurent NOUVION.- Alors, il a toute notre compassion.

M. le Président.- Monsieur NOUVION, avant de laisser parler mes Collègues – je vous donnerai la parole tout à l'heure Monsieur MARQUET – avant de continuer le tour de parole, je pense que vous avez quand même la mémoire courte. Vous ne pouvez pas dire que nous n'avons pas, et que je n'ai pas, personnellement, et je me souviens parfaitement de mes interventions.... laissez-moi terminer... c'est moi qui vous ai donné, même le prix de ce que coûtait l'hôpital Pasteur, le chiffre que vous venez de donner...

M. Laurent NOUVION.- ... Je l'avais par l'intermédiaire des gens de la Générale de Santé...

M. le Président.- ... Je vous l'ai donné il y a déjà très longtemps, je pense que nous pouvons ressortir les procès verbaux, les critiques que j'ai faites sur le projet VASCONI et la programmation de l'hôpital ne remontent pas à 2008...

M. Laurent NOUVION.- Je ne parlais pas de vous, Monsieur le Président. Vous n'êtes pas en cause.

M. le Président.- Je me sens directement attaqué puisque j'étais quand même dans cette majorité depuis 2003 et depuis 2003, c'est le discours que j'ai vraiment répété à longueur des séances budgétaires. Alors, vous ne pouvez pas dire que la majorité ne s'est pas prononcée dans le sens que vous venez de donner. Et, je ne demande pas à avoir la primeur, même si je

l'ai, mais en tout cas, je ne veux pas qu'on croie que vous êtes les seuls à avoir de bonnes idées. Ces bonnes idées ont été répétées depuis 2003. L'ancien Président a même reçu plusieurs fois des injonctions pour essayer de forcer le Gouvernement de l'époque pour aller vers une réduction du coût de l'hôpital, une réduction du programme, à chaque fois cela a été fait.

Alors, ne dites pas s'il vous plaît, Monsieur NOUVION, que la majorité n'est pas intervenue sur ce sujet. Depuis 2003, c'est un discours que j'ai, avec certains autres Collègues, le Docteur RIT en particulier, parfaitement tenu, alors, je vous en prie ne dites pas des choses comme ça.

M. Laurent NOUVION.- Monsieur le Président, je veux bien prendre tous les procès verbaux que vous avez à votre disposition. La question que je pose est la suivante. Moi, je vous parle du mois de février, depuis que nous sommes élus. Alors, je vais poser la question sous la forme interrogative. Est-ce que publiquement, la majorité s'est déterminée contre le projet d'hôpital de M. Raymond VASCONI, pour un montant de 700 M€ ? C'est ça la question que je pose. La réponse je l'attends. J'aimerais que vous me trouviez des traces comme quoi vous vous êtes opposés ou pas, ou si vous avez fait pression auprès du Gouvernement, je ne m'en souviens pas. J'étais là depuis février.

D'abord, je vais vous dire, Monsieur le Président, puisque vous me lancez sur ce sujet, je prends la balle au bond, il y a un groupe de santé, dont je fais parti – parce que vous pensez bien que lorsqu'on parle de 700 M€ cela m'intéresse, même sur dix ans – ce groupe de santé, ne s'est jamais réuni depuis que nous avons été élus. Vous vous rendez compte, il ne s'est jamais réuni et cela concerne un budget de 700 M€ annoncé, alors que nous nous sommes réunis pour des Commissions et autres réunions, le groupe de santé, interne au Conseil National, qui devait être destinataire d'un certain nombre d'informations précises et détaillées sur ce projet VASCONI du nouvel hôpital, n'a toujours pas été réuni depuis plus de deux ans.

Trouvez-vous cela normal ? Je vous pose la question.

M. le Président.- Je vous répondrai de la manière suivante. Nous avons eu mieux qu'un groupe de santé, puisque nous avons eu des Commissions Plénière d'Etude avec le Gouvernement, sur le nouvel hôpital, avec présentation des plans, n'oubliez pas cela Monsieur NOUVION. Je voudrais qu'on arrête ce sujet, parce que l'article 48 me permet d'arrêter cette poursuite en avant sur ce sujet.

Je vais passer la parole à Marc BURINI qui l'avait demandée.

M. Marc BURINI.- C'était pour revenir sur un point – parce qu'on a l'impression qu'on ne fait pas bien ses devoirs, lorsqu'on arrive ici –

(Rires).

... juste pour faire une précision sur les chiffres. C'était lors de la Commission Plénière d'Etude du 29 juin 2010, pour reprendre le chiffre que j'annonçais : « en cas d'abandon du projet, perte des études réalisées, environ 15 M€ et indemnités des résiliations à verser, environ 5 M€, plus Testimonio, en cas d'arrêt, les frais de concours seraient perdus », c'est pour cela que je parlais d'une perte entre 20 et 25 M€, c'est une précision importante.

M. le Président.- Merci. Madame Sophie LAVAGNA.

Mme Sophie LAVAGNA.- Merci, Monsieur le Président.

Juste un petit mot, Monsieur le Président, parce que je n'ai aucune compétence en matière médicale, mais je suis d'une famille qui compte beaucoup de médecins, vous le savez.

Je crois qu'il faut se placer au-delà des partis politiques, au-delà des partis pris et si j'ose dire, c'est ce qu'essaie de faire le Conseil National et c'est ce que nous faisons très souvent.

Si on avait à l'époque, effectivement, écouté les professionnels, je crois que nous n'en serions pas là aujourd'hui. Nous aurions pu éviter cette dépense incongrue de 25 M€, puisque les professionnels connaissent bien leur profession et si on leur avait demandé leur avis à cette époque – on leur a demandé d'ailleurs – force est de reconnaître qu'on leur a demandé, mais nous n'avons pas suivi leur recommandation à l'époque. Alors, *errare humanum est, perseverare diabolicum*, je suis d'accord avec vous, Monsieur le Ministre, et je me réjouis qu'il y ait cessation de cette persistance dans l'erreur et qu'on accueille à nouveau, les professionnels, les médecins, qui connaissent mieux leur métier de médecine que nous, Conseillers Nationaux – à l'exception de certains d'entre nous qui sont médecins – mais je crois qu'il est sage d'écouter les médecins, parce que notre santé c'est quand même un des grands sujets qui nous tient à cœur, pour nous, pour notre avenir et puis c'est aussi attractif d'avoir une bonne santé, il faut bien le reconnaître.

Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur Christophe STEINER.

M. Christophe STEINER.- Merci, Monsieur le Président.

Je n'étais pas présent pendant la session 2003/2008. Nous sommes arrivés ici en 2008, on nous a effectivement présenté, lors d'une Commission Plénière d'Etude le projet VASCONI. C'était un très bel hôpital, je dois le reconnaître, mais cher. Ce qui a surpris c'est l'annonce brutale, même si elle a été faite d'abord au Conseil National, de l'arrêt du projet.

Ce que j'essaie de comprendre, c'est pourquoi on a perdu tout ce temps. Je me suis replongé dans les débats des Séances Publiques et j'ai ici un extrait que j'ai choisi, de la Séance Publique du mercredi 12 décembre 2007, je vais vous en donner lecture.

Monsieur STEINER lit un extrait de la Séance Publique du 12 décembre 2007 :

M. Daniel RAYMOND – je cite : « J'interviens sur l'article 705.934 « C.H.P.G. – Solution 5 ». La solution 5 a été initiée en décembre 1998. Nous fêterons en 2008 ses dix ans d'existence. Il aura donc fallu dix ans pour que le Gouvernement soit en situation de désigner un lauréat au concours d'architectes lancé en 2007. Outre le délai prévisionnel pour les études qui a été évalué à deux ans et demi, la livraison du nouvel hôpital est prévue fin du deuxième trimestre 2021 ».

Le Président de l'époque (M. VALERI) donne la parole au Ministre d'Etat de l'époque (M. PROUST):

M. PROUST – je cite : « Monsieur le Conseiller National, je suis un peu étonné que vous reposiez une nouvelle fois cette question et je voudrais m'inscrire en faux contre ce bruit qui consiste à dire que c'est renvoyé aux calendes et que ça va durer. Je vous rappelle toutefois que s'il y a eu des vagues-hésitations, je ne m'en sens pas responsable puisque dès que ce problème a été signalé, nous avons fait, en pleine concertation avec le Conseil National, plusieurs réunions, y compris au Centre Hospitalier Princesse Grace, pour examiner la situation et arrêter la solution 5 et qu'immédiatement après, nous avons lancé le concours de maîtrise d'œuvre ».

« Je ne peux pas dire que les choses seront renvoyées en 2021. Il y a plusieurs tranches qui sont prévues dans ce projet, il y en a deux ou trois, je n'en sais rien encore, on va voir, suivant les résultats du concours. S'il y en a deux, par exemple, j'ai bon espoir que, même si vous comptez deux années avant le premier coup de bulldozer, dans sept ans environ, on devrait arriver à peu près à la fin de la première

tranche, et il y aura une phase finale qui mettra quelques années de plus. On va suivre cela, c'est engagé. C'est vrai que ça a peut-être mis du temps à être décidé, mais je vous assure que depuis deux ans, on n'a pas perdu de temps et on ne va pas en perdre pour livrer ce magnifique nouvel hôpital aux Monégasques, à la population de Monaco et des environs dans les délais qui sont possibles et qui, je crois, sont réalistes dans ce que j'indique ».

« M. VALERI – je cite à nouveau : Objectivement, beaucoup de temps avait été perdu dans les dix ou quinze dernières années. Il faut donner acte au Ministre d'Etat, Jean-Paul PROUST, que, sous son autorité, comme le souhaitait le Conseil National, le Gouvernement a pris les décisions qu'il fallait. Monsieur RAYMOND, êtes-vous d'accord ? On a participé, rappelez-vous, tous les Elus qui l'ont souhaité, à une réunion décisive dans les locaux du C.H.P.G., pour justement arrêter ces décisions qui, désormais, sont définitives. Donc, aujourd'hui, ce sont bien les bonnes décisions qui ont été prises et comme il le fallait. Maintenant, il faut réaliser les appels d'offres, les choix nécessaires, etc... mais aujourd'hui, on est sur la bonne voie, Monsieur RAYMOND, vous êtes d'accord » ?

« M. Daniel RAYMOND : Absolument ! J'étais un peu inquiet... »

M. le Président.- Je vous invite à terminer rapidement.

M. Christophe STEINER.- Bien sûr, on en arrive à M. CELLARIO.

« M. Claude CELLARIO.- On se donne rendez-vous dans sept ans pour la fin de la première phase qui doit comporter 75 % du nouvel hôpital ».

Alors, moi, je suis désolé mais j'aimerais comprendre ce qui s'est passé entre temps.

M. le Président.- Très bien. Je passe la parole à Monsieur Roland MARQUET.

M. Roland MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais dire à l'opposition qu'il n'y a pas de honte à se tromper, tout le monde est faillible et il ne faut pas que l'orgueil vous aveugle et que vous persistiez dans une voie qui est une impasse. Qui ne se souvient pas, que lorsqu'on nous avait présenté ce projet, certains d'entre nous étaient sidérés, on voulait à l'époque – moi, c'est ce qui m'avait le plus surpris – faire un

accélérateur de particules pour fabriquer nous-mêmes nos produits radioactifs. Après on aurait pu les vendre aux pays voisins qui sont demandeurs, tout le monde le sait ! J'avoue que j'étais cloué sur mon siège lorsque j'ai entendu ça.

A l'époque, j'avais soutenu le Président ROBILLON, mais peut-être que j'ai la chance d'avoir un peu plus de mémoire que certains d'entre vous. En étant plus âgé, j'ai peut-être le cerveau plus jeune ! Mais, quoi de neuf sous le soleil, êtes-vous surpris ? Je lisais dernièrement dans la presse que M. Jean-Jo PASTOR disait : « mais moi j'ai vu passer au moins vingt projets pour l'hôpital, celui-ci sera le vingt et unième », peut-être qu'il y en aura vingt-deux ou vingt-trois... c'est comme ça, l'hôpital c'est l'arlésienne. Depuis que je suis à Monaco, on en parle. Beaucoup de gens sont enthousiasmés, avec beaucoup de cœur, beaucoup de compétence, et c'est toujours tombé à l'eau...

Quant à ce que dit Mme Sophie LAVAGNA, un des grands classiques de Monaco, c'est de réunir des professionnels, de leur dire, on va vous écouter, et puis finalement on ne vous écoute pas. Mais c'est le pays qui est comme ça et peut-être qu'ailleurs c'est pareil.

Il faut faire des économies, oui. Si on prend toutes les études qui n'ont servi à rien, vous avez raison, il faut faire des économies, parce que moi je crains qu'on aille vers des économies de bout de chandelles, il faut faire attention, en coupant un peu à droite, en coupant un peu à gauche, on fait des économies de bout de chandelles. Donc, faisons de véritables économies et commençons par arrêter de financer des projets et des études qui ne mènent à rien.

Merci, Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci beaucoup Monsieur MARQUET.

Monsieur SVARA, nous vous écoutons.

M. Pierre SVARA.- Merci, Monsieur le Président.

Je m'étonne de la remarque de M. Laurent NOUVION, sur l'absence du Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, aujourd'hui.

M. BORDERO est un Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, responsable, respectable et s'il est absent momentanément, c'est qu'il doit avoir ses raisons.

Donc, il est inutile, Monsieur NOUVION d'être, soit sarcastique, soit irrespectueux, cela n'apporte pas grand-chose au débat, à mon avis. Merci.

M. le Président.- Merci beaucoup.

M. Laurent NOUVION.- Je suis désolé, si vous me permettez, Monsieur SVARA, je ne suis ni sarcastique ni irrespectueux. Il est parfaitement possible que M. BORDERO ait eu un problème et j'en suis le premier désolé. A ce moment-là, le Président dit qu'il est empêché ce soir et il n'y a pas de discussion.

La séance est ouverte, le Président de l'Assemblée a dit que M. BORDERO nous rejoindrait, il ne nous rejoint pas, c'est le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, c'est lui qui rapporte ce budget, ou bien alors nous reportons la séance et nous faisons cela un soir où il est parfaitement en forme et peut rapporter normalement le budget ?

C'était tout là, l'objet de ma remarque. Ce n'est absolument pas une remarque contre M. BORDERO, pour lequel j'ai des liens d'amitié depuis sept ou huit ans et avec lequel j'entretiens de très bons rapports. Donc, cela n'a aucun lien politique. C'était une question par rapport à la Haute Assemblée et par rapport au budget lui-même.

(Brouhaha).

M. le Président.- Très bien, nous allons passer...

M. Pierre SVARA.- Je ne peux pas répondre ?

M. le Président.- Répondez, je vous en prie.

M. Pierre SVARA.- Il faut comprendre, qu'éventuellement, il peut avoir quelque chose, qu'il peut arriver en retard et que cela ne gêne pas cette Séance Publique, c'est tout.

M. Laurent NOUVION.- C'est aussi au Président de nous rassurer et de nous le dire.

M. le Président.- Très bien. Monsieur Bernard MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Je suis désolé de la tournure des événements. J'ai vraiment l'impression que l'opposition veut importer des pratiques politiques des pays voisins, qui sont détestables.

Il y a eu, effectivement, comme l'a rappelé mon frère Roland MARQUET, plus de vingt projets. Vous savez que nous sommes la représentation nationale et qu'il y a l'exécutif, que nous respectons. Relisez, calmement, tranquillement sur la période de 2003 à 2008 et vous verrez, que ce soit pour l'hôpital ou que ce soit pour d'autres projets pharaoniques, les interventions sur les équilibres budgétaires ; il y en a eu beaucoup.

Par contre, vous avez peut-être aussi oublié de nous entendre parler du développement des recettes.

Je pense que vous avez décidé de commencer une campagne électorale, deux ans avant le terme, alors que ce n'est pas l'usage dans notre pays. C'est votre choix.

Maintenant, Monsieur le Ministre d'Etat, il faudrait peut-être aussi préparer quelques textes sur les partis politiques. Je ne voulais pas en parler, mais j'ai saisi la Commission des Informations Nominatives, parce que je suis très étonné du fait que mon fils mineur, reçoive de la propagande de certains partis politiques. Je vous en ai fait d'ailleurs une copie, Monsieur le Ministre.

M. le Président.- Très bien. La parole est à M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Merci.

Je reviens au débat qui nous importe, c'est-à-dire le C.H.P.G., je crois que nous n'en parlerons plus par la suite...

M. le Président.- ... J'espère.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- ... parce que cela représente quand même beaucoup d'argent. Je remercie ceux qui font un peu l'histoire de ce qui a été dit et de ce qui s'est passé dans cette Assemblée, parce que c'est quand même ce qui est important, pour comprendre la situation d'aujourd'hui.

Alors, dans ce registre, je voudrais rappeler que ce qui nous a amené, ce qui nous a fait déboucher sur la solution VASCONI, c'est quand même une étude initiée par le Gouvernement auprès de la Société « Hospiconseil », qui avait préconisé l'hôpital dans sa configuration actuelle et tout le monde était d'accord y compris le corps médical. Donc, tous les professionnels ont été informés et il y avait eu des débats, à l'époque.

Ensuite, j'aimerais savoir comment ce projet, parce que c'est là, que le bât blesse, a évolué de 285 M€ en 2006, à 705 M€ l'année dernière. Je me souviens très bien de tout ce qui a été dit ici, concernant le budget et quelle était la position de la majorité à l'époque, qui avait demandé au Ministre d'Etat, de s'engager, fermement, à ce que les 705 M€ ne soient pas dépassés. On trouvait que le montant était déjà très important et on a demandé à ce que cela n'aille pas au-delà.

J'aimerais qu'on me donne un décompte, 285 M€ à 705 M€, il y a les frais d'études, il y a la T.V.A., mais cela fait vraiment beaucoup !

M. le Président.- Monsieur TONELLI.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Sur ce point précis, qui est un point technique et dont effectivement l'an dernier, nous avons longuement parlé, je répondrai à M. SPILLOTIS-SAQUET que dans les 285 M€, on parlait du montant des travaux hors taxes. Par ailleurs, dans les 705 M€, ils étaient de mémoire à 315 M€, donc il n'y a pas eu une dérive très importante. Effectivement, 315 M€ de travaux hors taxes, ça fait un coût de l'opération de l'ordre de 700 M€ dans la mesure où on assure des opérations très complexes et qui ont des frais d'études et de suivi qui sont particulièrement onéreux. De mémoire, encore une fois on est à ce niveau, dans cet ordre-là.

M. le Président.- Monsieur Christophe STEINER.

M. Christophe STEINER.- Merci, Monsieur le Président.

M. le Chef de Cabinet.-

CHAP. 2 - PRODUITS & RECETTES DES SERVICES ADMINISTRATIFS

012.106 – D.E.E.U. - REDEVANCES.....	+	10.600
012.112 – EDUCATION NATIONALE - PRODUITS DIVERS.....	+	5.000
012.113 – SERVICE DE LA CIRCULATION	+	200.000
012.118 – INTERVENTION PUBLIQUE TROP PERÇU SUR SUBVENTION	+	965.400
012.126 – THEATRE DES VARIETES	-	1.000
012.128 – LICENCES EXPL. STAT. RADIO-ELECT	+	4.000
012.129 – CHAPELLE VISITATION	-	500
012.138 – HELIPORT - CARBURANT	-	353.500
012.500 – STADE LOUIS II	-	55.000
012.602 – DROITS DIVERS	+	<u>60.000</u>
	+	<u>835.000</u>

Je voudrais juste répondre à M. MARQUET, en lui disant que je m'étonne qu'il s'étonne. Monsieur MARQUET, on dirait que vous avez une appréciation des choses qui est à géométrie variable. On dirait qu'une fois le vent souffle d'un côté, dans votre sens, c'est toujours bon ; mais lorsque ça souffle de l'autre côté, c'est gênant, ça pique, ça fait mal aux yeux.

Ce qui m'étonne, c'est que pourtant le vent est un de vos alliés, Monsieur MARQUET ! On vous regarde, on le voit depuis le début de la législature, quand vous vous dirigez, ce n'est pas un compas que vous utilisez, c'est une girouette. Alors, à un moment donné, prenez le vent et suivez-le comme vous continuez à le faire, mais arrêtez de dire, un jour c'est comme ça, le lendemain c'est autrement...

M. Bernard MARQUET.- Je ne répondrai pas aux attaques personnelles dont c'est votre fond de commerce.

M. le Président.- Merci.

M. Christophe STEINER.- Mais M. MARQUET vous êtes un bon client.

M. le Président.- De toute manière, cela fait maintenant plus d'une heure que nous parlons des dépenses de l'Etat, donc je vais mettre aux voix le chapitre premier.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre premier est adopté.

(Adopté).

M. le Président.- Madame LAVAGNA.

Mme Sophie LAVAGNA.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, pour détendre un peu l'atmosphère et pour parler de quelque chose qui pourrait être attractif et améliorer les recettes de l'Etat, je voudrais parler d'un sujet auquel je tiens, c'est-à-dire le chèque emploi/service.

Les réponses que nous avons eues du Gouvernement, nous disent, pour résumer la situation, que cela pourrait porter atteinte à la priorité nationale d'une part, et que cela serait très compliqué d'établir un bulletin de salaire, d'autre part. D'après les chiffres du Gouvernement à qui je fais confiance, cela concernerait « seulement » deux mille personnes à l'échelle monégasque.

Tout d'abord, je ne vois pas pourquoi la priorité nationale serait remise en cause, puisqu'il peut y avoir, à la fois des nationaux qui ont besoin d'un service et des nationaux qui ont besoin de travailler et qui aiment le faire de manière indépendante, mais qui n'ont pas les moyens de monter leur entreprise.

Ensuite, deux mille personnes, ce chiffre n'est nullement négligeable à l'échelle monégasque, c'est ce que je tenais à dire.

Je vais vous donner quelques exemples dont j'entends parler dans la rue, parce que j'essaie d'écouter ce que les gens me disent et ce que les intéressés me demandent. Par exemple : les services à la famille, les gardes d'enfants, les soutiens scolaires, la promotion d'assistance aux personnes dépendantes, l'accueil temporaire de jour, les services associés à la promotion santé à domicile où sur le lieu de travail, les soins à domicile, les prestations associées à l'hospitalisation à domicile, le soutien psychologique, l'action à l'information et à la prévention, le service associé à la vie quotidienne à domicile, l'assistance informatique, le portage de repas, les petites réparations, la coiffure, les tâches ménagères ou sur le lieu de travail, le service de conciergerie et en entreprise, l'assistance de vie pratique, les services également associés aux logements et aux cadres de vie, le jardinage, le gardiennage, le conseil ponctuel en aménagement des services d'intermédiation, l'assistance aux démarches administratives, l'aide à la recherche de logements.

Il est donc parfaitement envisageable de considérer que l'offre peut créer la demande et que le chèque emploi/service est un leader économique. Le pays voisin nous l'a prouvé à cet égard puisque ce système connaît une faveur exponentielle.

Dans la mise en place, on nous oppose la complexité juridique, mais très honnêtement et, là, je parle en tant que juriste et en tant qu'avocat, les problèmes que nous allons soulever et qu'on a avancé, sont bien plus compliqués que cette soit disant complexité juridique sur ce petit chèque emploi/service. Il suffit de faire en gros, un copier/coller de ce qui se fait en France. Si vous voulez, je peux même vous le faire.

De plus, une autre chose très importante, est que cela permettrait d'aboutir, d'une part à l'attractivité à laquelle vous tenez et à laquelle je tiens aussi, et d'autre part, au consensus entre les salariés et les employeurs, puisqu'il y a beaucoup de salariés qui aiment être indépendants et il y a beaucoup d'employeurs qui aiment ne pas s'engager dans un contrat de travail à durée indéterminée, parce qu'ils ont peur du risque de procès et parce qu'ils ne sont pas sûrs de leurs besoins.

J'aimerais que nous convenions et que nous nous mettions d'accord pour aller de l'avant sur ce sujet qui me paraît important économiquement et qui est de nature à rapporter à l'Etat plus de revenus.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions sur ce même sujet ?

Je laisse la parole à Monsieur Stéphane VALERI.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.* - Merci, Monsieur le Président.

Nous avons eu un long débat sur ce sujet en séance privée, cela fait plusieurs années que nous l'avons et, manifestement, il y a des positions qui pour le moment ne se sont pas rejointes, entre le Gouvernement et les élus du Conseil National qui prennent la parole sur ce sujet.

Je vais, très brièvement, résumer la position de la Direction des Caisses Sociales et du Gouvernement et je vais surtout vous dire – je vais commencer par là – que je compte organiser une réunion de concertation, si le Président du Conseil National en est d'accord. Je crois qu'il faut mettre tout le monde autour de la même table, parce que manifestement, les gens ne parlent pas le même langage, la Direction des Caisses Sociales, les spécialistes du Département des Affaires Sociales sur cette question, et les élus qui sont motivés et très intéressés par ce sujet. Je vais tous vous réunir, parce que j'ai l'impression qu'il y a un véritable dialogue de sourd, lorsque j'essaie de faire l'intermédiaire entre les uns et les autres.

Je vous rappelle, quand même, la position du Gouvernement, que nous vous avons longuement expliquée en séance privée, je ne vais donc pas vous surprendre.

Effectivement, la Direction des Caisses Sociales et les Services compétents des Affaires Sociales, considèrent que c'est beaucoup plus compliqué que ce que vous pensez, à mettre en place. Il s'agit, notamment, de passer des accords avec un certain nombre de banques de la Principauté. Il y a relativement peu de gens concernés, vous l'avez dit, au grand maximum, deux mille personnes. Il y a surtout un problème de priorité d'emploi, parce que si vous donnez un chèque emploi/service à n'importe qui, cela veut dire que vous ne passez plus par le Service de l'Emploi.

Alors, il faut bien réfléchir à cela. Est-ce qu'on ne va pas passer outre un certain nombre de prioritaires qui, aujourd'hui, sont embauchés parce qu'il y a des règles à Monaco, parce qu'on ne peut pas recruter quelqu'un qui n'est pas, d'abord, présenté par le Service de l'Emploi ? Donc, vous posez quand même un problème de priorité, en tout cas, c'est ce que les Services affirment.

Je m'étais engagé, et je l'ai fait, à vous adresser le formulaire actuel parce qu'en réponse aux demandes du Conseil National, depuis plusieurs années, le Département et la Direction des Caisses Sociales, ont mis en place un formulaire extrêmement simplifié pour les gens de maison. Je vous ai dit que je n'étais pas particulièrement doué en comptabilité et, parce que je voulais savoir qui avait raison, je me suis mis à l'exercice. En dix minutes j'ai rempli la feuille du mois, d'un salarié employé de maison. J'ai adressé un courrier au Président du Conseil National le 8 octobre, dans lequel j'ai annexé la copie d'un bulletin ultra-simplifié, mis en place par les Caisses Sociales. Vous pouvez vérifier, en dix minutes vous pouvez faire vos feuilles de Sécurité Sociale et le salaire de votre employé de maison. Je pense quand même que nous sommes arrivés à un système ultra-simplifié et facile pour tous à mettre en place.

Maintenant, je vais vous dire, je crois que la meilleure chose que l'on puisse faire puisque c'est un dialogue de sourd, je ne vais pas vous convaincre, et ce soir à travers vos paroles, vous n'allez pas convaincre le Directeur des Caisses Sociales, ni les spécialistes de ces questions au sein de mon Département c'est de vous proposer, avec l'accord du Président et du Ministre d'Etat, de se réunir. Tous les élus qui sont intéressés, Président, que vous souhaitez désigner, viendront. Nous ferons venir la Direction des Caisses Sociales, les spécialistes des déclarations au sein des

Caisses, le Service de l'Emploi, la Direction du Travail, mes Collaborateurs qui connaissent parfaitement bien ce dossier depuis de nombreuses années et nous allons essayer d'échanger des arguments et peut-être...

M. le Ministre d'Etat.- ... Et peut-être l'A.M.A.F., parce que moi, j'ai un exemple à Paris, où j'étais dans l'impossibilité d'obtenir de ma banque qu'elle me donne un chéquier. C'est une grande banque française, qui est présente à Monaco, et qui répond qu'elle ne fait plus les chèques d'emploi/service. Donc, il faudrait que les banques soient là, pour savoir si, réellement, elles sont prêtes à faire ça.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* J'essaie de trouver des solutions parce que c'est une idée qui est intéressante, qui est défendue depuis de nombreuses années par les élus, donc, j'essaie de porter ce souhait jusqu'aux spécialistes ; pour le moment, ils ne sont pas convaincus.

Voyons-nous tous ensemble, échangeons, et peut-être, sortira-t-il de cette réunion de concertation, une solution qui sera un compromis ou une bonne idée applicable.

M. le Président.- Avant de laisser la parole aux Collègues qui souhaitent intervenir, je pense que la proposition est tout à fait intéressante et que nous allons la retenir.

Madame LAVAGNA et ensuite, Monsieur STEINER.

Mme Sophie LAVAGNA.- Je pense qu'il manquerait, autour de cette table ronde que vous proposez, les gens qui seraient intéressés, parce que moi, j'en vois beaucoup et excusez-moi, je pense qu'il faut être attractif, parce qu'on veut tous se donner les moyens de l'être, pour Monaco, pour les Monégasques et pour cela, il me semble que si on n'est même pas en mesure de demander à une banque de faire des chèques emploi/service, alors je crois vraiment qu'il faut revoir la copie.

M. le Ministre d'Etat.- Je parlais d'une banque en France, Madame LAVAGNA.

Mme Sophie LAVAGNA.- Nous sommes à Monaco et moi en France, je sais que les chèques emploi/service c'est possible, parce que j'ai une résidence secondaire à Levens, où je suis très souvent

et je peux vous dire que ça marche très bien les chèques emploi/service.

Alors, si nous ne sommes pas capables de faire au moins, aussi bien qu'en France, alors écoutez, moi je ne sais plus quoi dire.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.*- Mais nous n'avons pas les mêmes règles qu'en France, Madame LAVAGNA. Quand vous aurez un Monégasque ou un enfant du pays ou encore un résident de Monaco qui viendra vous voir, en tant qu'Elue et qui vous dira, qu'à cause de ce système, on a engagé un niçois ou un habitant de Vintimille, vous serez la première à dire que cela n'est pas normal, qu'on ne respecte pas les prioritaires à Monaco.

Je pense que le débat est légitime et les réponses, croyez-moi, sont plus compliquées que ce que vous pouvez penser...

Mme Sophie LAVAGNA.- Il suffirait à mon sens, je vais vous donner la réponse que j'ai, qui est peut-être simple – on a eu la preuve avec l'hôpital que les solutions les plus compliquées ne sont pas forcément ni les moins chères ni celles qui marchent le mieux – mais il y a une solution très simple, premièrement la priorité aux monégasques pour s'inscrire en tant que « donneurs de services » auprès du chèque emploi/service et ensuite dire, bien évidemment que c'est réservé en toute priorité aux gens qui habitent Monaco, parce qu'il y a aussi des gens qui habitent à Monaco et qui ont envie de travailler, cela existe, j'en connais, j'en rencontre même souvent...

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.*-... On va vous demander des créations de postes de nouveaux fonctionnaires, pour gérer ce service et vous pourriez nous dire d'arrêter de créer des emplois, parce qu'il faut diminuer les frais de fonctionnement...

Mme Sophie LAVAGNA.- Non, non, non...

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.*-... A chaque fois, il faut quand même bien réfléchir...

Mme Sophie LAVAGNA.- Je ne vous demande pas de nouveaux fonctionnaires. Je propose une solution et je pense qu'on doit pouvoir obtenir au moins ça auprès des banques de Monaco. Premièrement, si

nous ne sommes pas capables, au niveau de l'Etat Monégasque d'obtenir ça, je pense franchement que c'est tragique pour nous, donc si c'est ce que vous dites, je pense que c'est très grave. Deuxièmement, je sais, parce que beaucoup de gens viennent m'en faire la remarque, que beaucoup de personnes seraient intéressées, pour les enfants malades, pour les services à domicile, parce que les gens ont peur aussi d'employer quelqu'un, parce qu'ils ont peur du procès, cela fera peut-être un peu d'argent aux avocats c'est vrai, c'est gênant, mais à part ça, je pense que cela devrait aller et je crois que c'est une mesure qui marche. Lorsqu'on observe comment ça marche en France, c'est une mesure qui marche très bien. Je suis pour et, effectivement, je resterai pour. Je crois que les priorités on peut tout à fait les établir et je ne pense pas que ce soit d'une complexité législative telle, qu'il faille l'éluider. Encore une fois pour en arriver à la conclusion, je pense que dans le contexte actuel, cela permettrait d'être source d'attractivité, cela serait une source de consensus entre, employeur et employé, et cela générerait des recettes pour l'Etat.

M. le Président.- Monsieur VALERI.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.*- Pour ceux qui ne souhaiteraient pas passer par des formalités, on a vu, très assouplies, pour les gens de maison, il existe aussi des sociétés spécialisées qui sont installées à Monaco, qui peuvent vous fournir pour un jour un salarié de ces sociétés, et qui font toutes les démarches. Vous ne prenez aucun risque, vous engagez pour une heure, un jour, huit jours... Il y a des solutions et cela créé, d'ailleurs, des emplois et permet de développer des entreprises installées à Monaco. Je pense à ces sociétés qui offrent un certain nombre de services à la maison, de services à domicile.

Ceci dit, je terminerai par cette constatation, il y a manifestement une incompréhension en ce moment et les débats de ce soir le confirment. J'ai quand même la Direction des Caisses Sociales, la Direction du Travail, le Service de l'emploi, les Collaborateurs de mon Département qui suivent ce dossier depuis dix ans, qui ne sont pas favorables au chèque emploi/service à Monaco. Il y a un certain nombre d'Elus, à juste titre, qui posent des questions, légitimes : pourrait-on le faire ? Parce que cela pourrait rendre un certain nombre de services – je le reconnais bien volontiers, je l'ai dit moi-même – c'est vrai qu'on peut s'interroger légitimement sur la création de ce type de chèque à Monaco, et la meilleure solution pour qu'on sorte de ce débat où il y

a un dialogue de sourd, c'est qu'on se rencontre tous ensemble afin d'examiner toutes les solutions que vous souhaitez, avec les gens compétents, techniquement confrontés tous les jours à la réalité et tous ensemble, je pense que vous devriez – puisque nous sommes des gens raisonnables – réussir à trouver une solution pour sortir de cette impasse.

Je n'ai pas du tout d'hostilité de principe, Madame LAVAGNA, si on peut le faire et que ce ne soit pas trop complexe à gérer, ni que ça ne pose plus de problème que cela n'en résout. Donc attendons ce débat entre nous tous et alors, nous verrons

M. le Président.- Je pense que le Secrétariat Général du Conseil National et votre Secrétariat prendront attache, pour organiser cette réunion.

Monsieur STEINER.

M. Christophe STEINER.- Merci, Monsieur le Président. Je voulais remercier Monsieur le Conseiller pour les Affaires Sociales et la Santé, pour le document qu'il nous a fait parvenir et je voudrais lui demander s'il pouvait transmettre nos félicitations au Directeur de la C.C.S.S. pour ce logiciel qui permet, effectivement, de calculer d'une manière tout à fait conviviale, les charges sociales pour les employés de

M. le Chef de Cabinet.-

CHAP. 3 - CONTRIBUTIONS

1) DROITS DE DOUANE

013.101 – DROITS DE DOUANE.....	- <u>1.200.000</u>
---------------------------------	--------------------

2) TRANSACTIONS JURIDIQUES

023.101 – DROITS DE MUTATIONS	- 23.000.000
-------------------------------------	--------------

023.102 – DROITS S/AUTRES ACTES CIV. ADM.....	- <u>6.000.000</u>
---	--------------------

	- 29.000.000
--	--------------

3) TRANSACTIONS COMMERCIALES

033.101 – TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE.....	- <u>500.000</u>
---	------------------

4) BENEFICES COMMERCIAUX

043.101 – IMPOT SUR LES BENEFICES	- <u>1.200.000</u>
---	--------------------

	- <u>31.900.000</u>
--	---------------------

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ? Il me semble important, parce que c'est quand même une source importante de revenus pour l'Etat, nous avons suggéré d'améliorer au maximum la perception de tous les droits qui existent déjà.

Madame POYARD-VATRICAN et ensuite, M. Laurent NOUVION.

maison. J'espère que le Gouvernement pourra faire en sorte qu'au niveau informatique, dans le cadre de l'Administration électronique, on puisse remplir les formulaires directement, à partir d'un ordinateur. Je crois que c'est important et cela fait partie, aussi, de l'attractivité.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.* - Merci, Monsieur STEINER, je transmettrai, bien sûr, vos félicitations...

M. le Ministre d'Etat.- Comme vous pouvez le voir, Monsieur STEINER, vous êtes déjà dans le projet de Budget, c'est une des priorités du Gouvernement, pour 2011, qui se traduit par les crédits envisagés.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions sur le chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 2 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci, Monsieur le Président.

J'ai une question. Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous confirmer à quelle date, vous déposerez sur le bureau du Conseil National, le projet de loi sur les droits de mutations, puisque c'est, effectivement, un poste important des recettes et que cela fait déjà de

nombreuses années que nous soulignons ce point. La législation, notamment en matière de sociétés « offshore », n'est pas forcément favorable à la perception des taxes en Principauté. Il y a donc, sûrement des pistes d'amélioration à trouver et il me semble que vous étiez également sur cette longueur d'onde.

M. le Ministre d'Etat.- Avant la fin de l'année civile. La concertation, avec tous les professionnels concernés est en cours, Mme THEVENOUX, la pilote, moi-même j'ai un déjeuner de travail avec les principaux partenaires, sur ce sujet, ensuite nous en discuterons ensemble et puis nous déposerons le projet de loi, avant le 31 décembre 2010.

M. le Président.- Monsieur NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Merci. C'était dans le même registre, nous intervenons souvent sur les mêmes registres, Mme POYARD-VATRICAN et moi-même.

Effectivement, ce projet de loi est très important, parce que les droits de mutations sont une source de recettes substantielles. J'ai quand même une certaine crainte – sur le principe, je suis tout à fait d'accord avec la réforme que va engager le Gouvernement et le texte qu'il va nous proposer – mais je pense qu'il faut, d'après les informations que j'ai eues, être extrêmement prudents, parce que nous avons déjà un secteur immobilier qui est en crise, il ne faudrait pas qu'un certain nombre de modifications, un peu trop brutales, entraînent des conséquences très dommageables.

Donc, nous aurons, effectivement, tout loisir, début 2011, de nous pencher sur ce projet de loi et je ne saurais trop conseiller au Gouvernement de relire les débats de 1972, concernant la société civile et un certain nombre d'opérations qui avaient échappées aux recettes de l'Etat et notamment, des débats à l'époque, entre le Président de la Commission des Finances et de l'Economie et le Conseiller de Gouvernement pour les Finances.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Monsieur LORENZI.

M. Pierre LORENZI.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais aborder et poser une question sur l'équilibre du compte de partage – alors même qu'on ne le maîtrise pas très bien – et, je voudrais avoir

quelques précisions puisqu'il nous avait été dit que le compte de partage était plutôt en notre faveur, et si j'ai bien compris l'explication de M. le Ministre, hier, nous avons 5/6^{ème} de ce compte qui est en fonction de la T.V.A. française et 1/6^{ème} qui est en fonction de la T.V.A. monégasque. Ce qui veut dire que si demain on doublait la T.V.A. en entrée à Monaco, cela n'interviendrait, dans le compte de partage que pour 1/6^{ème}, par la force des choses.

Monaco a toujours eu historiquement une croissance plus importante que la France – en tout cas sur les dernières années et on espère que cela va continuer – de ce fait, ce compte de partage et cette proportion de 1/6^{ème} / 5/6^{ème} me semble fort inéquitable. Donc, je voulais savoir si vous aviez quelques explications à nous donner, Madame le Conseiller, ou permettant en tout cas de justifier la position de la France dans la mesure où on nous a expliqué que c'était souvent à notre avantage. Alors, je ne comprends pas très bien le côté avantage.

Mme Sophie THEVENOUX.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* L'avantage c'est qu'il y a un compte de partage, c'est-à-dire que chaque année, un calcul est fait sur les transactions qui sont réalisées entre les entreprises monégasques qui achètent des biens en France et les entreprises françaises qui achètent des biens à Monaco. On remet tout cela à plat et finalement, on partage les recettes de T.V.A..

Alors, au départ il y avait un compte un peu compliqué, je parle au tout départ, vers 1963, et finalement nous sommes arrivés, avec les négociations qui ont eu lieu de 2001 à 2005, à arrêter un compte de partage sur un montant, puisqu'on en est arrivé à obtenir un calcul sur la base des observations réelles sur les flux réels entre les entreprises françaises et les entreprises monégasques. A partir de nos données, ici, à Monaco, et des nouvelles déclarations de T.V.A. qui ont été faites, on peut voir ce qui est acheté et vendu en France. Nous pouvons donc avoir les flux réels, donc on compare ces flux réels avec le compte de partage, j'allais dire, théorique et nous avons fait un point en 2005 et nous avons arrêté un montant. Ce montant, effectivement, il varie comme fluctuait le compte de partage, au départ, qui avait été arrêté et qui variait selon une formule compliquée, que je ne vous donnerai pas ce soir, mais qui partageait la totalité de ce qui était encaissé avec un ratio de 5/6^{ème} en France et 1/6^{ème} à Monaco, parce que le montant français était bien plus important. Le poids de la France était plus important que le poids de Monaco et donc, on n'allait pas partager moitié/moitié...

M. Pierre LORENZI.- ... Ce n'est pas mon propos, mais à contrario nous nous sommes aperçus que, sur le dernier montant définitif, qui je crois a donné 93 M€ au compte de partage, qui n'a jamais, historiquement été aussi bas, on était sur la base des chiffres qui étaient encore ceux des très bonnes années, parce que c'était sur la base de 2008, si je ne m'abuse.

Mme Sophie THEVENOUX.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Le compte 93 M€, c'est le compte de 2009, non ?

M. Pierre LORENZI.- ... de 2009 mais sur les chiffres de 2008, je crois.

Mme Sophie THEVENOUX.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* ... Oui.

M. Pierre LORENZI.- Nous sommes donc arrivés au chiffre le plus bas avec les meilleures années pour Monaco. C'est en ce sens que je ne comprends pas, il me semble, en tout cas, que l'équilibre est en notre défaveur...

Mme Sophie THEVENOUX.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* ... Sachez quand même, que cet équilibre est vérifié chaque année, puisqu'il y a un compte théorique et que derrière, nous, nous suivons avec les chiffres réels. On ne prend pas chaque année les chiffres réels, parce qu'on les connaît plus tard et parce qu'ensuite, ils varient beaucoup plus vite et plus fort que le compte de partage théorique. Le partage théorique nous permet de savoir, d'une année sur l'autre, avec cette formule relativement simple, et chaque année ce que nous allons encaisser. Ce qui est quand même, pour nous, un plus parce qu'au niveau budgétaire nous pouvons inscrire le chiffre. Si on attend d'avoir les flux réels, d'abord, ils sont soumis à des variations beaucoup plus importantes et, en plus, cela peut ne pas être forcément en notre faveur.

Mme Isabelle ROSABRUNETTO.- *Directeur du Budget et du Trésor.-* Pour illustrer les propos de Mme THEVENOUX, je précise que le compte de partage 2009, que l'on a liquidé sur le pourcentage de variation 2008/2009, 2008 étant année faste, les français entre 2008 et 2009 ont perdu 12 %. Donc, c'est cela qui compte à hauteur de 5/6^{ème} sur la variation. C'est normal que cela décroisse ensuite sur l'année d'après puisque la variation de 2008/2009 est de - 12 % en France, sur la T.V.A. encaissée.

M. Pierre LORENZI.- Et nous avons eu le chiffre le plus bas historiquement ?

Mme Isabelle ROSABRUNETTO.- *Directeur du Budget et du Trésor.-* Parce que le - 12 % compte pour 5/6^{ème} dans la variation et le - 5,29 % compte pour 1/6^{ème}.

M. Pierre LORENZI.- Mais ces 5/6^{ème} c'est la T.V.A. que les entreprises monégasques ont payé en France, c'est cela ?

Mme Sophie THEVENOUX.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Ça c'est la formule théorique. C'est-à-dire qu'on ne recalcule pas tous les chiffres, etc... nous avons une formule théorique et ensuite, derrière, on suit aussi avec les chiffres réels, qui donnent lieu à des calculs plus compliqués. Mais ça, on le suit d'année en année et ensuite on regarde si cela converge ou pas et on en discute en Commission fiscale. Mais, normalement, nous suivons la formule théorique, pourquoi ? Parce qu'elle est plus simple et plus prévisible, pour nous, à gérer dans nos prévisions budgétaires.

Mais, si vous voulez, on pourra en reparler, autour d'une table avec des chiffres afin qu'on puisse, chacun, avoir les bons chiffres sous les yeux.

M. le Président.- Madame LAVAGNA.

Mme Sophie LAVAGNA.- Merci, Monsieur le Président. Je voudrais dire un mot, au titre des sociétés offshores et sans vouloir procéder à une anticipation sur le projet de loi qui est en cours d'élaboration, je note que des solutions existent depuis fort longtemps dans les droits étrangers et que celles-ci pourraient facilement se substituer ou compléter une fiscalité existante.

Le problème de la Principauté semble tenir, en schématisant, à l'impossibilité, une fois qu'une première cession au bénéfice d'une société offshore a eu lieu, d'identifier les sessions successives qui peuvent s'opérer. Que ces cessions portent directement sur les droits de propriété ou indirectement sur les parts sociales de la société offshore.

En s'inspirant du modèle des taxations, non pas à l'acte mais à la valeur vénale du bien, il serait possible, à mon avis, d'avoir une fiscalité qui dissuaderait les opérateurs de procéder à des cessions dissimulées. Par exemple, il serait possible d'établir une taxation

annuelle pour la société offshore qui a réalisé la première acquisition et qui est donc connue des services administratifs de la Principauté par le biais de la conservation des hypothèques. Ainsi en cas de cession dissimulée par la société offshore, si cette dernière ne procédait pas à la déclaration de la cession ou ne s'acquittait pas des droits de mutation corrélatifs, elle se trouverait alors exposée au paiement de la taxe annuelle. Il serait donc possible, à mon sens, par l'établissement d'une taxation annuelle et d'une diminution corrélative des droits de mutation, de trouver un juste équilibre entre la dissuasion et l'incitation. Merci.

M. le Président.- Merci. Madame THEVENOUX.

Mme Sophie THEVENOUX.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Ce que je peux vous dire, c'est que, la mutation de biens immobiliers d'une société offshore à une autre société offshore, celle-là, on la suit. Ce qu'on ne suit pas ce sont les mutations de parts.

Ce dont vous parlez – mais nous pourrions en reparler beaucoup plus longuement lorsque nous aurons déposé le projet de loi, c'est un peu le système français. Le système français a fait en sorte qu'en France il n'y a plus de sociétés offshore qui détiennent des biens immobiliers parce que c'est très, très dissuasif. Or, la société offshore, si on arrive à la contrôler, c'est un véhicule qui n'est pas forcément mauvais pour Monaco.

Donc, notre objectif ça a été, tout en les contrôlant, de ne pas forcément faire fuir les sociétés offshore, mais nous en discuterons plus tard.

M. le Chef de Cabinet.-

DEPENSES

SECT. 1 – DEPENSES DE SOUVERAINETE

CH. 2 – MAISON DE S.A.S. LE PRINCE

102.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	+	<u>145.000</u>
-----------------------------------	---	----------------

M. le Président.- Je vais mettre ce chapitre 2 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 3 – CABINET DE S.A.S. LE PRINCE

103.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	+	<u>248.000</u>
-----------------------------------	---	----------------

M. le Président.- Merci. Monsieur SPILLOTIS-SAQUET.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Merci. Très rapidement, je vais dans le sens de Pierre LORENZI, concernant le compte de partage, parce que je trouve étrange que cette T.V.A. reversée, qui en fait reflète l'excédant de T.V.A. versée par les entreprises monégasques à la France par rapport à celle perçue par Monaco des entreprises françaises, que l'impact de l'économie et des recettes monégasques n'ont pas plus d'influence sur cet échange. Automatiquement, plus notre économie est prospère, plus notre T.V.A. est versée, parce qu'en général ça affecte énormément tout ce qui concerne les matières premières, les travaux, l'immobilier, qui sont payés directement à la France. Donc, je trouve que cet équilibre est, effectivement, injuste et ça mérite d'en reparler.

Mme Sophie THEVENOUX.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Ce que je vous propose, comme avec M. LORENZI, c'est d'en reparler ensemble, avec des chiffres sous les yeux, parce que c'est bien plus compréhensible à ce moment-là.

M. le Président.- Merci beaucoup. S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 3 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 3 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 7 – PALAIS DE S.A.S. LE PRINCE

107.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... - 24.000

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 7 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

SECT. 2 – ASSEMBLEE ET CORPS CONSTITUES

CH. 2 – CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

202.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... - 10.000

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ?

Monsieur NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Merci, Monsieur le Président, je souhaite parler du Conseil National.

Je voulais juste dire que vous avez engagé le processus de refonte de la loi d'organisation du Conseil National, dont Mme BOCCONE-PAGES est en charge, au titre de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses. Nous avons regretté que le Professeur CARCASSONNE, éminent juriste... Nous avons regretté les conditions de sa saisine et la façon dont il a été choisi, puisque vous avez, seul, décidé de choisir ce Monsieur qui est un très grand juriste, sans en informer l'ensemble des Elus. Nous n'avons pas participé à une Commission Plénière d'Etude, nous n'avons pas voté sur le principe, vous nous avez informé parce que j'ai poussé dans ses retranchements, lors d'une séance privée, Mme BOCCONE-PAGES, en lui posant la question de savoir où est-ce qu'on en était sur la loi d'organisation. C'est notre loi organique, elle est intimement liée à notre Règlement Intérieur et, quelles que soient nos dissensions parfois, nous sommes tous Elus dans cette enceinte. Il nous paraissait plus courtois et plus normal de nous consulter en amont, puisque nous avons appris la nomination de ce Monsieur et du

travail qu'il apporte au Conseil National, d'une façon gratuite – ce qui est exceptionnel – mais nous avons appris cela par la presse, d'abord, une presse hebdomadaire et ensuite une presse quotidienne. Donc, j'ai trouvé cela un peu dommageable. Désormais la première séance de travail est après-demain, les choses avancent, je voulais le dire sans polémique, aucune, vous avez décidé de choisir ce Monsieur, sans nous en parler, c'est très regrettable.

M. le Président.- J'assume mes choix, je pense que c'était pour aller vite et avancer, avoir un document de travail et je crois que l'important c'est surtout, comme vous l'avez souligné, que nous ayons une démarche constructive, oppositions et majorité confondues et que nous travaillions sur ce projet de réorganisation de la loi du Conseil National.

Madame BOCCONE-PAGES, deux petits mots, mais je vous précise qu'il n'y avait pas de modification du budget sur le Conseil National, donc, on va utiliser un joker, mais nous allons éviter de parler des chapitres qui ne bougent pas au Budget Rectificatif, parce que sinon, nous ne nous en sortirons pas.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Monsieur le Président, simplement parce que M. NOUVION a abordé plusieurs sujets, sur lesquels je n'ai pas voulu

lui répondre, effectivement, pour ne pas déborder sur le débat, mais là, en tant que Présidente de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, il faut quand même, si vous me le permettez que je dise deux mots.

Alors, Monsieur NOUVION, ce que vous dites est exact, nous avons abordé le sujet du contact avec le Professeur CARCASSONNE, et je vous l'ai déjà dit au cours des deux précédentes Commissions des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses. Vous savez au travers du calendrier général du Conseil National que, depuis la rentrée de septembre 2010, nous avons pratiquement une Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, chaque semaine. Nous avons abordé, le projet de loi 871 sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil National, chaque semaine depuis le mois de septembre. Vous vous permettez de revenir sur la méthodologie de travail ce soir, en Séance Publique, donc il est normal que le Président me donne la parole quelques instants, afin de vous rappeler comment le travail a été programmé.

En effet, je n'ai pas souhaité, pour alourdir le débat, intervenir sur tous les sujets, qui me concernaient pourtant en tant que Présidente de la CISAD, sujets que vous venez d'énumérer mais sur ce point bien précis, compte tenu de son importance pour l'ensemble des élus, il était capital que j'intervienne afin de rétablir la vérité.

Nous avons abordé la première fois ce sujet, non pas en Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, mais lors d'une Commission des Finances et de l'Economie Nationale, et je me souviens, de mémoire, la date : il s'agissait du 8 juin 2010... Monsieur NOUVION.

Nous en avons parlé, au titre des questions diverses : comment s'est opéré le contact avec le Professeur CARCASSONNE. Ce sujet a été traité une nouvelle fois le mardi 7 septembre 2010, dans le cadre d'une Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, au titre des questions diverses, ensuite nous l'avons traité en question principale, avec un ordre du jour déterminé le 28 septembre 2010. Cela doit faire environ sept ou huit fois, Monsieur NOUVION, que nous vous rappelons la chronologie des événements tels qu'ils se sont déroulés.

Enfin, juste avant de conclure sur ce sujet, il est important de préciser que M. Guy Carcassonne est reconnu Professeur émérite. Ce n'est point le moment de détailler ni son parcours ni son curriculum vitae. Pour résumer, il s'agit d'un expert unanimement connu qui nous fera l'étude du projet de loi 871 sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil

National bénévolement. C'est quand même un élément important qu'il est indispensable de préciser ce soir.

Donc, Monsieur NOUVION, cela fait huit fois que nous abordons ce sujet, neuf fois ce soir. Cela m'étonne que vous n'avez pas parlé du dépôt de ce projet de la loi au sein de la Commission de Législation. Pour le public, vous répétez tous ces éléments à chaque réunion de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses que je préside. Pour en terminer, c'est la Commission qui est responsable de l'étude de ce projet de loi, nous l'avons décidé ensemble, au sein de la majorité mais également au sein de l'opposition.

Voilà, au moins la totalité du sujet est traité ce soir. Merci, Monsieur le Président.

M. Laurent NOUVION.- Juste trente secondes. Mais, Madame, le 8 juin, en Commission des Finances et de l'Economie Nationale, sous la Présidence de M. BORDERO, je vous ai posé la question de savoir où on en était de la loi de réorganisation qui était, je dirais, endormie, depuis de nombreux mois, et qui est notre loi organique, ce qui veut dire que nous n'avons pas de loi à jour, depuis 2002. C'est important quand même, cela fait huit ans que nous n'avons pas de loi à jour.

Et, je dois reconnaître à Monsieur ROBILLON le nouveau Président, d'avoir effectivement, pris le sujet à bras le corps, puisque nous allons nous retrouver dans trois jours pour commencer à travailler dessus.

Ce que je voulais dire sur le principe, mais vous prenez toujours mes propos de façon malintentionnée, je voulais vous dire que sur le plan du principe...

(brouhaha et rires).

... Non, mais écoutez, sur le plan du principe, c'est notre loi à tous, elle va régir toute notre organisation, nos rapports avec le Gouvernement et notre organisation interne. Vous avez décidé, assumez-le, vous avez décidé d'avoir recours au Professeur CARCASSONNE, qui est un éminent juriste, sans en informer, au préalable, l'ensemble de vos Collègues, et obtenir un vote, que vous auriez eu, puisque vous contrôlez le Parlement, par la majorité. Vous avez répondu à une question que je vous ai moi-même posée en Commission des Finances et de l'Economie Nationale, et comme je vous l'ai posée lors de cette Commission, deux jours après, vous l'avez mis à l'ordre du jour de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, puisque je vous avais posé la question et ce jour là, vous n'avez pas non plus répondu sur le nom du Professeur CARCASSONNE, lors

de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses. Nous l'avons découvert...

M. le Président.- Je vous appelle à conclure.

M. Laurent NOUVION.- ... dans l'interview de M. ROBILLON, au mois de juillet, c'est tout. Cela n'a peut-être pas d'importance pour nos compatriotes, mais c'est important pour nous. Je ne comprends pas que nous n'ayons pas été consultés au préalable, entre nous, en séance privée.

M. le Président.- Très bien. Nous allons clore cette discussion. Je vous confirme, Monsieur NOUVION, que j'assume le fait que je souhaite que ce sujet avance. J'ai donc pris les dispositions afin que ce sujet avance le plus rapidement possible.

Nous en sommes au Conseil Economique et Social. Y a-t-il des questions ?

Monsieur SPILLOTIS-SAQUET.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Excusez-moi, mais puisqu'il y a eu deux jokers, il peut y en avoir un troisième pour moi, sinon je reviendrai, plus tard, dans les traitements des titulaires.

La priorité nationale concernant l'emploi est un sujet qui me préoccupe. D'ailleurs, Monsieur le Rapporteur a souligné, que toutes les entités à Monaco, devaient faire preuve d'une exemplarité totale, ce à quoi vous avez répondu, Monsieur le Ministre, que le respect effectif de la priorité nationale d'emploi, inscrite dans la Constitution et les lois, constitue un domaine d'action prioritaire pour le Gouvernement.

Alors, je voudrais qu'on m'explique pourquoi, après s'être autant ému de la difficulté d'insertion des jeunes monégasques dans l'Administration, il semble, aujourd'hui, que notre Haute Assemblée, soit sur le point d'embaucher une personne étrangère, après avoir fait passer un appel à candidature, comme le disait M. BORDERO, « aux yeux bleus », dans lequel il ne manque que l'adresse et le nom de la personne. Si

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 3 – CONSEIL D'ETAT

203.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT + 20.000

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ? S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre ce chapitre 3 aux voix. Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

mon intervention est faite ce soir c'est parce que, même si vous niez cette position Monsieur ROBILLON, j'aimerais que cela ne se passe pas ainsi.

M. le Président.- Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, pour l'instant, il n'y a aucun recrutement qui est prévu puisque les avis de recrutements qui étaient lancés ont été déclarés infructueux avant l'été, première chose.

Deuxième chose, nous avons des besoins spécifiques, nous avons des contacts qui ont été pris avec des monégasques qui correspondaient aux profils recherchés. En l'état actuel, aucun monégasque ne correspond au profil particulier recherché. Nous en sommes là, aujourd'hui.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Je suis obligé de vous répondre, parce que vous savez que c'est faux. Votre appel à candidature était ciblé sur une personne en particulier, qui ne réside même pas à Monaco.

M. le Président.- L'appel à candidature a été déclaré infructueux...

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- ... Forcément, puisque, comme je vous le disais, c'est un appel qui est ciblé et que les personnes qui ont voulu se présenter se sont faites renvoyer, notamment par M. FIORUCCI.

M. le Président.- Non, vous n'avez pas compris. C'est moi qui ai pris la décision de déclarer le concours infructueux et pour l'instant, nous en sommes à ce niveau.

Je voudrais maintenant qu'on passe au Conseil Economique et Social.

Y a-t-il des questions ? Je pense que non.

Je vais donc mettre ce chapitre 2 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 5 – COMMISSION DE CONTRÔLE DES ACTIVITES FINANCIERES

205.010 – FRAIS DE PERSONNEL	-	127.000
205.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	-	<u>5.000</u>
	-	<u>132.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais donc mettre ce chapitre 5 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

*(Adopté).***M. le Chef de Cabinet.-**

CH. 6 – COMMISSION DES INFORMATIONS NOMINATIVES

206.010 – FRAIS DE PERSONNEL	-	87.000
206.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	+	<u>30.000</u>
	-	<u>57.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention, je vais donc mettre ce chapitre 6 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

*(Adopté).***M. le Chef de Cabinet.-**

SECT. 3 – MOYENS DES SERVICES

A. MINISTERE D'ETAT

CH. 1 – MINISTERE D'ETAT ET SECRETARIAT GENERAL

301.010 – FRAIS DE PERSONNEL	+	<u>162.000</u>
------------------------------------	---	----------------

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ? Non.

Monsieur NOUVION ?

M. Laurent NOUVION.- Excusez-moi, c'était sur le Centre de Presse.**M. le Président.-** Nous n'y sommes pas encore, c'est juste après.

Oui, Madame BOCCONE-PAGES.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Monsieur le Président, nous l'avons déjà dit au Gouvernement en

séance privée : Félicitations à tous ceux qui ont participé à ce bel ouvrage sur l'Histoire de Monaco (avec le CD), étudié depuis le début de cette année scolaire en cours d'histoire à partir de la classe de 6^{ème} jusqu'en Terminale.

L'initiative est excellente au niveau de l'identité nationale. En effet, dans cet ouvrage, sont rappelées les valeurs de la Principauté, les valeurs d'être Monégasque ainsi que l'Histoire de notre belle Principauté à laquelle nous sommes tant attachés.

Nous le demandons depuis longtemps et, enfin cette année, notre vœu se concrétise. Monsieur le Ministre, soyez, je vous prie, mon interprète auprès de l'ensemble des personnes qui ont contribué à

l'édification de cet ouvrage afin de les remercier et les féliciter bien chaleureusement.

M. le Ministre d'Etat.- Merci, Madame BOCCONE-PAGES.

M. le Président.- Je confirme que la qualité de l'ouvrage est remarquable et nous sommes tous d'accord.

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 4 – CENTRE DE PRESSE

304.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	+	32.000
304.030 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	+	<u>35.000</u>
	+	<u>67.000</u>

M. le Président.- Monsieur NOUVION, vous souhaitez intervenir ?

M. Laurent NOUVION.- Oui, Merci, Monsieur le Président.

Cela concerne la campagne de communication qui va être engagée par le Gouvernement, outre son coût – que nous trouvons très prohibitif 5 M€ – elle nous a été présentée, enfin une partie, par les responsables parisiens qui sont en charge de cette campagne et nous avons été assez étonnés que la première partie de la campagne concerne d'abord Monaco. Nous n'en savons pas plus, je crois que nous devons avoir une présentation dans quinze jours, en avant première, et, qu'elle n'a pas été notre surprise aussi, mais nous verrons cela au Budget Primitif, d'apprendre qu'en 2011, cela va encore nous coûter 4 M€.

M. le Président.- Monsieur le Ministre d'Etat.

M. le Ministre d'Etat.- S'agissant de cette campagne, je vais le rappeler, même si je n'étais pas encore là à l'époque, le Conseil National avait estimé dans sa majorité, qu'il était absolument nécessaire, que la Principauté communique, après la période délicate au cours de laquelle des informations mensongères, tendancieuses, orientées, étaient relayées dans les grands médias des pays voisins, contre la Principauté.

Donc, le Gouvernement n'a fait que mettre en œuvre des décisions qui avaient été prises par le Conseil National. Les « parisiens » auxquels vous faites allusion, ne dirigent pas la campagne de presse, ce sont trois experts qui ont été missionnés par le Gouvernement pour préparer cette campagne.

S'il n'y a pas d'intervention sur ce chapitre premier, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1^{er} est adopté.

(Adopté).

D'abord faire un état de la situation, ensuite préparer surtout le brief qui a servi à l'appel d'offre. Un jury à l'unanimité, a choisi l'agence T.B.W.A. pour faire cette campagne qui va se déployer, à partir du 15 novembre en Principauté d'abord, et ensuite en France et en Grande Bretagne.

Sur 2010, c'est 4 M€ qui auront été dépensés – c'est bien ça Monsieur COLLE – au lieu des 5 M€ votés.

M. le Secrétaire Général du Ministère d'Etat.- Sur 2010, nous avons remis en séance privée un état de toutes les dépenses, M. NOUVION l'a. Ce qu'il faut dire, c'est que M. NOUVION fait état, effectivement, de 5 M€. Cela peut paraître important. Ceci dit, la seule somme consacrée aux achats d'espace – puisqu'on parle d'achat d'espace dans des quotidiens, dans des mensuels où aussi dans des hebdomadaires – concernera 3 M€. C'est le coût, effectivement, de ce type d'achat d'espace qui est très important.

M. le Ministre d'Etat.- Il est évident que nous discuterons lors du Budget Primitif de la suite à donner à cette campagne.

M. le Président.- Pour être précis, Monsieur le Ministre, le terme de majorité que vous avez employé, concernait non pas la majorité politique, mais la majorité comptable des voix...

M. le Ministre d'Etat.- Dans mon esprit, c'était bien la majorité comptable.

M. le Président.- Tout à fait. Cela dépassait largement les bornes politiciennes.

La parole est à Madame POYARD-VATRICAN.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci, Monsieur le Président.

En tant que signataire de la résolution qui avait demandé haut et fort, qu'il y ait une campagne de communication de la part de l'Etat Monégasque, je me réjouis qu'il y ait une campagne de communication afin d'occuper un espace vacant et qui laissait libre cour, comme vous l'avez dit, à tout un tas de fantasmes et d'erreurs sur nos réalités. Pour autant, j'attire votre attention sur le fait qu'une image ne se construit pas en un coup de baguette magique en une fois même avec un gros budget en achat d'espace. C'est un travail de longue haleine qu'il est important de mener sur une optique de long terme en utilisant aussi d'autres types d'outils tel que le lobbying par exemple, la coordination de communication ne serait-ce qu'en Principauté.

Sur ces propos généraux, je souhaiterai des précisions sur un point, évoqué en séance privée concernant une chaîne de télé sur « You Tube ». Il semblerait qu'il y ait le projet de développer cet outil sur Monaco et il avait été évoqué le démarrage de cette chaîne, d'ici la fin de l'année.

Mes questions, sont les suivantes : qui aura en charge cette chaîne ? Qui pourrait être responsable de la ligne éditoriale que devrait avoir ce média, qui est de nature un peu particulière, par rapport à ce qu'on connaît et qu'on sait gérer aujourd'hui, en Principauté. Quelle serait la date de lancement et le plan de développement ?

Si vous êtes, bien sûr, à même de répondre à toutes ces questions, ce soir.

M. le Ministre d'Etat.- Pour le premier point, effectivement, toute campagne de communication doit se prolonger dans le temps, sinon c'est un coup d'épée dans l'eau. C'est pour cela que le Gouvernement a inscrit, au Budget Primitif 2011, des propositions de crédit, pour continuer cette campagne de communication.

Sur le Lobbying, comme sur « You Tube », ce sont deux points qui ne se développeront vraiment qu'en 2011.

Sur le Lobbying, parce que nous n'avons pas encore fait d'appel d'offres sur les grands cabinets et cela aussi, coûte cher. Sur You Tube, nous avons confié à un cabinet spécialisé sur cette question, une étude préalable, pour nous permettre de décider. Le premier jet de l'étude n'était pas entièrement satisfaisant, mais

les torts sont partagés parce que nous n'avons pas fait un briefe aussi performant que pour la campagne de communication, parce que la qualité du briefe a fait en sorte que nous avons eu cinq réponses des plus grands cabinets de communications européens et des réponses qui étaient parfaitement ajustées aux demandes de l'appel d'offre.

Nous n'avons pas fait ce travail préalable pour la chaîne « You Tube » et donc, le premier retour que nous avons eu de ce cabinet – qui est pourtant le meilleur, c'est celui qui travaille le plus dans le pays voisin – n'était pas très satisfaisant.

Nous avons donc demandé de retravailler et cela a pris du retard, ce qui fait qu'il est fort peu probable que la chaîne puisse démarrer le jour de la Fête Nationale, comme nous l'avions envisagé.

Au mieux, nous mettrions, peut-être, en ligne un certain nombre de vidéos sur la Fête Nationale. Tout ceci ce sont des questions que nous examinerons, nous en discuterons d'ailleurs, avec vous, il n'y a rien de secret là-dedans, après que le Cabinet « ISOBAR » ait retourné sa deuxième étude.

M. le Président.- Je donne à présent la parole à Monsieur VALERI.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Quelques mots sur un sujet très important et vous le savez qui me tient beaucoup à cœur.

Il faut rappeler que cette campagne est effectivement acquise et je pense que vous vous souvenez comment elle est née. Vingt-et-un élus sur vingt-quatre à l'époque et il y avait une majorité dans toutes les formations politiques, puisqu'à l'époque MM. STEINER et BURINI y étaient associés, il y avait aussi des oppositions très minoritaires dans toutes les formations, mais en tout cas, il y a eu une très large majorité, toutes formations confondues, qui a souhaité cette campagne de communication.

D'ailleurs, s'il y avait le moindre doute, je voudrais vous donner un élément de sondage qui avait été réalisé par les experts qui ont été engagés après. Parmi les monégasques et les résidents interrogés, 96 % – de mémoire – souhaitaient que Monaco se fasse mieux connaître pour se défendre par un plan de communication important, afin de rétablir un certain nombre de vérités.

Je crois que les élus avaient bien senti ce besoin fondamental des monégasques et des résidents. Nous n'aurons que très peu souvent 96 % d'une population qui adhère à un projet.

Cette campagne, a accouché dans la douleur. A l'époque, il y avait eu, c'est vrai, un débat difficile, entre le Conseil National et le Gouvernement. Je voudrais juste rappeler que c'est le Prince Souverain Albert II, qui a arbitré quelques semaines après ce débat difficile – même un peu brutal à l'époque – entre nos deux Institutions. Le Prince Souverain arbitrait dans une déclaration, affirmant que le moment venu, une campagne de communication serait mise en place pour rétablir un certain nombre de vérités sur la Principauté.

Ce que je peux vous dire, maintenant, en tant que membre du jury, aux côtés du Ministre d'Etat, de M. Franck BIANCHERI, de Mme Christiane STAHL et de M. François CHANTRAIT, c'est que nous pouvons être fiers de cette campagne qui va, effectivement, rétablir en France et en Angleterre pour le moment, un certain nombre de réalités et de vérités sur ce qu'est la Principauté.

Sur sa générosité internationale et humanitaire, sur ses réalités économiques et sociales, des faits trop peu repris et totalement méconnus, il faut bien le dire, d'un certain nombre de médias qui, évidemment, préfèrent véhiculer des images pas toujours agréables sur notre pays et de manière très injuste.

Je peux vous dire que cette campagne est nécessaire et qu'elle sera efficace mais il ne faut pas, évidemment, faire de démagogie. On ne peut pas faire des campagnes nationales en France et en Angleterre, avec 100.000 €, sinon, il vaut mieux ne rien faire. Cet argent, il est parfaitement bien investi pour la Principauté. Il se retrouvera à travers cette image de nos réalités, ainsi beaucoup mieux perçues et beaucoup mieux connues par des millions et des millions de français et de britanniques. Cela se traduira forcément, parce que dans le monde où nous vivons, l'image, la communication, sont des éléments essentiels de l'entraînement de l'économie, donc cela se traduira forcément par un certain nombre d'installations d'entreprises, de résidents. En tout cas il était indispensable de le faire.

La question que nous pouvons nous poser c'est : regardons tous ensemble, en 2011, les effets de cette campagne. Mesurons-en l'impact avec les professionnels et interrogeons-nous, si d'autres pays, comme l'Italie par exemple, ne seraient pas aussi preneurs de ce type de communication. Parce que, la France c'est important, l'Angleterre c'est important, mais moi, la question que je me pose n'est pas de savoir s'il faut la faire. Aujourd'hui elle est engagée, tout est décidé et elle sera efficace, la question que nous devons nous poser ensemble c'est : faut-il s'arrêter où bien faut-il la reproduire l'an prochain et regarder aussi du côté de nos amis et voisins italiens ?

M. le Président.- Pour suivre le tour de parole, Monsieur STEINER.

M. Christophe STEINER.- Merci, Monsieur le Président.

Je suis tout à fait d'accord avec les propos du Conseiller pour les Affaires Sociales et la Santé, mais j'attendais une réponse du Ministre d'Etat, enfin ce n'est pas grave !

Ce que je voulais dire, c'est que nous sommes tous d'accord là-dessus. Mais ce qui est étonnant, c'est qu'on aille dépenser une partie importante de cet argent pour communiquer sur Monaco, à l'intérieur de Monaco. Ce n'est plus de la communication, c'est un cours de philosophie, Monsieur le Ministre d'Etat, c'est « connais-toi toi-même », or, je pense que les gens ici se connaissent, connaissent le pays et savent.

Maintenant, pour le reste, je vous ai déjà donné mon sentiment, qui était d'ailleurs à l'époque partagé par M. VALERI, sur le choix des pays, je ne pense pas que la France serve à grand-chose, je me suis déjà expliqué là-dessus, comme M. BURINI. Par contre, pour l'Angleterre, je vous dis oui. La semaine dernière, il y a eu un publi/reportage dans le Financial Times, je ne sais pas combien vous avez dépensé dessus, mais si la campagne de communication est faite comme ça a été fait là, la présentation est belle, mais je ne veux pas dire, il y a certains articles, et certains titres... bonjour les dégâts...

Je recommande quand même au Gouvernement la plus grande vigilance.

M. le Ministre d'Etat.- Sur la première remarque, je pense que vous savez mieux que moi, parce que vous, vous assistiez aux débats, pourquoi nous faisons d'abord une campagne sur Monaco.

Deuxième remarque, les dépenses, je parle avec peut-être des précisions budgétaires que M. COLLE vous donnera, ce que représente la dépense à Monaco dans le coût de la campagne est vraiment tout à fait secondaire, parce qu'il n'y a pas de grands achats d'espaces coûteux. Si on fait une campagne sur les bus de Monaco, ce n'est pas ça qui va coûter des centaines de milliers d'euros.

Sur le Financial Times, il ne s'agit absolument pas d'un article payé par Monaco. Le Financial Times a souhaité faire, plus ou moins en lien et parce qu'il y avait la soirée à Londres, un supplément, comme il le fait régulièrement, consacré à la Principauté.

La journaliste qui a fait cet article est venue m'interviewer, comme d'autres. Moi, je n'ai pas la

même appréciation négative sur l'ensemble de ce supplément, compte tenu de l'effet qu'on peut penser sur le lectorat du Financial Times, je trouve que ce n'est pas mal, mais chacun ses idées.

M. le Président.- Monsieur STEINER.

M. Christophe STEINER.- Les réflexions dont je vous ai fait part ce soir, j'en avais déjà fait part lors de la séance privée.

La deuxième chose, en ce qui concerne le Financial Times, je suis heureux de savoir qu'on n'a pas dépensé un centime. Maintenant il est vrai, qu'il y a des articles qui sont corrects et d'autres qui relèvent un peu du masochisme !

M. le Ministre d'Etat.- Ecoutez, nous sommes un pays de liberté, le Gouvernement ne contrôle pas la presse. J'assume ce que j'ai dit à la journaliste, qu'elle a d'ailleurs assez fidèlement retranscrit. Pour le reste elle a interviewé qui elle a voulu, les personnes lui ont répondu ce qu'ils ont voulu, point.

Je ne comprends pas très bien Monsieur STEINER, le sens de votre intervention.

M. Christophe STEINER.- Le sens de mon intervention, Monsieur le Ministre, est simple, je voulais savoir si le Gouvernement avait participé...

M. le Ministre d'Etat.- ... je vous ai répondu.

M. Christophe STEINER.- Effectivement, vous m'avez répondu et je vous le dis, je suis heureux que vous n'ayez pas participé.

M. le Président.- Très bien. Monsieur Bernard MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Je voulais vous parler, moi aussi, de cet article que j'ai lu et j'ai compris immédiatement que le Gouvernement n'avait pas payé.

(Rires).

Maintenant, il faut aussi accepter d'avoir le regard extérieur, c'est par rapport à cela que je voudrais m'exprimer.

Monsieur le Conseiller pour les Affaires Sociales et la Santé – dont j'étais le Vice-Président, lorsqu'il était Président – sait que j'ai demandé moi aussi cette campagne, d'une manière très vive.

J'avoue que le choix qui a été fait des personnes et surtout le retour que nous avons eu, en disant qu'à l'étranger globalement et notamment, dans les pays Anglo-Saxons, Monaco a une très bonne image, doit être tempéré par ce supplément de Financial Times, parce qu'effectivement, si tout n'est pas bon, tout n'est pas mauvais non plus.

Donc, j'encourage le groupe de travail à analyser tous les articles réalisés à l'étranger, et pas uniquement en France. C'est comme lorsque nous faisons un audit, nous acceptons un regard extérieur qui nous permet de progresser, sur les points où nous devons progresser.

J'ai vu que la préoccupation des résidents étrangers de Monaco, qui rejoint la préoccupation des élus des monégasques, sur le bruit, sur la cherté des choses, etc..., mais ce qui est vraiment important – on le sait tous – c'est que la communication peut être à double tranchant.

J'avais posé une question au Budget Rectificatif, pour savoir si la communication faite par un des journalistes lors de l'annonce du mariage du Prince, avait été validée par le Gouvernement. Le Gouvernement nous a assuré, maintenant, qu'il y aurait une validation des communications. Je pense que c'est très important. Donc, oui, communiquons pour faire connaître notre réalité, elle en a besoin. Nous n'avons pendant des années, entendu parler que du glamour et du luxe.

Depuis que nous sommes élus et chaque fois que nous allons à l'étranger, nous disons aussi qu'il y a du travail à Monaco, qu'il y a cinquante mille personnes qui viennent y travailler tous les jours.

Il y a cette mixité sociale qui nous est chère à tous et qui fait que Monaco est un endroit unique au monde, il faut aussi l'expliquer, en étant prudent.

Il y a une très bonne nouvelle aussi. Cette semaine, j'ai lu avec un grand plaisir le rapport de l'OCDE, le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Etrangères, n'étant pas là ce soir, je l'ai félicité personnellement. On voit très bien que les visions à la fois du Prince Rainier et du Prince Albert II, vont dans le bon sens pour cette reconnaissance internationale et que les validations du « GAFI » et de « MONEYVAL » aussi dues à notre adhésion au Conseil de l'Europe, portent leurs fruits. Maintenant, continuons.

M. le Ministre d'Etat.- Nous avons d'ailleurs continué par le « GRECO », mais on y reviendra.

M. le Président.- Monsieur SVARA.

M. Pierre SVARA.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, pour être efficace, cette campagne doit-elle être nécessairement renouvelée et combien de temps ?

M. le Ministre d'Etat.- L'opinion du Gouvernement est oui, mais nous en discuterons lors du Budget Primitif.

M. le Président.- Madame POYARD-VATRICAN.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais apporter une petite précision, pour répondre à M. STEINER, et je pense que c'est important aussi, pour les gens qui sont ici et ceux qui nous écoutent.

Concernant le fait que la campagne doit commencer par Monaco, c'est une demande que nous avons également faite au sein du Conseil National, qui est confortée par les chiffres et la sensibilité de la population. Les gens en ont assez d'entendre des sornettes à la télévision, où dans la presse. Compte tenu de l'effort financier, il est tout à fait normal que les gens à Monaco, soient les premiers à la découvrir et à recevoir des éléments d'information puisque nous sommes les premiers concernés.

Dans toute cette démarche de communication, il y a une notion de fierté de la part de monégasques, mais aussi de la part de la population qui vit en Principauté. Il est donc important que les gens s'approprient le message et soient les premiers aussi, à pouvoir le relayer.

Normalement la logique c'est : à Monaco, en région PACA, et par la suite en France plus au large et à l'étranger avec le choix de l'Angleterre.

Je pense que c'est important que la campagne commence ici. C'est la première pierre à poser et je crois que ce serait une erreur de communication de faire abstraction de cette première étape.

M. le Ministre d'Etat.- La campagne sera dévoilée sur la Place du Casino, le 15 novembre à 19 heures. Ça c'est pour la presse, parce que le Conseil National en aura eu la primeur.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Vous me rassurez, Monsieur le Ministre, parce que nous avons eu de magnifiques présentations sans image, c'était très difficile.

M. le Président.- Monsieur GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Ça sera court, rassurez-vous.

Je voudrais avoir une précision, Monsieur le Ministre. Est-il exact que la S.B.M. aurait acheté une partie de l'encart Monaco dans le Financial Times ?

M. le Ministre d'Etat.- Je ne sais pas.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Vous ne savez pas ? C'est dommage !

M. le Ministre d'Etat.- Je me réjouis que vous ayez une vision d'un Ministre tout puissant et tout sachant...

M. Jean-Charles GARDETTO.- ... Ce n'est pas le cas ?

M. le Ministre d'Etat.- ... Je ne sais pas, en tout cas ce n'est pas le Gouvernement.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Est-ce que ce supplément a été géré par des professionnels que vous avez mandatés ? Parce qu'il interfère avec la nouvelle campagne de communication de Monaco, d'une certaine manière...

M. le Ministre d'Etat.- Comment peut-il interférer sur la campagne, alors qu'il est sorti il y a trois semaines et que la campagne commence à partir du 15 novembre. Je vous trouve optimiste sur la durée de survie d'un supplément du Financial Times.

Mais peut-être que vous les collectionnez, Monsieur GARDETTO, c'est possible...

(Rires).

M. Jean-Charles GARDETTO.- Celui-là je l'ai gardé, en tout cas...

M. le Ministre d'Etat.- Moi aussi...

(Rires).

M. Jean-Charles GARDETTO.- Il y a des choses qui sont très bizarres quand même, on ne peut pas dire que ce soient des articles qui sont favorables à la Principauté. Ceci dit, on est un peu égratigné, rien de particulier, enfin, rien de dramatique, mais je trouvais

cela curieux à une époque où on dépense beaucoup d'argent, en particulier à Londres pour attirer des investisseurs potentiels.

M. le Ministre d'Etat.- Je le répète, Monsieur GARDETTO, c'est comme l'article de l'Express et du Point. Un jour, le centre de presse reçoit un appel d'une journaliste en disant, on veut faire un reportage sur Monaco et on sait quelque fois que l'intention n'est pas forcément bienveillante. Ma position est que nous recevons tous les journalistes qui veulent des informations sur la Principauté, et d'ailleurs ceux qui me demandent, je les reçois toujours.

La journaliste du Financial Times, a demandé, par l'intermédiaire du Centre de Presse et de Christiane STAHL au Palais, à me rencontrer. Je l'ai reçue, elle ne m'a pas demandé qui interviewer dans la Principauté, donc, je ne lui ai pas donné de liste et je n'ai exercé aucun contrôle sur ce qu'elle a écrit.

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 5 – DIRECTION DU CONTENTIEUX

305.020 – FRAIS ETUDES & FORMATION.....	+	85.000
305.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT.....	+	<u>400.000</u>
	+	<u>485.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ? S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre 5.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 6 – CONTRÔLE GENERAL DES DEPENSES

306.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	-	<u>15.000</u>
-----------------------------------	---	---------------

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ? S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre 6.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 7 – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES & FORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE

307.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	+	<u>254.000</u>
-----------------------------------	---	----------------

La question qu'il faut se poser, je crois, parce que sur cette question j'ai eu des réponses partagées, d'amis à qui j'avais signalé ce supplément, d'amis qui n'habitent pas Monaco, qui sont à Paris, et certains ont trouvé que c'était très bien, que ça rétablissait une image de Monaco, et d'autres m'ont dit, quand même « ça égratigne un peu ». On peut hésiter sur l'interprétation qui sera de toute façon polyphonique.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres interventions sur le chapitre « Centre de Presse » ? S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre 4.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ? S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre 7.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 9 – ARCHIVES CENTRALES

309.010 – FRAIS DE PERSONNEL - 59.000

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ? S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre 9.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 9 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 10 – PUBLICATIONS OFFICIELLES

310.000 – PUBLICATIONS OFFICIELLES - 23.400

M. le Président.- M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ? S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre 10.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 10 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 11 – SERVICE INFORMATIQUE

311.010 – FRAIS DE PERSONNEL - 38.000

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ? S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre 11.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 11 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 12 – CENTRE D'INFORMATION ADMINISTRATIVE

312.010 – FRAIS DE PERSONNEL + 16.000

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ? S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre 12.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 12 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 14 – DIRECTION DES AFFAIRES LEGISLATIVES

314.010 – FRAIS DE PERSONNEL + 62.000

M. le Président.- Dans l'ordre, j'ai noté MM. Jean-Charles GARDETTO, Laurent NOUVION, Mmes Brigitte BOCCONE-PAGES et Sophie LAVAGNA.

Monsieur GARDETTO, nous vous écoutons.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président, mais il y a un problème, c'est que Monsieur le Ministre d'Etat est sorti. Pour répondre, il faudrait qu'il soit là.

M. le Président.- Vous avez un Gouvernement qui peut vous répondre.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Cela n'est ni du ressort des Finances, ni de l'Intérieur, ni des Affaires Sociales...

M. le Président.- Alors, je vous propose la chose suivante, c'est d'attendre que le Ministre d'Etat revienne, et poser votre question à ce moment-là, je vous mets un petit moment en attente...

M. Jean-Charles GARDETTO.- ... d'accord, il n'y a pas de problème.

M. le Président.- En espérant que les questions suivantes puissent avoir une réponse du Gouvernement. Madame BOCCONE-PAGES.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- J'aimerais avoir la confirmation que le projet de loi sur le Handicap arrivera bien sur le bureau de la Haute Assemblée, début de l'année prochaine, donc en 2011, Monsieur le Conseiller, s'il vous plaît.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Oui, Madame la Présidente, c'est un sujet très important pour le Gouvernement. Beaucoup de choses ont déjà été

faites, aussi bien sur le plan de l'Equipement, Monsieur TONELLI pourra en parler mieux que moi, que sur le plan de la coordination générale des politiques d'aides, notamment, pour aider à trouver un travail à un certain nombre d'handicapés. Pour l'aménagement, vous le savez d'un certain nombre de logements, nous allons désormais et de manière systématique, dans tous les immeubles de l'Etat, aménager un petit quota d'appartements accessibles aux handicapés.

Nous allons aussi réagir très rapidement désormais pour, malheureusement un accident de la vie, comme un AVC, afin de pouvoir aménager très vite un appartement pour un résident de la Principauté, qui aurait des difficultés d'accès, notamment, à sa salle de bain.

Il y a un coordinateur depuis de nombreuses années de ces questions, donc c'était aussi un signe fort, à l'époque, du Gouvernement. Je vous confirme que nous mettons pour cette cause beaucoup d'énergie et d'attention et je vous confirme officiellement qu'un projet général sur le handicap, qui visera ce qui se fait de mieux dans le monde et en Europe, pour intégrer et soutenir au mieux ces personnes fragilisées par la vie, dans la société monégasque, vous sera proposé en 2011.

M. le Président.- Très bien. Madame LAVAGNA.

Mme Sophie LAVAGNA.- Merci, Monsieur le Président.

Tout d'abord, je voulais signaler qu'on ne peut que se réjouir des futurs dépôts de projets de loi ambitieux couvrant des domaines indispensables à la Principauté.

Cela étant, l'observation de diverses annonces des projets qui se sont succédés jusqu'à présent, nous invite à la prudence puisqu'un temps, parfois important, peut s'écouler malheureusement, entre l'annonce et le dépôt effectif.

Enfin, aux projets en voie de parution, nous serions tentés d'ajouter ceux en voie de création qui devraient logiquement accompagner le mouvement de renforcement de l'attractivité monégasque dont l'objectif sera de moderniser notre droit économique et des affaires. Nous partageons cet élan et le partageons d'autant plus que cette modernisation est inscrite dans notre programme politique.

Toutefois, nous attachons de l'importance à attirer l'attention du Gouvernement sur le fait qu'il fasse preuve de la réactivité nécessaire à la modification de tels domaines et trouve les sources d'inspiration idoines pour mener à bien ces projets ambitieux.

Enfin, si l'attractivité économique est désormais une grande cause nationale, il ne faudra pas, non plus, freiner le mouvement de notre mise en adéquation du droit monégasque avec les standards du droit européen et des droits de l'homme. Le Souverain ayant insisté sur l'aspect éthique de notre développement, ce terme embrasse des situations très diverses. En hypothèse, la Principauté doit poursuivre dans sa démarche d'exemplarité et ne pas retarder le grand mouvement de promotion des libertés publiques et individuelles, qui avait été initié à l'instar, par exemple, de la réforme de notre Code de procédure pénale.

Pour changer de sujet, mais rester quand même, dans le même thème, il semble que la protection pénale du mineur, mérite de plus amples développements que ceux qui lui sont consacrés au sein du projet de loi n° 869, sur les violences particulières, dont je suis le Rapporteur. Non pas que ces dispositions ne soient pas louables, mais pour certaines, permettez-moi de douter de leur portée en droit monégasque. Nous appelons donc de nos vœux, la mise en œuvre d'une réelle politique juridique liée à la protection pénale du mineur, une réforme d'ensembles cohérents et non des dispositions éparses au travers de projets de loi, eux-mêmes très transversaux. En effet, la lutte doit être menée et doit être visible.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup. Madame BOCCONE-PAGES.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Monsieur le Conseiller, en attendant que M. GARDETTO puisse intervenir, qu'en est-il du dépôt sur le bureau de la Haute Assemblée, du projet de loi tant attendu sur le sport.

En effet, nous en avons longuement parlé en séances privées. Compte tenu de ma déclaration d'hier en introduction de ce budget, vous savez combien, en Principauté, le sport est un sujet important au travers notamment des nombreux sportifs qui représentent la Principauté dans toutes les manifestations internationales.

Monsieur le Conseiller, tout d'abord, avez-vous avancé sur le sujet ? Quand comptez-vous tenir informé le Conseil National ? Vous nous avez parlé de la saisie du Comité Olympique Monégasque pour avoir un débat sur le sujet, avez-vous avancé, de façon générale sur le sujet ?

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Oui, Madame BOCCONE-PAGES, il avance bien, il avance même assez vite, conformément à ce que nous avons dit au cours des séances privées. Non seulement le Comité Olympique sera, évidemment, consulté, mais également les différentes fédérations qui sont ici, en Principauté de Monaco. Voilà, une réponse à l'une des questions, qui avaient été posées, par l'un d'entre vous, en séance privée.

Donc, les choses avancent tout à fait régulièrement.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Donc, Monsieur le Conseiller, si je comprends bien, vous avez changé d'avis, compte tenu des débats que nous avons eu en séances privées, parce qu'il avait été annoncé qu'il n'était pas forcément envisagé par le Gouvernement de consulter, des fédérations, des associations, etc...

Nos échanges et débats ont été intéressants, voire utiles, puisque *a priori*, vous avez opté pour le choix de les consulter (les principales tout au moins) et obtenir leur avis. J'apprécie, ce soir, votre position quant à ce sujet qui va concerner beaucoup de personnes.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Cela montre, effectivement, que le débat était fructueux et que le Gouvernement en tient compte.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Je suis tout à fait d'accord et je vous en remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup.

La parole est à présent à Monsieur Jean-Charles GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Je profite du fait que Monsieur le Ministre est à nouveau parmi nous, pour lui poser cette question au titre du chapitre sur les Etudes Législatives.

Il existe un vide dans notre système juridique, c'est la possibilité de rouvrir des débats judiciaires, après que l'affaire ait été jugée par la Cour Européenne des Droits de l'Homme.

Je voudrais savoir, Monsieur le Ministre, si vous allez nous saisir d'un projet de texte qui modifie les dispositions législatives, aussi bien au pénal qu'au civil, pour instituer la possibilité de rouvrir les débats et donc de tirer les conséquences d'une décision de la Cour Européenne des Droits de l'Homme, sur un dossier déterminé. Première question.

La deuxième question, c'est une question pratique, d'ailleurs peut-être que M. COLLE aura des informations là-dessus, c'est la mise en ligne de la jurisprudence monégasque sur le site de « Légimonaco ».

M. le Ministre d'Etat.- Sur la première question, je n'ai pas, de mémoire, l'état de la réflexion du

M. le Chef de Cabinet.-

B. DEPARTEMENT DES RELATIONS EXTERIEURES

CH. 15 – CONSEILLER DE GOUVERNEMENT

315.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	+	8.000
315.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	+	<u>25.000</u>
	+	<u>33.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Merci.

Monsieur le Ministre, une fois n'est pas coutume, vous voyez cela arrive. Je voulais, comme probablement tous mes Collègues, véritablement féliciter le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Extérieures, et pour les dix-huit derniers mois épouvantables qu'il a passé, au cours desquels il a sillonné le monde pour défendre nos intérêts.

Il a signé un certain nombre de conventions avec ces pays, son travail a également été salué par les gens de l'OCDE et on sait que ces gens-là sont très durs, ils n'ont pas réussi à nous épingler – pour faire court –. Je crois que lorsqu'une équipe – parce que c'est une

Gouvernement sur la révision des procès. Je peux, néanmoins, vous donner mon opinion personnelle.

Je suis tout à fait partisan, qu'on aménage des révisions en matière pénale, mais pas en matière civile. Je vous donnerai des informations complémentaires, sur l'état de la réflexion de l'adage. M. ANSELMÉ étant en réunion et hors de la Principauté aujourd'hui, il ne peut vous répondre – il vous aurait répondu mieux que ce que je ne peux le faire – mais je vous donnerai une réponse plus précise et technique dans la semaine.

Sur le second point, la jurisprudence est mise déjà en ligne, ou elle est en train de l'être... On me dit qu'elle est déjà en ligne.

M. le Président.- Merci beaucoup.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre 14.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 14 est adopté.

(Adopté).

équipe aussi – a fait un tel travail, il est important que nous puissions le saluer en Séance Publique, à l'occasion du budget.

Mais, même s'il reste beaucoup de travail à faire, je crois que dans les très hauts fonctionnaires qui vous entourent, il n'y a pas beaucoup de gens qui avaient les épaules pour négocier et pour également avoir l'écoute de Bercy à Paris.

M. le Ministre d'Etat.- Merci, Monsieur NOUVION.

M. le Président.- Monsieur GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

J'ai plusieurs interventions à faire sur ce chapitre, vous le comprendrez. Donc, je ne veux pas

monopoliser la parole mais je vous la demanderai plusieurs fois parce que les sujets sont différents.

Je reparlerai de l'OCDE tout à l'heure, mais avant de parler de l'OCDE, je voudrais attirer l'attention du Gouvernement sur une manière de travailler qui me semble devoir être améliorée, entre le Gouvernement et le Conseil National, à propos, justement des Relations Extérieures.

Nous avons un article de la Constitution qui nous dit que le Ministre d'Etat communique les traités et accords internationaux, avant leur ratification au Conseil National, c'est l'article 14 et, malheureusement, dans un certain nombre de cas, nous avons été avertis *a posteriori*, notamment, en ce qui concerne l'adhésion à l'« Irena », la ratification du protocole de New York pour le statut des réfugiés, le Conseil International du sport militaire et l'adhésion à l'Organisation des Etats Américains, en tant qu'observateur.

J'aimerais bien qu'on respecte les termes de la Constitution et que le Gouvernement nous adresse les textes en temps et en heure, et non pas *a posteriori*.

D'autre part, je voudrais également relever que cet article prévoit que le Conseil National doit, par le biais d'une loi, autoriser la ratification de certains types de traités et que, là encore, nous n'avons pas été saisis en ce qui concerne l'« Irena », l'adhésion à l'organisation des Etats Américains et la convention sur les armes à sous munitions, qui nécessitait pour la mise en œuvre de son article 9 des mesures législatives nationales. Donc, j'aimerais que dans la manière de travailler entre nos Institutions, il y ait une amélioration, pour tenir compte, effectivement, de l'article 14 de la Constitution.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur GARDETTO, sur le premier point, il y a eu, effectivement un oubli de communication et le Gouvernement a prié le Conseil National de l'excuser.

Sur le deuxième point, vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a une différence d'interprétation, vous n'avez pas lu entièrement l'article. La ratification par une loi est prévue par la Constitution lorsque cette ratification a une incidence budgétaire ou législative s'il faut changer la législation – je suis d'accord avec vous Monsieur CELLARIO – et donc, nous avons une différence d'interprétation sur la formule exacte, que je n'ai pas en tête, mais qui en gros est l'incidence budgétaire ou les conséquences budgétaires. Sur cette expression, nous avons une différence d'interprétation. Nous sommes déjà à deux ou trois courriers échangés avec le Président. Le

Gouvernement n'a pas l'intention de céder, il continuera à argumenter sur ce sujet car il est persuadé, si on se réfère aux travaux préparatoires de la Constitution, qu'il est dans son droit.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Ça serait bien de pouvoir saisir le Tribunal Suprême dans ces circonstances, pour vous départager.

M. le Ministre d'Etat.- A cela j'ai bien pensé, mais la Constitution ne le prévoit pas...

(Rires).

M. le Président.- Sur ce sujet, Monsieur STEINER.

M. Christophe STEINER.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, je suis obligé d'intervenir parce que c'est déjà la deuxième fois que la Constitution ou la modification constitutionnelle est citée. La première fois c'était dans le retrait du texte de loi concernant le Commerce Electronique où il a été dit que, nous avons trop modifié ce texte de loi...

M. le Ministre d'Etat.- ... non, Monsieur STEINER, je ne peux pas vous laisser dire ça. J'ai retiré ce texte, non pas parce qu'il avait été amendé, mais parce que je pensais qu'il était préférable de retravailler ce texte pour avoir une approche plus globale.

M. Christophe STEINER.- Monsieur le Ministre, si vous me permettez. Il y a deux courriers et j'aime bien regarder les choses dans leur ensemble.

Le premier courrier signé de M. PROUST, se référait à deux amendements de la Commission, en disant que nous avons trop amendé ce texte, que nous l'avions transformé en Code de l'économie numérique et qu'il reconnaissait toutefois, le travail de la Commission.

Le deuxième courrier, qui est le vôtre, Monsieur le Ministre, dit, en effet, qu'il retire ce texte, parce qu'il souhaite redéposer un ensemble législatif, un Code numérique. Vous dites dans un des paragraphes, que vous ne souhaitez pas revenir sur les dispositions constitutionnelles – vous vous en souvenez – nous avons eu d'abord sur ce texte un groupe de travail qui a été constitué. Moi ma compréhension au niveau de ce texte, c'était que le Gouvernement redépose un texte global.

Or, il s'avère à l'heure actuelle, qu'on en arrive à plusieurs projets de loi qui sont fractionnés, dont le projet de loi initial qui est le texte que nous avons amendé...

(Brouhaha, or micro).

M. Christophe STEINER.- Si, parfaitement...

M. le Secrétaire Général du Ministère d'Etat.- Mais, Monsieur STEINER, là on parlait des Relations Extérieures, là on revient sur le texte relatif à la preuve électronique. Il y a une réunion avec les Affaires Juridiques qui se tient, je n'ai pas en mémoire la date exacte, mais la semaine prochaine. Attendez cette réunion et vous verrez quel est le texte qui vous sera présenté, je pense que c'est beaucoup plus sage.

M. le Ministre d'Etat.- Mais oui.

M. Christophe STEINER.- Mais on a déjà eu la réunion en première partie. Maintenant, je vais revenir sur ce qui a été dit par M. GARDETTO, concernant la révision Constitutionnelle, j'y ai participé et les interprétations du Gouvernement ne sont pas les mêmes que celles du Conseil National. Donc, ce que j'aimerais comprendre, c'est à quoi vous vous référez quand vous parlez des travaux préparatoires ? Parce que je pense qu'il y avait aussi des travaux préparatoires internes au Conseil National et est-ce que ce sont les mêmes ?

M. le Ministre d'Etat.- Je ne sais pas si l'expression vise les échanges au Conseil National, sans doute. J'ai en revanche en pensée, un certain nombre de travaux de doctrine y compris du Comité de législation qui donne une interprétation. Pourquoi cette querelle, c'est simple, on touche ici à un pouvoir central du Prince. La représentation extérieure de la Principauté c'est le Prince, dit la Constitution, et le Gouvernement a donc une interprétation restrictive de toute autre attribution donnée à quelque autre Institution. Voilà c'est tout. Donc, Monsieur GARDETTO, le Gouvernement ne cèdera pas là-dessus.

M. Jean-Charles GARDETTO.- La Conseil National continuera à vous faire part de ses observations...

M. le Ministre d'Etat.- ... C'est intéressant d'un point de vue juridique...

(Rires).

M. le Président.- Croyez-moi, Monsieur GARDETTO, nous avons échangé déjà beaucoup de lettres, nous nous sommes déjà expliqué là-dessus avec le Ministre d'Etat, mais nous allons continuer pour aller dans le sens que vous défendez, en essayant de convaincre le Gouvernement.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Apparemment, c'est le sens qui est partagé aussi par l'opposition.

M. le Président.- C'est très agréable.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Donc, nous sommes d'accord.

M. le Président.- Je vais à présent passer la parole à Madame BOCCONE-PAGES.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Merci, Monsieur le Président.

C'est sur le sujet des enfants, Monsieur le Président. Vous savez combien le Conseil National est engagé sur le sujet des enfants depuis 2003, au travers, tout d'abord, d'une proposition de loi sur les crimes contre les enfants, crime contre l'humanité, au travers aussi d'une conférence qui a été organisée en 2006, « Construire une Europe pour et avec les enfants ».

Nous en avons discuté lors de nos séances privées : la conférence dont nous venons de parler sera à nouveau organisée à Monaco, en 2011, pour d'une part, faire un état des lieux de ce qui s'est passé depuis 2006, mais également, pour lancer de nouveaux projets.

Un point important est à préciser : nos jeunes scolaires seront invités à participer, selon des modalités encore à définir, à cette conférence en 2011 au travers de différentes manifestations qui seront organisées dans le cadre de leur année scolaire.

Monsieur le Ministre, je vous remercie de bien vouloir nous confirmer l'ensemble de ces éléments.

M. le Ministre d'Etat.- C'est dans le Budget.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Je crois que vous l'avez dénommé « Monaco plus 5 ».

M. le Ministre d'Etat.- Oui ?

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Donc, vous nous le confirmez.

M. le Secrétaire Général du Ministère d'Etat.- C'est bien dans le budget 2011.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Bien. Je vous remercie

M. le Président.- Monsieur Bernard MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Comme je le disais tout à l'heure, je ne vais pas revenir sur l'OCDE et sur le travail fait par le Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures, mais n'oublions pas que la voie lui avait été montrée par le Prince Albert II en 2008.

Pour revenir à ce que disait Madame BOCCONE-PAGES, il va y avoir déjà une conséquence avec à la fin du mois de novembre à Rome, le lancement suite à ces travaux, la nouvelle convention sur l'exploitation et les abus sur les enfants.

Ce que je voulais vous dire, c'est que je ne peux que me réjouir de la création de ce Département des Relations Extérieures, de la renégociation des traités avec la France en 2005, car, là aussi, pour notre attractivité, il faut vraiment agir afin que les Ambassadeurs, les postes diplomatiques et les Consulats qui le font déjà, deviennent aussi les VRP de l'attractivité de Monaco.

Je voudrais lancer un appel aux jeunes monégasques, car cela serait bien qu'ils prennent le goût de la mobilité afin de pouvoir aller travailler et s'enrichir, dans tous ces postes à l'étranger, parce qu'aujourd'hui, dans de nombreux postes, il n'y a pas suffisamment de monégasques pour les pourvoir. C'est aussi, pour les monégasques, des carrières qui sont intéressantes et j'encourage le Gouvernement, dans sa modernisation à travailler, à rendre plus facile peut-être, la mise à disposition, pendant quelques années de jeunes monégasques. Cela, est aussi très important pour notre attractivité future.

Comme nous sommes dans les Relations Extérieures, je vous pose la question habituelle. Où en est le Gouvernement dans ses réflexions par rapport à la Charte Sociale ?

M. le Ministre d'Etat.- Sur les jeunes, dans la carrière diplomatique, c'est un constat que je me suis

fait en arrivant et donc je suis extrêmement favorable à ce que des jeunes monégasques soient incités à s'engager dans cette carrière qui, c'est vrai, suppose la mobilité et de parler certaines langues, etc...

Je ne sais pas si dans la dernière génération du vivier, parce que je n'ai pas pu les rencontrer hier...

M. le Secrétaire Général du Ministère d'Etat.- ... Alors, dans la précédente, il y a une jeune fille qui avait été recrutée, qui a intégré le Département des Relations Extérieures et qui va partir en stage en mobilité.

En ce moment, il y a deux jeunes stagiaires qui ne sont pas du vivier, mais pour lesquelles nous avons pris en charge les frais de déplacements et de stages à New York et qui travaillent auprès de notre Délégation auprès de l'ONU, ce qui est extrêmement intéressant et enrichissant pour eux, mais pour nous aussi.

M. le Ministre d'Etat.- Je souhaite d'ailleurs, mais je laissais un peu M. Franck BIANCHERI, travailler sur l'OCDE, je ne voulais pas l'ennuyer avec ces sujets, mais après le beau travail effectué, je voudrais avoir avec lui, une réflexion prospective sur une projection du corps diplomatique, entre guillemets, dans les années à venir.

Sur la charte sociale, écoutez, je pense que le plus raisonnable – c'est mon opinion – c'est d'attendre que le dialogue social ait repris, un peu avancé, avant de rouvrir ce sujet. Mais, je sais bien que le sujet est devant nous.

M. Bernard MARQUET.- C'est un engagement de la Principauté.

M. le Ministre d'Etat.- Oui, ce n'est pas une réponse dilatoire, je dis simplement que ce sujet ne peut pas, à mon sens, être complètement traité indépendamment du dialogue social que mène Stéphane VALERI.

M. le Président.- Monsieur GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Alors, en ce qui concerne les autres points et en particulier l'OCDE, je voudrais rendre hommage au travail accompli par M. BIANCHERI, pour avoir négocié les accords qui nous ont permis, aujourd'hui, de nous retrouver dans une position beaucoup plus favorable, par rapport à l'OCDE. Le rapport concernant Monaco est sorti

récemment, j'aimerais connaître la réaction du Gouvernement, par rapport au contenu de ce rapport. Premier point.

Le deuxième point concerne la diplomatie et je souhaiterais savoir quelles sont les perspectives pour la diplomatie monégasque et les postes diplomatiques pour les mois qui viennent.

Il était question, à une époque, nous en avons discuté avec M. BIANCHERI, de créer un véritable corps diplomatique monégasque, notamment en améliorant la formation des personnels et en instituant une mobilité au sein du personnel. J'aimerais savoir quel est l'état de la réflexion du Gouvernement à cet égard et les décisions prises ou pas.

Je voudrais aussi, que le Gouvernement nous précise quelles sont ses intentions, compte tenu des réponses qu'il a faites sur le programme de volontaires internationaux européens où l'on nous dit que les monégasques ne peuvent pas y prétendre parce qu'ils ne sont pas ressortissants d'un pays européen. Sur le programme « Erasmus » le Gouvernement nous fait la même réponse, on nous dit, qu'éventuellement, la solution serait peut-être dans les pays qui adhèrent à l'Espace Economique Européen. Monaco n'y adhère pas, est-ce que nous avons vocation à en faire partie ou pas ? C'est la question que je pose au Gouvernement.

En suite de cela, M. MARQUET faisait allusion à la Charte Sociale, moi je voudrais savoir ce qu'il advient de la convention sur la cybercriminalité qui était, aussi, un des engagements de la Principauté de Monaco, vis-à-vis de l'Europe.

Voilà, à peu près, tous les points que je souhaitais couvrir.

M. le Ministre d'Etat.- Sur le premier point, Monsieur GARDETTO, le rapport vient juste d'arriver et compte tenu des contraintes des uns et des autres, le Gouvernement n'a pas fait encore une étude collective et globale, du rapport de l'OCDE.

Ce qui marque, sans doute, ce rapport à l'issue des travaux du forum, c'est-à-dire de l'évaluation, c'est d'abord que, Monaco a passé l'étape de l'évaluation, Monaco faisait partie de la première vague des pays étant sortis de la liste grise, l'an dernier, qui faisait l'objet d'une évaluation. Nous avons été évalués par un Canadien et un Indien, le premier rapport de ces deux évaluateurs, était très positif pour la Principauté. Ensuite est entrée une période d'échanges, entre les évaluateurs et Monaco, puis, Monaco et le forum,

l'OCDE et là, il faut dire que les choses se sont un peu compliquées parce que l'OCDE – et c'est peut-être la seule chose à retenir – l'OCDE a mis en place un nouveau critère, qui n'était plus celui du nombre des accords passés, critère qui servait à sortir ou non des listes précédentes.

Le nouveau critère c'est celui de la pertinence économique des accords. A un moment donné, dans les rapports qu'ils échangeaient nous avons brusquement constaté que ce critère sortait, ce qui était prévisible et ce qui veut dire, entre parenthèse, que le processus est continu. Nous ne sommes pas sortis de la liste une fois pour toute, maintenant la liste n'est plus le critère, maintenant c'est la pertinence économique et demain ce sera peut-être un autre critère. Donc, c'est un processus continu, dans lequel le Gouvernement s'inscrit, sans hésitation, tout simplement parce que l'avenir de Monaco n'est pas d'être un paradis fiscal et de garder cette image de paradis fiscal.

Nous avons, Franck BIANCHERI et moi-même – parce que je connais bien le Président du forum de l'évaluation de l'OCDE – beaucoup travaillé, pour que l'accord avec la France de 1962, soit retenu comme un des accords pertinents de la Principauté de Monaco. C'est ce qui s'est passé et de fil en aiguille, l'OCDE a validé la position de Monaco. Cela n'a pas été très simple mais c'est fait et finalement cela s'est passé mieux que prévu à la fin du forum de Singapour.

En ce qui concerne le corps diplomatique, je ne pense pas qu'il y ait un projet de créer, un corps de fonctionnaires au sens strict. Maintenant, qu'on encourage, comme le disait tout à l'heure, M. COLLE, la mobilité, la formation continue de jeunes ou moins jeunes pour s'améliorer en langue, pour partir. Un des fonctionnaires qui dépend directement de mon Ministère était malheureux avant l'été, il voulait partir, il cherchait où aller, lorsqu'il m'a proposé de partir à l'étranger je lui ai dit que c'était une très bonne idée. J'ai donc demandé à Franck BIANCHERI de lui trouver un poste à l'étranger, pour vous dire que nous encourageons cela.

Volontaires européens, « Erasmus », au moins le premier sujet, est inscrit à la Commission mixte franco-monégasque du 9 novembre, et le sujet est quasiment réglé. « Erasmus » aussi, mais c'est un peu plus complexe et je vous propose d'en reparler après que la Commission mixte ait été tenue à Paris le 9 novembre.

En ce qui concerne le dernier point sur la cybercriminalité, je ne sais pas. Mais dans le cadre du « GRECO », parce que le « GRECO » s'est aussi

terminé par un rapport très positif pour Monaco, le sujet a dû être évoqué. Monsieur COLLE ?

M. le Secrétaire Général du Ministère d'Etat.- Sur le « GRECO », peut-être un mot, parce que je crois que demain ou après-demain, le rapport qui nous a été communiqué dans sa phase finale, va être publié. Il est intéressant et positif. En tout cas, ils reconnaissent qu'il y a eu des avancées notables, ils reconnaissent qu'il y a encore des avancées à faire, mais nous le savions.

Ces efforts à faire, si on résume, concernent trois domaines. Le premier domaine, voter le texte sur l'organisation de la justice, il est auprès du Conseil National, Madame LAVAGNA en a parlé et je crois qu'on pourra facilement avancer là-dessus. Le deuxième point, adopter un texte sur le projet de loi sur la corruption, je pense que d'ici la fin du mois d'octobre, le projet pourra être approuvé en Conseil de Gouvernement et ensuite déposé sur le bureau de l'Assemblée, donc, là aussi on avance. Ensuite, il y a un domaine qui est important, c'est celui du statut des parlementaires, notamment, des conflits d'intérêts, etc... Et, tout à l'heure, Monsieur le Président, vous avez évoqué, la réunion à venir, suite au rapport CARCASSONNE. Je pense que vous êtes vous aussi, en plein là-dessus.

Donc, je dirai que le vote de ces trois textes, devrait vraiment permettre de franchir une étape supplémentaire.

Pour la Cybercriminalité, je n'ai pas ce soir – puisque la question n'avait pas été posée en séance privée – les éléments pour vous répondre, mais de mémoire je crois qu'il y avait une ou deux difficultés qui ont été levées et je crois que c'est quelque chose qui est vraiment dans les tuyaux. Je vous propose de vous donner les informations, vendredi avant le début de la Séance Publique, consacrée au vote du Budget Rectificatif.

M. le Ministre d'Etat.- Sur la révision du procès aussi.

M. le Président.- Merci.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Si vous me permettez, une toute petite dernière question. Quelles sont les contributions volontaires que nous avons versées, notamment, auprès des organisations internationales, je pense au Conseil de l'Europe ? Est-ce que nous avons ces informations.

M. le Secrétaire Général du Ministère d'Etat.- Monsieur GARDETTO, vous posez la question à cent sous – comme on le disait lorsque j'étais petit – on vous donnera ces éléments-là, vous vous imaginez bien que nous n'avons pas sur des budgets de plusieurs centaines de milliers d'euros, ces éléments-là. Mais, on va vous les faire passer par écrits, je pense qu'il n'y a aucune difficulté, on agit d'une façon tout à fait transparente là-dessus.

M. le Ministre d'Etat.- S'agissant de l'ONU, j'ai vu passer une note la semaine dernière, disant que Monaco faisait parti des quelques pays qui ont payé les premiers leur contribution à l'ONU et à tout ce qui découle de l'ONU.

Je pense que c'est pareil pour le Conseil de l'Europe.

M. le Président.- Monsieur BURINI.

M. Marc BURINI.- Merci, Monsieur le Président.

C'est pour une précision, Monsieur le Ministre, sur la notion d'accord pertinent, je n'ai pas très bien compris. On considère que la convention bilatérale avec la France est un accord économique pertinent selon les critères de l'OCDE ? Combien y a-t-il d'accords pertinents signés ce jour ?

M. le Ministre d'Etat.- L'OCDE examine le nombre d'accords que vous avez signé, ça on l'avait signé, de mémoire nous en sommes à vingt-quatre ou vingt-cinq. Grâce au travail de Franck BIANCHERI, nous sommes dans le peloton de tête, pratiquement, des pays qui ont signé les accords. Mais, évidemment, comme cela était prévisible, le critère n'était plus le nombre d'accord. Une fois que nous sommes arrivés au but, le but a changé, et après on nous a dit, attention, on regarde chacun de vos accords et on regarde la pertinence économique de l'accord. Dans ces accords, l'OCDE dans un premier temps, ne comptait pas la France. Nous nous sommes battus avec M. BIANCHERI, pendant un mois, un mois et demi, nous avons fait des notes, j'ai appelé, je suis allé à Paris, pour leur dire, si vous prenez en compte le critère de la pertinence, vous devez d'abord examiner l'accord avec la France. Puisque la pertinence économique, il n'y a pas de meilleur accord que celui avec la France. Alors, avant de regarder l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, n'importe quel pays, indiquez notre accord avec la France.

Or, dans la première version du rapport que j'ai lu, que nous avons reçu officiellement, l'accord avec la

France, c'était une toute petite note, en tout petit caractère en bas d'une page et pas un développement dans le corps du rapport. Voilà, nous avons fait cela et à partir du moment où ils ont accepté, ce qui était quand même logique, d'examiner cet accord, ensuite il n'y a plus eu de problème. Pour l'instant tout va bien, mais évidemment, c'est un processus continu.

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre 15.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 15 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 16 – POSTES DIPLOMATIQUES

316.010 – FRAIS DE PERSONNEL	+	98.000
316.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	+	30.200
	+	<u>128.200</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Ma question est : quelles sont les perspectives au niveau des postes diplomatiques de Monaco, à l'extérieur ?

M. le Ministre d'Etat.- Réponse au Budget Primitif 2011 et pour être plus précis, zéro.

(Rires).

M. Jean-Charles GARDETTO.- Ça a le mérite d'être clair.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres remarques ou questions ?

S'il n'y a plus d'intervention sur ce chapitre 16, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 16 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 17 – DIRECTION DES RELATIONS DIPLOMATIQUES & CONSULAIRES

316.010 – FRAIS DE PERSONNEL	-	<u>19.000</u>
------------------------------------	---	---------------

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention sur ce chapitre 17, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 17 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 18 – DIRECTION DES AFFAIRES INTERNATIONALES

318.010 – FRAIS DE PERSONNEL - 42.000**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention sur ce chapitre 18, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 18 est adopté.

*(Adopté).***M. le Chef de Cabinet.-**

CH. 19 – DIRECTION DE LA COOPERATIVE INTERNATIONALE

319.010 – FRAIS DE PERSONNEL + 40.000**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

MM. Bernard MARQUET et Jean-Charles GARDETTO.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Là aussi, je voudrais féliciter cette Direction, pour l'excellence de son travail. Le changement à la tête, va-t-il changer la Direction, premièrement ? Deuxièmement, l'ancien Directeur étant parti dans le privé, ces postes, avec l'importance qu'ils ont, sont-ils suffisamment attractifs pour ces personnes où risquons-nous dans le futur de voir partir le nouveau Directeur ?

M. le Ministre d'Etat.- Le départ de ce Directeur, auquel je veux rendre hommage comme vous, Monsieur MARQUET, s'est fait en plein accord avec le Gouvernement, avec M. BIANCHERI et avec moi. Je considère que les jeunes fonctionnaires, surtout lorsqu'ils sont de brillants fonctionnaires, ont tout à gagner à avoir une expérience dans le privé. Donc, chaque fois et j'ai fait cela dans les postes antérieurs que j'ai eu, chaque fois que quelqu'un m'a posé la question : « est-ce que je peux partir dans le privé » ? Ma réponse a toujours été oui.

Ce que j'ai dit à M. PLATINI clairement, c'est : « partez dans le privé, j'espère que vous reviendrez dans l'Administration », donc, il est parti.

Pour bien montrer que le souhait du Conseiller et du Gouvernement de maintenir la même ligne, nous avons nommé l'adjoint, ensuite l'adjoint de l'adjoint

est devenu adjoint. Il n'y aura donc pas de rupture de politique.

Si vous regardez le Budget Primitif 2011 – et j'anticipe là, ce que je ne devrais pas faire – vous verrez qu'il n'y a eu aucune restriction budgétaire sur la Politique de Coopération qui, dans l'esprit du Souverain, est une priorité de la Principauté.

M. le Président.- Monsieur GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci. Cela recoupe ce que vient d'être dit par Monsieur le Ministre d'Etat.

Je souhaite rendre hommage et remercier M. PLATINI, pour le travail exceptionnel qui a été fait au sein de la Direction de la Coopération Internationale.

C'est un domaine qui est trop peu connu à l'extérieur de Monaco. On devrait faire connaître le fait que Monaco est très actif au niveau de la Coopération Internationale et que les budgets sont quand même relativement conséquents par rapport à d'autres Etats.

La question que j'aurais voulu poser, mais je crois comprendre que la réponse est positive, c'est : est-ce que sur le long terme cette mobilisation de moyens pour la Coopération Internationale sera maintenue, au-delà du Primitif 2011 ? Est-ce qu'on maintient la croissance – je crois que la croissance avait été de l'ordre de 25 %, alors qu'aujourd'hui elle n'est plus tout à fait de 25 % mais plutôt de 20 % – allons-nous rester dans cet ordre de grandeur de 20 % ?

M. le Ministre d'Etat.- Excusez-moi de vous couper, mais l'objectif, c'est 0,7 % du PIB en 2015....

(Brouhaha).

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur NOUVION, je suis désolé, mais nous avons un PIB...

M. Laurent NOUVION.- Ecoutez, je suis désolé, mais nous n'avons pas de PIB, alors on dit 0,7 % du Produit Intérieur Brut et nous n'avons pas de Produit Intérieur Brut... alors...

M. le Ministre d'Etat.- Nous avons le PIB...

M. Laurent NOUVION.- Oui, enfin, vous avez une évaluation...

Mme Sophie THEVENOUX.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Un PIB nous l'avons, depuis 2007, il est publié, il y a un rapport, c'est une des rares données statistiques que nous avons, Monsieur NOUVION, donc, acceptez de dire que cela existe.

M. Laurent NOUVION.- Reconnaissez que l'année dernière, lorsqu'on a posé la question en séance privée, nous en avons parlé entre nous et cela a été difficile pour vous de répondre sur la demande expresse du Souverain, sur plus de 25 % d'augmentation chaque année, pour arriver à 0,7 % du PIB.

Mme Sophie THEVENOUX.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Mais non, pas du tout, c'est le RNB que nous n'avons pas, parce que c'est un problème de frontière, mais nous avons un PIB.

M. le Ministre d'Etat.- Pour finir de répondre à Monsieur GARDETTO, je pense que le 15 novembre,

M. le Chef de Cabinet.-

C. DEPARTEMENT DE L'INTERIEUR

CH. 21 – FORCE PUBLIQUE - CARABINIERS

321.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... + 240.000

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

M. Bernard MARQUET.- Monsieur le Président, il n'y a pas d'abord le Chapitre 20 ?

vous serez content, lorsque vous découvrirez la campagne de communication...

(Rires).

M. le Président.- Après ce teasing torride, je vous propose de ...

M. Jean-Charles GARDETTO.- Autrement dit, vous nous invitez à venir la découvrir ?

M. le Ministre d'Etat.- Mais vous êtes invités...

M. le Président.- S'il n'y a plus d'intervention sur ce chapitre 19, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 19 est adopté.

(Adopté).

Avec l'adoption de ce chapitre, je vous propose de suspendre la séance afin que nous puissions nous restaurer.

Il est 20 heures 45, je souhaite recommencer vers 21 heures 15, 21 heures 20 au maximum.

—
(Séance suspendue à 20 heures 45).

—
(Reprise de la séance à 21 heures 40).

M. le Président.- Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, mes Chers Collègues, Mesdames et Messieurs, nous allons reprendre l'examen de l'étude du Budget Rectificatif, où nous nous étions arrêtés, c'est-à-dire au chapitre 21.

M. le Président.- Non, parce qu'il n'y a pas de modification.

M. Bernard MARQUET.- C'est bien dommage !

J'aurais voulu, déjà, hier dans mon intervention de politique générale, j'avais posé deux questions. La première concernait le statut des artistes et je posais la question de savoir combien de bénéficiaires aujourd'hui ?

Ma deuxième question concernait la Salle du Ponant, parce qu'en septembre dernier, vous nous avez assuré que la salle serait disponible pour les associations, en janvier prochain.

Alors, je viens aux nouvelles.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Monsieur MARQUET, c'est simple. En ce qui concerne les aides aux projets qui ne concernent pas forcément des artistes qui s'installent, à ce jour seize aides ont été attribuées et d'autres sont en cours d'instruction.

En ce qui concerne les artistes qui ont sollicité une aide à l'installation, avec une aide à la prise en charge des cotisations CAMTI/CARTI et, le cas échéant, du loyer ; six artistes ont déjà obtenu une aide. Deux dossiers sont en instruction et, je crois, sept artistes ont demandé un dossier, mais n'en ont pas déposé à ce jour.

En ce qui concerne les travaux de la Salle du Ponant, je parle sous le contrôle de mon Collègue Gilles TONELLI, puisque c'est le constructeur : il n'y a pas de raison de penser que les travaux ne seront pas réalisés à la date qui a toujours été annoncée (soit fin janvier 2011).

M. Bernard MARQUET.- Je vous remercie. Pour avoir une idée, pour le statut des artistes, les premiers statuts, effectivement, ont pu être obtenus à quelle date ? Parce qu'il y a eu un délai de latence entre le vote de la loi, l'ordonnance souveraine et la prise en charge par les Caisses Sociales.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-*

Excusez-moi mais je ne peux pas ne pas vous répondre sur le siège. Je puis simplement vous dire qu'à ce jour, effectivement, six artistes ont obtenu une aide... eh oui ! J'ai quand même la réponse...

(Rires).

Le premier l'a obtenue en février, un autre en mars, un en juillet et trois en août (il s'agit de l'aide à la prise en charge des cotisations sociales).

M. Bernard MARQUET.- Je vous remercie.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Vous voyez, je devance même vos questions.

M. Bernard MARQUET.- Vous vous mésestimez, Monsieur le Conseiller.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Je suis modeste, tout simplement.

M. le Président.- Mais efficace.

M. Bernard MARQUET.- Je vous remercie parce qu'effectivement, c'était quelque chose qui était vraiment dans le cœur des artistes monégasques, de pouvoir, pour ceux qui font le choix, devenir professionnel, et nous étions peut-être, un des derniers pays d'Europe où ce statut n'existait pas.

Maintenant, Monsieur TONELLI, la balle est dans votre camp...

(Rires).

... il y a beaucoup d'associations qui ont besoin d'une salle et c'est vrai que le théâtre des variétés, qui est magnifique, mais qui malheureusement, est surbooké et cela fait longtemps.

Merci beaucoup.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Ce que je peux vous dire c'est que les travaux ont commencé ou vont commencer, ils seront réalisés dans les mois qui viennent – ils vont commencer dans les jours qui viennent – et ils seront finis au plus tard fin janvier 2011, on va dire qu'à la fin du premier trimestre 2011, la salle sera disponible.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Monsieur GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Je souhaitais intervenir, mais je le ferai au niveau de l'Éducation Nationale, parce que là, nous sommes sur la Force Publique.

M. le Président.- En fait, nous sommes sur l'Intérieur, mais au sens large, on a déjà fait une intervention sur la culture, donc allez-y.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Très bien. Ma question porte sur le Comité ou la Commission de l'Enseignement Supérieur, parce que les réponses du Gouvernement, en séance privée, faisaient état d'une dissociation entre un Comité chargé de placer les étudiants et un Comité chargé d'étudier les possibilités d'Enseignement Supérieur à mettre en œuvre en Principauté.

Je voudrais donc savoir vers quelle direction nous nous dirigeons en termes d'Enseignement Supérieur.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* C'est un sujet qui pose pas mal de problèmes. L'un d'entre eux étant tout simplement le fait que pour faire de l'Enseignement Supérieur en Principauté, il faut avoir des locaux pour le faire. Comme vous le savez, le mètre carré est probablement la denrée la plus rare en Principauté de Monaco, c'est également valable au niveau de l'Enseignement Supérieur. C'est déjà un premier point.

Il y a très régulièrement des velléités de création en Principauté de Monaco, d'un certain nombre de formations supérieures. Je ne suis pas sûr qu'elles soient abordables par la Principauté, parce que certaines de ces demandes sont motivées, me semble-t-il, par le fait que celui qui les présente, pense en réalité que la Principauté a beaucoup de moyens financiers et pourra prendre en charge les subventions nécessaires à leur installation.

Nous ne l'avons pas fait jusqu'à présent, vous savez également que se pose un problème d'hébergement d'étudiants en Principauté de Monaco. Il y a une intention, mais qui est à terme, d'aménager le Centre Méditerranéen, mais pour l'instant ça n'est pas le cas. Je crois qu'il y a déjà un problème qui consiste à obtenir le nouveau plan local d'urbanisme de la Commune de Cap d'Ail, afin de pouvoir faire un projet qui se tienne.

Mais je crois que tant que nous n'aurons pas les possibilités, à la fois d'hébergement, d'une part et d'autre part, d'accueil des superficies pour les salles de cours, je pense que nous aurons beaucoup de velléités mais peu de résultats.

Vous savez également, comme moi, que l'Université Internationale de Monaco qui héberge actuellement trois cent-cinquante étudiants dans le Stade Louis II, est à la recherche de locaux

supplémentaires depuis plusieurs années, pour passer, je vais dire, à une taille supérieure. Cette Université a été reprise par un groupe américain qui a des filiales en France et nous pensons que ce groupe pourrait, effectivement, développer l'Université Internationale qui a, vous le savez tous, une excellente réputation, notamment, sur un certain nombre de formations dites « de niche », qu'elle a développées en Principauté de Monaco.

M. le Ministre d'Etat.- Si vous me permettez, je vais rajouter un mot.

Le rachat de l'Université Internationale de Monaco par le groupe « INSEEC », est une excellente nouvelle pour la Principauté puisqu'il s'agit d'un groupe très important en France de « BUSINESS SCHOOL », qui lui-même appartient au premier groupe privé américain purement dédié à la formation supérieure et qui est un groupe américain – dont le nom m'échappe, veuillez m'en excuser – qui n'est pas détenu par un fond de pension, qui est un groupe d'origine familiale, consacré, dédié à la formation supérieure.

L'« INSEEC » est un groupe extrêmement sérieux en France, qui a toutes les validations possibles du Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur. Nous avons vu les responsables avec Paul MASSERON, il se trouve que la personne qui est chargée de réfléchir à la stratégie du groupe est un de mes amis très proche et très ancien, qui est ancien Directeur de l'« INSEEC », et la volonté du groupe « l'INSEEC » est de développer l'Université Internationale, sur des créneaux porteurs, financiers, luxe, etc...

Ce qu'a dit M. Paul MASSERON, est prioritaire pour nous. Si nous voulons accompagner cette volonté de « l'INSEEC » de développer l'Université Internationale, nous devons l'aider à trouver les locaux, parce que les locaux sont nécessaires pour avoir les accréditations, etc...

Donc, c'est une bonne nouvelle. Je pense qu'il ne faut pas nous disperser. Le Souverain a souhaité, et vous le verrez dans le Budget Primitif, un saut quantitatif sur le Centre de recherches, le Centre Scientifique de Monaco.

Nous avons une forte potentialité sur l'Université Internationale de Monaco. Donc, concentrons-nous là-dessus pour l'instant.

M. le Président.- Monsieur STEINER, vous souhaitez intervenir sur ce sujet précisément ?

M. Christophe STEINER.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais dire au Ministre d'Etat et au Conseiller pour l'Intérieur, que dans ce sujet, ils ont mon appui et je pense l'appui de mes colistiers.

Cette Université, je la connais bien, je l'ai fréquentée à ses débuts, je dois dire que c'est un pôle d'attractivité pour Monaco, car il permet d'attirer de nombreuses nationalités, ce qui correspond tout à fait à la mixité de notre pays.

Il y a des gens qui restent, il y a des gens qui s'installent, parce que les enfants vivent ici, voient ce qu'est Monaco et peuvent par la suite s'y installer. Même s'ils repartent dans leur pays, ils ont vécu et véhiculent une image positive.

M. le Président.- Madame Brigitte BOCCONE-PAGES.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Merci, Monsieur le Président.

Tout d'abord, je voudrais remercier Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur. Depuis quelques mois, nos relations avec l'Education Nationale se sont nettement améliorées tant au niveau des différentes réunions organisées au sein de cette entité qu'au niveau de nos débats, n'est-ce pas Monsieur le Conseiller.

Par ailleurs, j'adhère complètement au point que vient de soulever M. STEINER, je puis vous assurer, Monsieur le Conseiller, que vous avez un soutien total et entier de la majorité.

Enfin, j'ai abordé, en séances privées, le sujet relatif à la Commission Consultative des Jeunes : Monsieur le Conseiller, je vous demande, courant du premier semestre 2011, d'organiser une réunion de ladite Commission. Il est important d'évoquer avec l'ensemble des jeunes, élus par leurs pairs, tous les sujets qu'ils souhaiteront aborder. Merci.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* La réponse Madame BOCCONE-PAGES, sera la même qu'en séance privée, à savoir qu'effectivement, une réunion aura lieu au cours du premier semestre. Je vous remercie pour ces paroles très aimables et justifiées, pour la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, dont chacun sait, que depuis des années, elle entretient un niveau d'excellence, qui nous est envié. Je pense que la qualité de l'enseignement en Principauté de Monaco est un des éléments

d'attractivité, justement de la Principauté, de la même façon que la culture est aussi un élément d'attractivité, que je voudrais ici souligner, même si j'ai pu entendre, hier, des paroles qui n'étaient pas forcément dans ce sens.

M. le Président.- Madame BOCCONE-PAGES.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Excusez-moi, Monsieur le Président, je tiens à féliciter l'ensemble du corps enseignant ainsi que toutes les équipes pédagogiques des établissements scolaires de la Principauté, pour les excellents résultats obtenus aux examens, cette année.

Il est important également de préciser le nombre important de mentions obtenues. Le niveau scolaire de nos enfants est excellent : il faut le dire. Les résultats aux examens étaient en croissance à la session 2010, tous examens confondus. Aussi, Monsieur MASSERON, j'adhère totalement à ce que vous venez de dire en ce qui concerne l'enseignement.

M. le Président.- Madame POYARD-VATRICAN.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais aborder un autre sujet, j'ai choisi de le faire au niveau du Département de l'Intérieur, cela dit, lorsque je m'adresse à vous Monsieur MASSERON sur le sujet, vous m'indiquez que je dois m'adresser à M. TONELLI, et lorsque je m'adresse à M. TONELLI, il me dit que cela dépend aussi de M. MASSERON.

M. le Ministre d'Etat.- Je vous réponds, moi !

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- J'allais vous le proposer.

Je vais vous parler de la sécurité de nos enfants, plus petits que ceux qui vont à l'IUM, et aussi de nos aînés et je vais vous parler, donc, de la rue Grimaldi.

C'est un sujet peut-être plus terre à terre mais qui concerne énormément de personnes en Principauté et notamment, tous les gens qui ont l'occasion de traverser la rue Grimaldi. Vous n'êtes pas sans savoir, pour l'avoir expérimenté soit en voiture soit à pied qu'il y a un nouveau rond-point à la Place d'Armes. Et vous avez remarqué qu'il n'y a plus de feu pour protéger les passages cloutés, notamment, devant l'Epi d'Or, ou bien juste avant le rond-point. Ainsi des enfants qui, sont à même de traverser en respectant le

feu, ne peuvent plus traverser seuls c'est devenu trop dangereux ; de même pour les personnes ayant des problèmes pour se déplacer.

Afin d'améliorer la situation, je me suis permis de vous appeler, Monsieur MASSERON, pour solliciter la présence d'un Agent, notamment, aux heures de rentrées et de sorties scolaires. Cela dit, il est nécessaire d'essayer de trouver des solutions pour les personnes âgées par exemple qui prennent plaisir à aller faire leur marché ou aller prendre un café sur la Place d'Armes.

Il y a eu une pétition de la part des parents d'élèves sur le sujet et je me fais aussi l'écho de toutes les personnes qui ne se sont rapprochée de moi et de certains de mes Collègues.

Alors, je comprends bien que l'objet des ronds-points est de fluidifier la circulation, mais je pense qu'en terme de qualité de vie il faut aussi penser au bien être et à la sécurité du piéton.

Il y a un autre point que je souhaitais aborder qui concerne des demandes qui m'ont été faites au niveau de la rue Grimaldi. Il y a eu, vous le savez un déplacement de l'arrêt de bus de la rue Grimaldi. Désormais il y en a un, Place Sainte Dévote et un autre juste devant le rond point Aurégliia et celui qui était au débouché de la rue Florestine a été supprimé. Pour autant, c'est justement l'arrêt le plus proche du Centre Hector Otto, il y a beaucoup de personnes âgées dont certaines ont des difficultés pour marcher et qui trouvent la montée un peu longue. Je vous demande, là-aussi, de veiller au bien être de ces personnes-là. Elles sont au cœur de la Principauté, de la Condamine, facilitons-leur les déplacements.

Donc, je compte sur vous pour le bien être et la sécurité de tous ceux qui passent par la rue Grimaldi.

M. le Président.- On dirait Dupont et Dupont. Je dirais même plus, je pense que cet arrêt de bus est vraiment mal placé, bien sûr parce que les personnes âgées n'arrivent pas à le prendre facilement – celles qui viennent de la rue Florestine – mais aussi cela crée un vrai problème pour les gens qui veulent rentrer dans le giratoire Aurégliia, lorsque le bus est à l'arrêt. Donc, c'est vrai, à mon avis il faudrait peut-être revoir la chose.

Monsieur STEINER, sur le même sujet ?

M. Christophe STEINER.- Merci, Monsieur le Président. Oui, c'est le même sujet mais ce n'est pas le même lieu géographique.

J'ai été abordé l'autre jour, par des personnes qui habitent à la rue Hector Otto, et qui ont des parents, qui sont d'un âge certain et qui sont pensionnaires de la Fondation Hector Otto. Ils m'ont évoqué le problème suivant, les personnes qui sont dans cet établissement et qui sont âgées ont souvent des difficultés à marcher, or, il s'avère qu'avec l'opération Téotista, avenue Hecto Otto, on a fait sauter, complètement le trottoir qui mène entre la montée des escaliers de l'école des Révoires et le feu rouge, à côté du « Garden House ». Et ces personnes ont des difficultés pour monter les escaliers car en plus il y a un problème assez fréquent au niveau de l'ascenseur qui mène au parking.

Je sais que c'est une dépense supplémentaire, mais je pense que cela fait partie de l'amélioration de la qualité de la vie sur Monaco. Ne serait-il pas possible à un moment donné, de faire des études, pour mettre en place un ascenseur qui pourrait être complémentaire, pour desservir cette partie de la Principauté.

Vous ne pouvez pas avoir des gens qui habitent dans une maison de retraite qui sont obligés de rester cantonnés dans leur chambre parce qu'à l'heure actuelle ils ne peuvent pas se déplacer parce qu'ils ont peur, ils n'ont plus parfois la force physique pour monter les escaliers, avec des ascenseurs qui sont souvent très occupés, à cause des écoles, ou en panne.

M. le Président.- Merci. Monsieur BERTRAND, sur ce sujet ?

M. Gérard BERTRAND.- Merci, Monsieur le Président.

Oui, sur exactement le même sujet, le sujet de l'ascenseur de l'école des Révoires. Il n'y a pas que les personnes âgées, il y a aussi la sortie des écoles. Parfois les parents attendent vingt minutes avec les enfants, afin de pouvoir accéder à cet ascenseur. Ce qui est encore plus dangereux, c'est qu'il est souvent en surcharge. Je crois qu'il est limité à dix personnes et souvent il y a treize ou quatorze personnes. Je pense qu'il faut quand même faire attention avant qu'il n'arrive une catastrophe. Merci.

M. le Président.- Madame MANZONE-SAQUET, sur le même sujet ?

Mme Nicole MANZONE-SAQUET.- Merci.

Au sujet des arrêts de bus de la rue Grimaldi, je trouve très bien l'idée d'en avoir placé un à la sortie de l'ascenseur des Bougainvillées, tout près de la poste.

Afin de faciliter les déplacements aux personnes âgées, ne pourrait-on rétablir l'arrêt qui se trouvait après la Place Sainte Dévote ? Il y en aurait alors trois.

Cette rue possède un raidillon qui s'il est pénible pour les personnes âgées n'est pas moins ardu pour les mamans qui ont des poussettes ou des paniers.

M. le Président.- Monsieur CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Merci. Je voulais poser une question à Monsieur MASSERON, concernant la fréquentation de la villa Paloma. On a été gentiment invités à l'inauguration, une exposition extrêmement difficile, dont le but était de mettre en exergue trois ou quatre tableaux de MAGRITTE et après, éventuellement, d'envisager la ténuité entre le rêve et la réalité et tout cela sans médiateur, donc c'est assez compliqué. Je sais que maintenant, effectivement, il y a un médiateur ou une médiatrice – en l'occurrence, j'en connais une très bien, puisque c'est ma fille – et je voulais savoir si cette exposition a du succès.

M. le Président.- Monsieur le Ministre d'Etat va répondre sur la circulation.

Monsieur CELLARIO vous souhaitez intervenir ? Nous vous écoutons.

M. Claude CELLARIO.- Je voulais parler, évidemment, du rond-point, mais pas seulement. J'écoutais ce que vient de dire à l'instant Mme POYARD-VATRICAN, je partage son sentiment. Evidemment, il y a un problème avec les piétons, cela saute aux yeux.

Pour autant, moi je ne mets pas en cause le rond-point. Quelqu'un qui se place un matin au rond-point et regarde le trafic routier se rendra compte que le rond-point permet de fluidifier la circulation.

En revanche, ce qui ne va pas, c'est la signalisation. Vous nous dites que vous êtes toujours en phase expérimentale. J'entends bien mais dans tous les cas la signalisation est un loupé.

Vous venez de Cap d'Ail et vous venez sur le rond-point de la Place d'Armes, seules les voitures immatriculées à Monaco et les 06 ont le droit de monter sur Monaco-Ville. Si vous prévenez les automobilistes qu'ils n'ont pas le droit de monter sur Monaco-Ville, lorsqu'ils sont dans le rond-point, une fois sur deux, ceux-ci se font attraper par l'agent de police qui les informe qu'ils ne peuvent pas monter et cela entraîne, évidemment, des embouteillages. Je ne comprends toujours pas pourquoi il n'y a pas de signalisation avant l'entrée du rond-point.

Quand vous prenez les deux ronds-points qui ont été réalisés sur la dorsale, le premier est le rond-point Aurégliia, le deuxième le rond-point Canton – il y a des travaux au niveau du rond-point du Canton – et le rond-point de la Place du Canton, ce qu'il y a de surprenant c'est que les gens à Monaco n'ont pas l'habitude du rond-point, pour eux c'est nouveau, même s'il y en existe quelques uns. Dans cet endroit il y a trois ronds-points et les gens sont un peu perdus.

Mais reprenons, ceux qui arrivent du rond-point Aurégliia, et se dirigent vers le rond-point du Canton en vue de prendre l'entrée du tunnel montant vers l'autoroute, comme ils sont obnubilés par les automobilistes qui viennent à gauche, c'est-à-dire, la sortie provisoire provenant du tunnel existant venant de Fontvieille, ces gens-là ne voient pas très bien la signalisation de l'autoroute qu'ils voudraient atteindre et tournent en rond. Cette signalisation, même si elle existe sur le poteau central, ils ne la voient pas. Il y a bien une signalisation de l'autre côté mais manque de chance elle est cachée par une barrière qui bouge...

(Rires et brouhaha).

M. Jean-Charles GARDETTO.- Monsieur le Président, sommes-nous au Conseil Communal où au Conseil National ?

(Rires).

M. Claude CELLARIO.- En conclusion, je demande au Gouvernement de revoir sa copie. Faites une signalisation en fonction des infrastructures et vous aurez moins de problème de circulation. C'est quand même surprenant. Je vous engage à aller voir, je ne dis pas de bêtise !

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur CELLARIO, merci. Merci, aux différents intervenants sur le sujet, qui est à mes yeux un sujet grave et même si on peut le prendre de manière humoristique, la signalisation c'est un sujet grave parce qu'il impacte à la fois l'accessibilité de la Principauté et donc son attractivité et, évidemment, la sécurité des automobilistes et des piétons, des cyclistes et des deux roues aussi.

Alors, je voudrais faire quelques points de réponses.

Premier point de réponse, le Gouvernement n'a pas fait des ronds-points pour le plaisir de faire des ronds-points, et pour le plaisir de voir les monégasques tourner autour des ronds-points...

(Rires).

Non, mais je le dis parce que la presse est là en plus, donc...

(Rires).

Ces aménagements qui ont été extrêmement perturbants pendant l'été, s'inscrivent dans un plan d'ensemble qui vise à améliorer de manière pérenne et profonde l'accès et la circulation à Monaco.

D'ailleurs, sur ce sujet du plan d'ensemble de la circulation, nous avons eu, déjà, l'occasion d'en parler et avec M. Gilles TONELLI, nous reviendrons spécialement représenter à tout le monde, le plan de circulation.

Nous l'avons déjà fait deux fois avec la presse, et nous le referons en permanence. Donc, il y a un plan d'ensemble pour améliorer la dorsale, dont tout le monde salue quand même, l'efficacité, fait partie de ce plan, mais le plan se décline ensuite, dans la multitude de tunnels que vous voyez en chantier, au niveau du rond-point du Canton.

La deuxième remarque, le Gouvernement n'a aucune approche idéologique de la question ni doctrinaire. Le Gouvernement s'adapte en permanence à la réalité des choses. Exemple, le rond-point de la Place d'Armes a été remodelé à peine était-il installé, parce que visiblement, il suffisait de regarder et on voyait bien que le rond-point était trop grand et ne permettait pas à deux voies de circulation de tourner autour.

Le stationnement toléré, rue Grimaldi a été immédiatement rétabli dès que les travaux ont été finis dans cette phase et lorsque j'ai été sur le terrain, avec M. TONELLI et M. MASSERON, nous avons ensemble constaté avec les commerçants qui étaient là, que le passage piétons en haut de la rue Grimaldi était situé, évidemment, trop près du rond-point. M. TONELLI a tenu une réunion de concertation avec les commerçants, peut-être que les parents d'élèves n'ont pas été conviés à cette réunion parce qu'ils n'avaient pas encore manifesté leurs soucis, leurs inquiétudes, et cette réunion avait pour but de réfléchir au déplacement du passage piéton. Plusieurs solutions ont été envisagées, celle qui avait la préférence du Gouvernement était de descendre ce passage piéton avant la rue de la Turbie, lorsqu'on monte la rue Grimaldi. Pour des raisons que je pense les uns et les autres vous pourrez connaître vous-même, à la demande de certaines personnes, le passage piéton a été reculé seulement de six mètres et mis là, où il se trouve actuellement. Je vous donne mon sentiment, il est, à mon avis, encore trop près du rond-point – c'est mon sentiment personnel –.

Troisième remarque, nous sommes toujours en phase d'expérimentation. C'est-à-dire que nous observons en permanence comment cela se passe. M. Paul MASSERON a donné les instructions pour qu'un policier surveille, le policier qui fait la patrouille sur la rue Grimaldi – pas celui du rond-point mais celui qui fait la patrouille – surveillance comment se passe la traversée, parce que Madame POYARD-VATRICAN, vous faites allusion aux parent d'élèves, je suis évidemment très sensible à cela...

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- En tant que parent d'élève, oui...

M. le Ministre d'Etat.- Sauf que, si vous voulez l'école de la Condamine, elle n'est pas rue Grimaldi et donc les élèves qui sortent seuls de l'école de la Condamine, traversent la rue Grimaldi, pas forcément à ce rond-point. Les élèves lorsqu'ils sortent de l'école, ils remontent, ils se dispersent et ils traversent où ils peuvent sur la rue, on ne va pas mettre un policier à chaque passage piéton !

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Non, mais ce n'était pas ma demande, ma demande c'est que, compte tenu du fait qu'il n'y a plus de feu, la traversée générale de la rue Grimaldi devient dangereuse notamment pour des petits ou les personnes à mobilité réduite.

M. le Ministre d'Etat.- Oui, je sais et vous avez écrit à la presse que vous vouliez un policier à ce passage piéton... je n'ai pas rêvé ?

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Non, mais complètement...

M. le Ministre d'Etat.- Donc, je vous réponds à cela, si je mets un policier là, il faut en mettre à chaque passage piéton de la rue Grimaldi !

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Mon souhait est d'avoir un agent de police à l'endroit où avant, il y avait le feu, en haut de la rue Grimaldi, juste avant le rond-point. Je ne demande pas un policier à chaque passage protégé, je comprends bien la situation, mon propos n'est pas démagogique.

M. le Ministre d'Etat.- La question des feux, moi je suis partisan qu'on laisse ouverte cette question et qu'on regarde un peu comment les choses se passent,

maintenant que nous avons baissé le passage piéton, enfin que nous avons éloigné le passage piéton du rond-point. Si vous mettez un feu, évidemment, vous cassez la fluidité qu'on recherche. Tout ceci est compliqué, comme l'a très bien dit M. CELLARIO.

Les habitudes, c'est quand même incroyable, le week-end, je conduis moi-même et je m'aperçois, chaque fois que je passe à la Place d'Armes, au volant de ma voiture, les gens ne respectent pas le rond-point. Alors, qu'évidemment dès que vous êtes passés en France où en Italie, les gens respectent. Mais c'est les mêmes, il ne faudrait pas croire qu'il y a des gens qui ne conduisent qu'à Monaco, quand même, ce n'est pas possible ça... c'est quand même étonnant.

Donc, nous sommes en évaluation permanente et nous sommes prêts à tout changer, sauf le rond-point parce que je crois que maintenant tout le monde a accepté et reconnu que c'était un plus. En ce qui concerne les aménagements de la rue Grimaldi, s'il faut redéplacer le passage piéton on le déplacera à nouveau, s'il faut mettre un feu, on le mettra. Mais, essayons de voir comment cela se déroule, d'autant plus qu'un policier est là, pas au feu, mais il se promène sur l'espace.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Ma préoccupation à court terme et je vous remercie, Monsieur MASSERON d'avoir accédé à cette demande, c'est qu'effectivement la présence d'un agent de police au niveau de ce fameux passage clouté près du rond-point, aux heures qui correspondent aux entrées et aux sorties d'école, pour faire traverser les enfants.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* C'est le cas depuis jeudi dernier.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Je confirme parce que je le vois tous les matins.

M. le Ministre d'Etat.- Cette période d'expérimentation et d'évaluation, explique que, par souci d'économie, le Gouvernement n'ait pas souhaité mettre une signalisation importante, provisoire.

Monsieur CELLARIO, j'ai dit par souci d'économie et de bonne utilisation des deniers de l'Etat, le Gouvernement n'a pas souhaité mettre une signalisation complète permanente, mais provisoire, puisque nous sommes en évaluation, et que nous pouvons la casser après.

Alors, nous avons amélioré un peu les choses à la rue Grimaldi, à peine, parce que le panneau mis par

M. TONELLI, il faut de bons yeux pour le voir, mais bon il y a un panneau quand même... et là où vous signalez, je ne vois pas, mais M. TONELLI va revoir tout cela.

Je laisse maintenant la parole à M. TONELLI, afin qu'il réponde sur les arrêts de bus et l'ascenseur.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* C'est vrai que le changement d'emplacement de l'arrêt de bus a consisté à le situer de manière plus équilibrée entre le Panorama et la Place d'Armes, puisqu'il est maintenant à un endroit qui est beaucoup plus central par rapport à ce qu'il était auparavant.

Les deux autres raisons qui ont fait que nous l'avons mis là, c'est que d'une part, Mme MANZONE-SAQUET disait qu'il y a là, la poste, donc des ascenseurs et escaliers qui permettent de rejoindre l'étage supérieur. Il y a le fait que, juste à côté, il y a pas mal de logements qui ont été créés récemment avec les immeubles Jaracandas et Castellereto, et qui débouchent à cet endroit-là.

La troisième raison c'est que cet arrêt de bus, peut permettre aussi, aux gens qui travaillent de rejoindre directement la gare, puisque juste à l'arrière de cet endroit, on peut rejoindre la gare par les tunnels. Ce sont les raisons qui ont fait que nous avons déplacé l'arrêt des bus à cet endroit-là.

Le fait est que la question de la circulation pour les gens qui doivent prendre le rond-point est effectivement, actuellement un peu difficile. On ne va pas laisser quand même la chose comme ça, on va modifier sans doute la forme du trottoir. Pour réduire les risques, on va traiter aussi le bigaradier qui est là, nous allons probablement mettre à la place une jardinière, nous allons nous occuper de cela dans les jours qui viennent.

Je vais regarder avec la CAM – mais je ne promets rien – l'idée de rajouter un arrêt. Parce que le problème de rajouter des arrêts, c'est qu'on ralentit les flux, les bus vont moins vite, ils rendent un service qui est peut-être moins satisfaisant. Je vais quand même regarder la question avec la CAM, mais cela me paraît beaucoup d'avoir trois arrêts sur une distance qui n'est quand même pas très longue.

Par contre, sur la question du Jardin Exotique, moi j'habite là, donc je connais bien la chose, l'ascenseur public qui est situé en face des Rondes et qui arrive au virage de l'avenue Hector Otto, est très rarement en panne, je suis là tous les jours, il est vraiment très rarement en panne.

M. Gérard BERTRAND.- Il n'est pas du tout en panne. Le problème c'est pour le prendre. Lorsque vous avez la sortie de l'école et qu'il y a les parents qui sont garés dans le parking, vous attendez vingt minutes pour avoir l'ascenseur. Il est trop petit cet ascenseur.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Il y a quatre ascenseurs. En fait, il y en a un qui monte jusqu'à Hector Otto et trois qui descendent dans les parkings, donc qui ne montent pas jusqu'à l'avenue Hector Otto.

M. Gérard BERTRAND.- Il y en a deux !

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Il y en a deux d'un côté et un de l'autre.

M. Gérard BERTRAND.- Oui, mais je vous le dis, il est souvent en surcharge et cela je peux vous le certifier. Il faudrait peut-être prévoir un autre qui aille jusqu'à Hector Otto.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Il faudra voir, mais pour le coup, je ne vois pas tellement où on pourra faire ça. Il faut, à ce moment-là, voir dans les opérations à venir d'urbanisme lorsqu'on fera les opérations de Téotista II et III, voir à ce moment-là ce que l'on pourra faire. Dans l'immédiat, je ne vois pas de solution simple, si ce n'est pour les personnes âgées de leur dire de ne pas sortir au moment où il y a les heures de pointe. Ce n'est peut-être pas une solution mais c'est quand même un moyen de faire.

(Rires).

M. le Président.- Merci beaucoup.

Nous allons revenir à la question de M. CLERISSI. Monsieur MASSERON, nous vous écoutons.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Pour répondre à M. CLERISSI, d'abord, je crois que beaucoup de monégasques et de résidents ont apprécié de venir visiter la Villa Paloma restaurée et je pense que beaucoup ont apprécié le travail qui a été réalisé par le Département de

M. TONELLI et l'ensemble des entreprises. J'ai pu moi-même le constater à l'occasion de l'inauguration.

En ce qui concerne la question précise que vous posez, sur la fréquentation de l'exposition, je crois que les premiers jours il y avait entre cent et cent cinquante personnes qui venaient visiter l'exposition et par définition, ceux qui viennent ne savent pas ce qu'ils vont voir, donc ce n'est pas l'exposition elle-même qui les a attirés.

D'autre part, Monsieur CLERISSI, je crois que Mme BEAU essaye d'habituer, je dirais, la population de Monaco à l'art contemporain, ce n'est pas forcément très facilement compréhensible toujours, et je crois que c'est aussi un apprentissage important. Vous savez qu'à Monaco nous essayons d'embrasser tout le panel des arts, c'est le cas également dans ce domaine et je pense que c'est une bonne chose.

Nous avons, comme vous le savez, de très bons articles dans la presse internationale sur le travail qui est effectué par le nouveau Musée, comme vous avez pu le constater d'ailleurs à l'occasion de l'exposition à la Villa Sauber, pendant l'été.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Monsieur Bernard MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Je passe mon tour puisque tout a été dit.

M. le Président.- Très bien. Monsieur CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Je voulais en profiter pour remercier Monsieur TONELLI, qui a finalement déplacé l'arrêt de bus qui était mal placé devant le parvis du Centre Commercial de Fontvieille, cela faisait cinq ans que je le demandais et donc maintenant la fluidité de la circulation est rétablie. Vous resterez comme celui qui a déplacé l'arrêt du bus du Centre Commercial de Fontvieille...

(Rires).

Je vous remercie.

M. le Ministre d'Etat.- On a trouvé de nom de l'arrêt de bus, alors...

(Rires).

M. le Président.- Monsieur Christophe SPILLOTIS-SAQUET.

M. Christophe SPILIOTIS-SAQUET.- Merci. Ecoutez, tous vos échanges sur la circulation m'ont donné envie de parler de ce fameux passage clouté de la Place d'Armes, pour vous donner un avis personnel.

Je crois que ce qui différencie ce passage par rapport aux autres de la rue Grimaldi, c'est qu'il est suivi d'une compétition pour les automobilistes pour s'engager sur le rond-point. Donc, la première des choses est de le reculer de façon conséquente pour ne pas que les gens aient à prendre leur élan pour s'engager sur un rond-point où les gens qui viennent de Monaco-Ville, eux passent ce rond-point en ligne droite.

M. le Ministre d'Etat.- Nous sommes bien d'accord.

M. Christophe SPILIOTIS-SAQUET.- Deuxième point, peut-être que, au pied de ce passage protégé il faudrait mettre un feu clignotant pour informer qu'il y a un danger, ne serait-ce qu'un feu clignotant.

Et, peut-être aussi, serait-il envisageable de changer la pratique en mettant la rue Grimaldi prioritaire sur ce rond-point, puisqu'il y a finalement très peu de gens qui le prennent dans l'autre sens, sauf à descendre de Monaco-Ville, à faire demi-tour sur le rond-point.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Oui, mais Monaco-Ville est prioritaire, Monsieur SPILIOTIS-SAQUET !

M. le Ministre d'Etat.- Alors ça, changer les priorités sur les ronds-points, déjà que les monégasques ne respectent pas la priorité sur le rond-point, ce sera...

(Rires).

M. Christophe SPILIOTIS-SAQUET.- Oui, mais il y a d'autres priorités à gauche à Monaco. Au dessus du Pont Sainte Dévote pour monter vers les Moneghetti, ce sont les voitures de droite qui s'arrêtent, par exemple.

M. le Ministre d'Etat.- Sur un rond-point, Monsieur SPILIOTIS-SAQUET, la priorité est toujours à ceux qui tournent. C'est pour cela que certains ne sortent jamais d'ailleurs...

(Rires).

M. Christophe STEINER.- C'est le sketch de Raymond DEVOS...

M. le Président.- Je vous encourage à être concis parce que nous sommes très en retard. Donc, je voudrais qu'on accélère un peu et qu'on ne perde pas trop de temps.

Monsieur TONELLI.

M. Gilles TONELLI.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme.-* Juste pour parler de la saturation sur la rue Grimaldi ; dans le décomptage, nous avons des diminutions très significatives de saturation de la rue Grimaldi, depuis que nous avons le rond-point. C'est impressionnant au niveau des courbes.

M. le Président.- Madame BOCCONE-PAGES.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Monsieur le Président, la voie de gauche, rue Grimaldi, était à mon avis importante pour permettre au flot des véhicules d'accéder plus rapidement à la descente vers le port.

Monsieur le Ministre, je vous l'ai déjà dit hier soir, il faut conserver cette voie : je vous demande d'y réfléchir. Elle éviterait aux véhicules de prendre le rond-point de la place d'Armes. La circulation en serait fluidifiée.

M. le Ministre d'Etat.- Madame BOCCONE-PAGES, il n'y a aucun problème pour faire cette voie, si vous acceptez qu'on enlève tous les arbres, qu'on coupe en deux la Place et qu'on fasse une voie directe pour descendre sur le Port. Voilà, les données du problème.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Quelque chose d'intéressant aussi, c'est le rond-point de la Pharmacie CAMFORA, au boulevard des Moulins, je trouve que par contre, là c'est une réussite. Ce rond-point fonctionne très bien, notamment pour la sortie de l'Ecole Saint Charles, tous les parents sont très satisfaits puisque justement, grâce à ce rond-point, la circulation est plus fluide. Celui-là marche très bien.

M. le Ministre d'Etat.- Plus sérieusement ma réponse est, si vous voulez ce n'est pas la logique du rond-point de faire une voie qui évite le rond-point pour descendre. Surtout que vraiment – ce que j'ai dit est une boutade – mais regardez sur place, il n'y a pas la place de faire une voie qui tourne directement, sauf à faire sauter les arbres et à casser la Place. Mais, nous avons besoin de la Place, le marché va être sur la Place pendant les travaux de la Halle.

M. le Président.- Monsieur Laurent NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Merci, Monsieur le Président.

Cela concerne la Culture, je n'ai pas compris hier, je n'ai pas très bien compris l'intervention de M. MARQUET, alors j'aurais aimé que vous me donniez quelques précisions.

Je n'ai pas compris, parce que je crois que vous êtes le Président de la Commission de la Culture et vous soutenez l'absence de fonds pour les achats d'œuvres d'art. Donc, vous êtes pour qu'il n'y ait pas d'achats d'œuvres d'art ? J'aurais aimé que vous nous expliquiez cela, parce qu'en tant que Président de la Culture, c'est assez compliqué. Merci.

M. Bernard MARQUET.- Vous devriez reprendre mon intervention. Si vous voulez je vous en enverrai un exemplaire.

M. le Président.- Non, mais je préférerais qu'on n'en parle pas trop souvent parce que cela commence à faire long...

(Rires).

... Et puis nous en sommes au Budget Rectificatif. Nous en reparlerons au Budget Primitif.

M. Bernard MARQUET.- C'est la réponse que je voulais faire.

M. le Président.- Voilà. Merci beaucoup. Nous allons voter ce chapitre 21, il concernait la Force Publique, même si nous n'en avons pas beaucoup parlé, tant pis...

(Rires).

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 21 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 22 – SURETE PUBLIQUE - DIRECTION

322.010 – FRAIS DE PERSONNEL	+	<u>535.000</u>
------------------------------------	---	----------------

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention sur ce chapitre 22, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 22 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 24 – AFFAIRES CULTURELLES

324.010 – FRAIS DE PERSONNEL	-	37.000
------------------------------------	---	--------

324.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	+	<u>4.000</u>
---	---	--------------

	-	<u>33.000</u>
--	---	---------------

M. le Président.- Je pense que nous avons déjà abordé ce sujet, je vais donc le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 24 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 25 – MUSEE D'ANTHROPOLOGIE

325.010 – FRAIS DE PERSONNEL	-	<u>27.000</u>
------------------------------------	---	---------------

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Le Gouvernement a décidé de nettoyer la façade de ce bâtiment et ce nettoyage sera fait avant le centenaire du Musée qui sera le 14 décembre. C'était une information que je voulais donner au Conseil National.

M. le Président.- Merci beaucoup pour cette information.

Monsieur MARQUET.

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 26 – CULTES

326.010 – FRAIS DE PERSONNEL	+	19.000
326.060 – FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE.....	+	<u>9.700</u>
	+	<u>28.700</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention sur ce chapitre 26, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 26 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 27 – EDUCATION NATIONALE - DIRECTION

327.010 – FRAIS DE PERSONNEL	+	269.000
------------------------------------	---	---------

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention sur ce chapitre 27, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 27 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 28 – EDUCATION NATIONALE - LYCEE

328.010 – FRAIS DE PERSONNEL	-	<u>31.000</u>
------------------------------------	---	---------------

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

M. Bernard MARQUET.- Nous nous réjouissons des travaux faits pour le centenaire de ce Musée d'Anthropologie, cher à notre cœur, nous en avons déjà parlé et je vois qu'à l'occasion du centenaire, nous faisons des efforts partout, mais malheureusement pour le centenaire du Conseil National nous n'aurons pas les nouveaux locaux.

M. le Président.- S'il n'y a plus d'intervention sur ce chapitre 25, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 25 est adopté.

(Adopté).

S'il n'y a pas d'intervention sur ce chapitre 28, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 28 est adopté.

(Adopté).

M. le Président.- Monsieur STEINER.

M. Christophe STEINER.- C'est juste pour dire que l'année prochaine c'est aussi le centenaire du Lycée.

M. le Président.- Non, cette année aussi...

(Rires).

M. Christophe STEINER.- C'est cette année ? D'accord.

M. le Ministre d'Etat.- C'est même passé, c'était le week-end dernier...

(Rires et brouhaha).

M. le Président.- Ce n'est pas grave, dans cent ans, ce sera un nouveau centenaire.

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 29 – EDUCATION NATIONALE - COLLEGE CHARLES III

329.010 – FRAIS DE PERSONNEL - 56.000

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention sur ce chapitre 29, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 29 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 30 – EDUCATION NATIONALE - ECOLE SAINT-CHARLES

330.010 – FRAIS DE PERSONNEL - 38.000

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention sur ce chapitre 30, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 30 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 32 – EDUCATION NATIONALE - ECOLE DE LA CONDAMINE

332.010 – FRAIS DE PERSONNEL - 137.000

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention sur ce chapitre 32, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 32 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 33 – EDUCATION NATIONALE - ECOLE DES REVOIRES

333.010 – FRAIS DE PERSONNEL + 77.000

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention sur ce chapitre 33, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 33 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 34 – EDUCATION NATIONALE - LYCEE TECHNIQUE

334.010 – FRAIS DE PERSONNEL - 243.000

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Madame BOCCONE-PAGES.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Merci, Monsieur le Président.

Nous le demandions, au sein de la Commission de l'Education et de la Jeunesse, depuis au moins quatre ans : l'ouverture de la classe de 6^{ème} S.E.G.P.A. au Lycée Technique et Hôtelier de Monte-Carlo afin d'accueillir des élèves en grande difficulté. Je tenais à en remercier le Gouvernement : notre message a été enfin entendu.

Cette année, cette classe a été ouverte dès la rentrée de septembre : elle compte un effectif assez conséquent. Vous avez, Monsieur le Ministre, la

gratitude de nombreux parents en Principauté. Leurs enfants, pour la plupart, étaient scolarisés en classes d'A.I.S. à l'Ecole Saint Charles. Ils pensaient, pour la rentrée 2010, être obligés de les inscrire dans des établissements scolaires hors Monaco. Ils sont, à présent, soulagés.

M. le Président.- Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention sur ce chapitre 34, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 34 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 36 – EDUCATION NATIONALE - ECOLE DU PARC

336.010 – FRAIS DE PERSONNEL + 74.000

M. le Président.- Monsieur Bernard MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Juste une petite intervention pour demander, compte tenu que la première œuvre qui a fait l'objet d'un concours est dans le préau, s'il est prévu des visites ? Non, c'est humoristique Monsieur le Conseiller...

Je voulais encore remercier le Gouvernement d'avoir tenu sa parole. C'était une demande très forte depuis plusieurs années et m'assurer, là aussi que cela sera suivi comme nous l'avions demandé, parce que pour cette première on a vu qu'il fallait améliorer le règlement pour certaines choses et peut-être avoir la visibilité de l'œuvre pour le public, parce que je pense qu'à part les enfants et peut-être les parents lorsqu'ils viennent les chercher...

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Mais c'est fait d'abord pour eux, Monsieur MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Nous sommes bien d'accord, mais c'est aussi l'expression des artistes de Monaco qui aimeraient peut-être qu'on voit leurs œuvres et pourquoi pas à l'avenir – c'est une idée à creuser qui ne coûterait pas cher au budget de l'Etat – faire une exposition des œuvres qui ont concouru et qui n'ont pas été retenues.

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 37 – EDUCATION NATIONALE - PRE-SCOLAIRE CARMES

337.010 – FRAIS DE PERSONNEL - 56.000

M. le Président.- Madame BOCCONE-PAGES, nous vous écoutons.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Merci, Monsieur le Président.

Ce n'est pas sur ce chapitre à proprement parler. Ma question porte sur le statut des professeurs d'E.P.S. Monsieur le Conseiller, nous avons évoqué longuement ce sujet en séances privées : vous nous avez informés qu'il était à l'étude. Vous le savez, il nous tient à cœur. Il faut trouver une solution pour nos compatriotes.

La majorité du Conseil National posera une question au Budget Primitif 2011. Il sera intéressant d'aborder les pistes que vous aurez envisagées pour résoudre ce problème.

M. le Président.- Merci beaucoup. Madame Nicole MANZONE-SAQUET.

Mme Nicole MANZONE-SAQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais revenir, d'une manière générale, sur les cartables. Si le Gouvernement a fait un gros effort pour les élèves de 6^{ème} et de 5^{ème}, il n'en est rien pour les autres. Or, en 4^{ème} ce sont des adolescents...

(Brouhaha et inaudible).

... alors, excusez-moi, mais la personne qui m'en a parlé m'a induite en erreur, parce qu'elle m'a dit que les enfants n'avaient pas de livres.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* C'est fait, Madame MANZONE-SAQUET. Cela a été fait progressivement, mais effectivement, aujourd'hui c'est fait.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention sur ce chapitre 36, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 36 est adopté.

(Adopté).

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Je vous confirme que l'étude est en cours, mais ce n'est pas simple, comme vous pouvez l'imaginer. D'autre part, juste une parenthèse : comme vous le savez, il y a peu de postes d'enseignants d'Education Physique dans le primaire, il y a donc peu de départs à la retraite à venir à court terme, et ce nombre est inférieur à celui des monégasques ayant obtenu une licence ou un master d'éducation physique et sportive. Vous comprenez ce que cela signifie. A partir du moment où il y a plus de candidats que de postes disponibles, un concours sera obligatoirement organisé et je ne suis pas sûr que satisfaction soit donnée à tous.

C'est-à-dire que non seulement, le niveau exigé pour devenir professeur d'éducation physique serait

abaissé, mais, en plus, vous ne réglez pas tous les problèmes que vous vous imaginiez régler.

Donc, l'étude est en cours et elle prend un certain temps.

Madame BOCCONE-PAGES, je dois vous rappeler, ainsi qu'à vos Collègues, qu'il s'agit d'un sujet suffisamment délicat pour qu'effectivement, on ne puisse pas répondre en quelques jours.

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 42 – EDUCATION NATIONALE - CENTRE D'INFORMATION

342.010 – FRAIS DE PERSONNEL - 45.000

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Madame Sophie LAVAGNA.

Mme Sophie LAVAGNA.- Merci, Monsieur le Président.

Cela n'a pas grand-chose à voir, mais à titre général je tenais à remercier le Gouvernement pour les mesures qui ont été mises en place pour les mamans qui travaillent le mercredi, parce que ce n'est pas toujours facile et pour en avoir eu trois en bas âges, je sais que c'est très difficile. Je tenais à remercier le Gouvernement, pour la mesure mise en œuvre qui marche très bien, même au-delà des espoirs qu'on pouvait avoir. Donc, mille merci.

M. le Président.- Merci.

Je vais mettre ce chapitre 42 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 42 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 43 – EDUCATION NATIONALE - CENTRE DE FORMATION PEDAGOGIQUE

343.010 – FRAIS DE PERSONNEL - 256.000

343.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT - 12.000

- 268.000

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre 43

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 43 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 46 – EDUCATION NATIONALE - SERVICE DES SPORTS

STADE LOUIS II

346.000 – STADE LOUIS II + 168.000

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur Gérard BERTRAND.

M. Gérard BERTRAND.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur MASSERON, nous avons été saisis par une nouvelle association sportive qui s'est plaint de ne pas avoir de salle d'entraînement disponible, tous les créneaux horaires étant utilisés.

Or, il s'avère que certains créneaux dans le gymnase du Collège Charles III et le gymnase de l'Ecole Saint Charles, ne sont pas toujours occupés.

Je vous demanderai de faire une petite enquête pour voir s'il y a des créneaux de libres et s'il y en a des libres, de les attribuer à cette association.

Merci.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Je vais le faire étudier.

M. le Président.- D'accord, merci.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Je suppose qu'il s'agit du Basket ?

M. Gérard BERTRAND.- Absolument.

M. le Président.- Oui. Monsieur LORENZI.

M. Pierre LORENZI.- Merci, c'est sur le même sujet également.

Nous avons été saisis, avec M. BERTRAND et je crois qu'il y a peut-être une possibilité en faisant homologuer le gymnase qui est disponible, homologation qui peut s'effectuer de manière relativement simple, nous avons les coordonnées téléphoniques de la personne qui s'occupe des homologations. Donc, peut-être que cela pourrait être une solution qui permettrait à une salle supplémentaire d'être utilisée...

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* De quel gymnase s'agit-il ?

(M. LORENZI ne répond pas)...

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Ecoutez, je pense qu'il serait bon que votre interlocuteur nous écrive, ce serait pas mal, à mon avis.

(Rires et Brouhaha).

M. le Président.- Il vous a déjà écrit à ce sujet.

M. Pierre LORENZI.- Oui, tout à fait.

M. le Président.- Sur la demande d'homologation de la salle.

M. Pierre LORENZI.- Je reprendrai contact avec vous.

M. Paul MASSERON.- *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* D'accord, c'est mieux.

De quelle salle s'agit-il, Monsieur le Président ?

M. le Président.- De l'Annonciade, je crois.

M. Pierre LORENZI.- Oui, je crois que c'est le gymnase de l'Annonciade.

M. Christophe STEINER.- Le faire homologuer pour un match de Coupe de France.

M. Pierre LORENZI.- Voilà. Ce qui permettrait de disputer les matchs puisqu'ils doivent recevoir les équipes. Ils sont allés jouer à domicile jusqu'à maintenant – ils ont gagné en plus – là, ça leur permettrait de recevoir les équipes, sans frais, puisqu'il s'agit juste d'une visite d'homologation.

M. le Président.- Donc, vous allez vous mettre en contact et avancer sur ce dossier.

S'il n'y a plus d'intervention sur ce chapitre 46, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 46 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 48 – FORCE PUBLIQUE - POMPIERS

348.010 – FRAIS DE PERSONNEL	+	228.000
348.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	+	6.000
348.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	+	<u>3.000</u>
	+	<u>237.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention sur ce chapitre 48, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 48 est adopté.

*(Adopté).***M. le Chef de Cabinet.-***D. DEPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE*

CH. 50 – CONSEILLER DE GOUVERNEMENT

350.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	-	<u>136.000</u>
-----------------------------------	---	----------------

M. le Président.- Monsieur STEINER.**M. Christophe STEINER.-** Merci, Monsieur le Président.

C'est un sujet qui va aussi concerner Monsieur MASSERON, et qui m'a été rapporté il n'y a pas longtemps.

Il peut arriver que dans les Domaines, les personnes locataires soient obligées d'héberger – enfin, nous ne sommes jamais obligés – soit des ascendants, soit des descendants qui ne sont pas de nationalité monégasque. Dans ces cas-là, ces personnes sont obligées d'avoir une carte de séjour, délivrée par la Sûreté Publique, cette carte n'est délivrée que sur présentation d'une attestation d'hébergement. Alors lorsque l'attestation d'hébergement est envoyée à l'Administration des Domaines, celle-ci vous demande en retour une caution solidaire sur le loyer. Ce que je trouve assez scandaleux.

Si, à un moment donné, vous êtes « obligés » d'héberger soit des parents, soit des enfants, c'est peut-être parce qu'à un moment donné, ils peuvent rencontrer des difficultés et je ne vois pas pourquoi, alors que vous êtes titulaire d'un bail, ils doivent, à leur tour, se porter caution solidaire sur le loyer.

Est-ce que Madame le Conseiller peut répondre à cette observation.

Mme Sophie THEVENOUX.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Vos enfants vous les hébergez... enfin, je ne comprends pas...

Que ce soit des personnes extérieures au foyer, encore une fois, je ne sais pas ce qui se passe, alors je ne peux pas vous répondre. Mais vos enfants, ils n'ont pas à apporter de caution, vous hébergez tous vos enfants et on ne vous demande aucune caution...

M. Pierre LORENZI.- Je confirme ce que dit M. STEINER.

C'est le cas pour les conjoints, pour les conjoints non monégasques, qui doivent se porter caution pour leurs époux ou épouses, et je pense que c'est le même cas pour les parents...

Mme Sophie THEVENOUX.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Non, mais c'est normal.

M. Christophe STEINER.- Mais là, je ne parle pas des conjoints. Je parle d'enfants non monégasques majeurs ou de parents qui, à un moment donné sont hébergés dans un appartement des Domaines par les locataires.

Mme Sophie THEVENOUX.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Un conjoint, c'est normal qu'il soit caution avec vous pour

le loyer. Il contribue, comme tous au paiement du loyer. Maintenant, quelqu'un qui est hébergé de façon temporaire, je ne vois pas.

M. Christophe STEINER.- Et bien Madame le Conseiller, vérifiez avec vos Services, parce que c'est effectivement le cas.

Mme Sophie THEVENOUX.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Oui, oui bien sûr.

M. Pierre LORENZI.- On demande à ce que la personne se porte caution. C'était le cas lorsque ma femme était hébergée chez mes parents, nous étions hébergés chez mes parents, ma femme a dû se porter caution pour l'appartement de mes parents. Ce qui est quand même surprenant. Donc, c'était la belle-fille et ce n'était ni les enfants ni les parents, c'était la belle-fille qui a dû se porter caution.

Mme Sophie THEVENOUX.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Ecoutez, je vais vérifier exactement tout cela.

M. Pierre LORENZI.- Ce qui nous avait été répondu à l'époque, c'est que toute personne, non monégasque bénéficiant d'un hébergement dans un appartement des Domaines, doit se porter caution pour le titulaire.

M. le Président.- Je pense qu'il faut se renseigner et voir quel est le problème véritable. Merci beaucoup.

Monsieur Gérard BERTRAND.

M. Gérard BERTRAND.- Madame le Conseiller, je voudrais revenir sur le rappel des charges des locataires de l'Immeuble Saint Sébastien. Tout d'abord, avez-vous la réponse de l'avocat du Gouvernement au sujet de l'année 2004, première question. Y a-t-il prescription ou non pour l'année 2004 ?

Mme Sophie THEVENOUX.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Sur l'année 2004, il peut y avoir prescription si tant est qu'on ne peut pas prouver que c'était des désordres que nous ne pouvions pas prévoir. Nous devons apporter la preuve que ces désordres ne sont pas du fait de l'Administration, ça c'est en cours.

M. Gérard BERTRAND.- Parce qu'un locataire de cet immeuble a reçu un courrier en provenance de l'Administration des Domaines, pas plus tard que lundi dernier, et on lui réclame une somme assez importante correspondant au rappel des charges de l'année 2004/2005. Donc il faudrait voir pour 2004.

Mme Sophie THEVENOUX.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Pour l'instant, on demande 2004/2005, ce sont les charges qui sont dues, sachant, encore une fois que les locataires peuvent se rapprocher des Domaines pour ne pas avoir à payer tout en même temps et pour avoir des facilités de paiement dans le temps.

M. Gérard BERTRAND.- C'est ce que je voulais savoir, donc vous avez donné des directives pour que l'Administration voit au cas par cas, pour chaque famille.

Mme Sophie THEVENOUX.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Bien sûr.

M. Gérard BERTRAND.- Parce que je vois aussi qu'un rendez-vous a été fixé à un collectif des locataires pour le 20 octobre. Alors, pourquoi a-t-il déjà reçu ce courrier ? Ils pourraient attendre au moins dix jours, après avoir reçu ce collectif pour prendre des décisions, quand même.

Mme Sophie THEVENOUX.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Les charges telles qu'elles ont été maintenant définies, parce qu'en fait c'était un problème de décompte individuel et de compteur individuel qui ne fonctionnait pas, si j'ai bien compris, maintenant les compteurs ont été remplacés et les charges ont été recalculées, une fois qu'elles ont été définies et arrêtées, elles sont dues. Maintenant au cas par cas, nous allons discuter avec les différents locataires pour voir dans quelle mesure et dans quels délais ils peuvent payer, afin que chacun puisse régler de façon qui lui soit favorable.

M. Gérard BERTRAND.- Donc cela peut s'étaler sur plusieurs mois ?

Mme Sophie THEVENOUX.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Tout à fait.

M. Gérard BERTRAND.- Très bien, je vous remercie.

M. le Président.- Je pense que c'est très important de désamorcer ce problème, parce que les gens sont en train de se grouper, il y a vraiment une agitation importante. Donc je crois qu'il faut essayer de trouver une solution la plus tranquille et la plus négociée possible.

Mme Sophie THEVENOUX.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Je crois qu'il faut que les locataires qui ont ces problèmes, prennent contact avec l'Administration des Domaines. Là, en particulier, il y a des instructions qui ont été données pour que l'Administration des Domaines reçoive tous les locataires, les uns après les autres, afin de voir avec eux quels sont les problèmes et comment ils peuvent être réglés.

M. le Président.- Monsieur STEINER, sur ce même sujet ?

M. Christophe STEINER.- Oui, Monsieur le Président, sur ce même sujet.

J'ai appris ce problème récemment par des connaissances ; on m'a dit qu'ils avaient consulté un avocat et que l'avocat leur avait expliqué qu'il y avait prescription de trois ans, c'est-à-dire que si le rappel de charges était sur dix ans, on ne pouvait pas remonter avant 2007.

M. le Président.- Moi, je pense que c'est cinq ans, mais peu importe, il faut que ce problème soit désamorcé et réglé rapidement et à l'amiable.

Monsieur CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Merci. Madame le Conseiller de Gouvernement pour les Finances, j'aimerais que vous me donniez quelques précisions sur le chiffre concernant le commerce de détail. Vous nous dites qu'il est en hausse, alors est-ce qu'il est tiré vers le haut pas le commerce de luxe, notamment celui du carré d'or, parce que pour le reste, moi je n'ai pas les mêmes chiffres du tout.

Hier, je parlais des redevances qui étaient peu adapté. J'ai la redevance d'occupation de la grande surface d'électroménager du Centre Commercial de Fontvieille, je peux vous la donner : 444.550 € hors taxes pour l'année, indexée bien entendu sur le chiffre d'affaires. La grande surface est en perte cette année.

On ne va pas pleurer pour les grandes surfaces, vous allez me dire, mais le problème c'est qu'il y a les employés à l'intérieur. Je vous avais déjà demandé des précisions et vous m'aviez dit que vous n'aviez que le global. Est-ce que dans les jours qui viennent vous pourriez m'en dire plus.

Mme Sophie THEVENOUX.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-* Je vous en dirai plus dans les jours qui viennent, mais la comparaison, il me semble, à laquelle on faisait allusion et qui notait une progression importante du commerce du détail, c'était sur deux mois me semble-t-il, sur juin/juillet ou juillet/août 2010. On disait que ces deux mois étaient en progression relativement importante d'ailleurs, par rapport aux deux mêmes mois de l'année antérieure. On ne faisait pas des comparaisons sur un an. Mais je vous donnerai des précisions.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Monsieur SPILLOTIS-SAQUET.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Merci, Monsieur le Président. Je vais aborder la question du droit du travail en Principauté.

Madame le Conseiller, lors des séances privées au titre de l'attractivité de la place, notamment, nous avons évoqué les circonstances dans lesquelles le marché du droit est exercé en Principauté – pour ma part, de façon illégale – par certains consultants étrangers. Ce sujet me paraît d'autant plus important à résoudre qu'il donne la possibilité à toutes les professions de ne pas respecter, sur le territoire de la Principauté, les limites de leur objet social.

Notre Collègue GARDETTO prône un état libéral avec des contrôles *a posteriori* de l'installation des entreprises, et vous, Madame le Conseiller, dans la pratique, tout le contraire, de sorte qu'une fois l'autorisation administrative obtenue, chacun peut agir, où et comme il le veut.

En effet, un échange de lettre est intervenu entre les bâtonniers de l'ordre des avocats de Paris et de Monaco, concernant plusieurs consultants juridiques étrangers, autorisés sur le territoire monégasque qui dépassent l'objet de leur autorisation administrative, au point de se placer dans une situation susceptible de constituer un exercice illégal du droit en France.

L'Ordre des avocats de Monaco a attiré l'attention du Gouvernement Princier sur ces dépassements qui semblent persister, alors même que la loi 1.144 prévoit

dans une telle situation, la mise en œuvre de sanctions administratives ou pénales.

Compte tenu de l'activité de ces consultants particulièrement sensible pour l'image de la Principauté à l'étranger, je vous interroge en premier lieu, Madame le Conseiller, sur la raison pour laquelle le Gouvernement ne sanctionne pas ces dépassements, en vous rappelant que le Code de procédure pénale prévoit que « tout fonctionnaire a le devoir de signaler des infractions ou soupçons d'infractions dont il a connaissance, aux autorités judiciaires ».

En second lieu, j'aimerais connaître votre politique actuelle concernant les Conseillers Juridiques en Principauté de Monaco. D'un côté, vous refusez l'installation de nouveaux professionnels au motif de protéger le marché local du droit, de l'autre, votre refus de sanctionner les dépassements constatés, conduit au résultat tout à fait inverse, de nature à laisser penser que l'exercice de certains est protégé.

Enfin, se pose le problème quant au maintien de la population stable de Monaco, puisque certains monégasques ou enfants du pays ou encore, résidents de longue date, sont en train de s'établir à l'extérieur de Monaco pour y travailler, tandis que d'autres, qui n'ont pas pris le soin d'y résider, peuvent venir y exercer une activité, au moyen d'une autorisation d'exercice qu'ils dépassent sans scrupule.

J'estime qu'il vous revient de veiller au respect des règles de droit, votées par le Conseil National et j'insiste sur la réponse que vous apporterez à ces questions, auxquelles vous devez être particulièrement sensible, Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Sur la première de vos questions, Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, vous faites allusion directement à une affaire judiciaire pendante, et vous comprendrez que le Gouvernement s'abstienne de tout commentaire sur ce sujet.

Pour le reste, je passe la parole à Mme THEVENOUX.

Mme Sophie THEVENOUX.- *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.* - Sur le reste et comme je l'avais dit, si on constate des dépassements d'objet social, ces dépassements sont systématiquement envoyés au judiciaire pour des sanctions.

Moi, je n'ai pas de constatation, parce qu'il me faut plus que quelqu'un qui vienne me raconter que le voisin fait plus que ce qu'il est censé faire. Pour moi, il faut que quelqu'un m'apporte des éléments probants

afin que je puisse constituer un dossier, effectivement, pour le faire passer aux services judiciaires. A ce moment-là, nous le faisons et d'ailleurs cela nous arrive assez souvent dès que nous avons des éléments probants et cela nous vient, notamment, des Commissaires aux Comptes qui sont tenus dans leur rapport annuel de nous signaler des dépassements d'objet social. Cela peut aussi provenir de n'importe quel élément probant qui nous arrive et à ce moment-là, nous donnons suite, bien sûr.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Vous avez quand même été informé par l'ordre des avocats, par le bâtonnier monégasque qu'il y avait eu un échange de courriers avec l'Ordre parisien concernant ce sujet, qui atteste que des personnes autorisées, des Conseillers juridiques autorisés sur Monaco, dépassent leur objet social en exerçant du droit autre que celui pour lequel ils se sont installés avec une activité également sur le territoire français. C'est pour cela qu'il a été dit que c'était susceptible de justifier un exercice illégal du droit en France. Vous en avez connaissance. Il y a même des sites internet de ces personnes, qui proposent leurs services. Alors, je ne sais pas ce qu'il vous faut de plus pour relever ces infractions, les signaler, les sanctionner. A moins que ces personnes jouissent d'une protection particulière.

M. le Ministre d'Etat.- En Principauté de Monaco, il y a une séparation très stricte, la Direction des Services Judiciaires ne relève pas du Gouvernement. Si vous constatez une infraction, vous la signalez et le Gouvernement, comme l'a dit Mme THEVENOUX, fait attention et dès que nous sommes informés de manière crédible, sur des bases réelles, nous le signalons à la justice. Mais, d'un autre côté, l'attractivité de la Principauté commande d'avoir une position souple sur ce principe. Ou alors, on prend des risques si on interdisait toute activité sur le droit étranger dans la Principauté.

M. le Président.- Monsieur GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Je souhaite intervenir à plusieurs titres parce que bien évidemment j'adhère aux propos tenus par M. SPILLOTIS-SAQUET, j'y adhère d'autant plus que je suis l'un des trois membres du Conseil de l'Ordre des avocats-défenseurs et avocats.

Je ne peux que confirmer les propos de M. SPILLOTIS-SAQUET.

Je ne vais pas m'étendre sur le sujet parce que je pense que M. SPILLOTIS-SAQUET l'a bien exprimé.

Je veux juste soulever un point que j'évoquais dans d'autres circonstances sur l'activité économique en Principauté. Délivrer l'autorisation, soumettre les activités à autorisation, c'est bien mais ça bloque les vrais entrepreneurs. En revanche, après, une fois qu'on a délivré l'autorisation, ne plus faire de contrôle, aboutit à ce genre de circonstance, à ce genre de cas. Je suis pour un système qui facilite l'implantation mais qui contrôle ce qu'on fait et, si des professionnels étrangers, autorisés à pratiquer le droit étranger ont un intérêt pour la Principauté, ce que je reconnais volontiers, il faut qu'ils restent dans la limite de leur autorisation, il ne faut pas qu'ils se mettent à pratiquer ce qu'ils n'ont pas le droit de pratiquer. Et là, l'exécutif a un rôle, ce n'est pas uniquement du judiciaire, l'exécutif a le rôle de surveiller ce qui se fait, une fois que les autorisations ont été données.

M. le Ministre d'Etat.- Mais, Monsieur GARDETTO, l'exécutif contrôle. Sauf à apporter les preuves que l'exécutif ne contrôle pas, jusqu'à preuve du contraire, il contrôle.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Vous ne contrôlez pas, vous n'avez aucun corps qui contrôle ce que font les professionnels que vous autorisez.

Ne me racontez pas d'histoire là-dessus.

M. le Ministre d'Etat.- Parce que vous voulez créer un corps spécial, Monsieur GARDETTO ? Des fonctionnaires en plus ?

M. Jean-Charles GARDETTO.- Non, vous disposez de fonctionnaires et au lieu de les utiliser à empêcher les gens de s'implanter à Monaco, vous pourriez les utiliser à contrôler ce que font ceux qui sont déjà autorisés.

M. le Ministre d'Etat.- Oui, mais vous mélangez dans votre réponse à la fois les autorisations de commerces et les autorisations d'exercice de Conseils Juridiques, parce que je ne pense pas que ce que vous nous avez dit hier, sur les autorisations de commerce, vous seriez prêt à l'admettre pour les Conseillers Juridiques. Est-ce que vous êtes prêt à nous redire aujourd'hui que vous êtes prêt à l'installation complètement libre de tous les Conseillers Juridiques ?

M. Jean-Charles GARDETTO.- Mais c'est déjà le cas, Monsieur le Ministre d'Etat...

M. le Ministre d'Etat.- Non, non ce n'est pas le cas.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Vous autorisez les Conseils Juridiques étrangers très facilement et comme je vous l'ai dit tout à l'heure, lorsque quelqu'un pratique le droit étranger, le droit américain ou le droit anglais à Monaco, cela ne me dérange pas.

M. le Ministre d'Etat.- Mais vous n'êtes pas pour la suppression de l'autorisation pour eux ?

M. Jean-Charles GARDETTO.- Cela ne me dérange pas s'ils ne pratiquent que le droit de leur pays d'origine.

M. le Ministre d'Etat.- Mais, quand même, avec une autorisation préalable !

M. Jean-Charles GARDETTO.- Si on les fait rentrer dans le cadre de certaines professions. Il y a des professions qui sont toujours soumises à autorisation, les professions médicales par exemple, elles sont aussi contrôlées à Monaco. N'importe quel médecin étranger ne peut pas s'installer à Monaco.

Il faut, quand même, faire preuve de réalisme dans la situation. Le Gouvernement à cet égard-là ne contrôle pas ce qui se passe.

M. le Président.- Madame Sophie LAVAGNA.

Mme Sophie LAVAGNA.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais complètement m'associer aux propos tenus, autant par M. SPILLOTIS-SAQUET que par mon confrère Jean-Charles GARDETTO. Effectivement, en tant que praticienne moi aussi, tous les jours, je constate que des Conseils Juridiques étrangers autorisés à conseiller en matière de droit étranger, se moquent totalement de cette autorisation qui ne les autorise pas à faire autre chose, ce qu'ils font sans aucune vergogne et sans aucun contrôle.

Alors, c'est sûr, on peut passer son temps à mettre des procès-verbaux à quelqu'un qui s'est mal garé parce qu'il y avait des travaux là, etc... mais on peut aussi, et le droit me semble quand même être un sujet important – mon confrère GARDETTO, a fait référence

à la santé – nous sommes dans un Etat de droit, du moins c'est ce qu'on se plaît à croire, et il me paraît important qu'une fois une autorisation donnée, puisque c'est une autorisation légale, on contrôle que cette autorisation soit bien respectée. Cela me paraît tout aussi important que de contrôler, pour prendre un exemple connu de tous, le bon stationnement des véhicules.

M. le Ministre d'Etat.- Moi, je vous propose une chose très simple, la prochaine fois que vous voyez une telle dérive, vous écrivez au Gouvernement, vous faites une lettre de dénonciation, sans problème...

Mme Sophie LAVAGNA.- ... alors, je vous réponds tout de suite que non, je ne suis pas policier, je ne suis pas balance non plus, moi je ne dénoncerai personne...

M. le Ministre d'Etat.- ... et bien, voilà ! Madame LAVAGNA, c'est facile de dire...

Mme Sophie LAVAGNA.-... c'est le rôle du Gouvernement...

M. le Ministre d'Etat.- ... absolument...

Mme Sophie LAVAGNA.- ... de même que je ne vais pas dénoncer lorsqu'une voiture est mal garée et généralement elle prend un P.V..

M. le Ministre d'Etat.- C'est bien ce que je voulais vous faire dire, c'est facile de critiquer l'absence de contrôle, mais en même temps on ne veut pas participer au contrôle.

Mme Sophie LAVAGNA.- Alors, assumez de ne pas vouloir contrôler et assumez-en aussi les conséquences.

M. le Ministre d'Etat.- Non, pas du tout. Moi je n'assume pas du tout, je dis qu'il y a des contrôles, je suis prêt à les renforcer. Je suis d'accord avec vous sur le fait que ces professionnels du droit, qui sont indispensables à la Principauté, doivent avoir une activité limitée à leurs droits, droits dont ils sont spécialistes. Je suis d'accord avec vous là-dessus, mais n'accusez pas le Gouvernement de ne pas faire de contrôle, si vous ne voulez pas aider le Gouvernement à faire le contrôle. C'est trop facile.

Mme Sophie LAVAGNA.- Je crois que ce n'est pas notre rôle, pas le mien en tout cas, je n'en n'ai pas le temps, je n'ai pas l'envie et ce n'est pas mon métier. Donc, je pense que, de la même manière qu'il y a des agents de police qui font des contrôles dans la rue sur des personnes qui font des choses qu'il ne faut pas faire, il faudrait que lorsque le Gouvernement donne l'autorisation de faire ça et pas le contraire, cela devrait être contrôlé.

Il y a eu certaines affaires, dont je ne citerai pas les noms, mais qui ont dégénéré très mal et notamment, dans ce type d'activité. Donc je pense qu'un contrôle est nécessaire. C'est comme si on autorisait un médecin qui n'a pas de diplôme à faire de la médecine et sans contrôle. Non, ce n'est pas possible.

Après, ce n'est pas aux particuliers qu'il appartient de dénoncer.

M. le Ministre d'Etat.- Madame LAVAGNA, essayez de réfléchir... Vous nous dites, le Gouvernement ne contrôle pas, je vous dis donnez-moi les exemples et vous me répondez « ce n'est pas à moi à dénoncer ». Comment voulez-vous que moi je sache si le contrôle est effectif, s'il est réel, si personne me donne des cas précis.

Moi, je demande à Madame THEVENOUX, « est-ce que vous faites des contrôles », elle me répond oui, c'est le service du contrôle des activités économiques qui le fait, comment voulez-vous que je contrôle !

Donc, je ne peux contrôler que si vous me donnez des exemples précis. Si vous ne voulez pas me donner des exemples précis, vous ne parlez plus de ce sujet !

M. Jean-Charles GARDETTO.- Je peux témoigner du fait que l'Ordre des avocats-défenseurs et avocats a été amené à saisir la justice à plusieurs occasions. J'espère que les services judiciaires se rapprocheront du Gouvernement...

M. le Ministre d'Etat.- ... Monsieur GARDETTO, que l'Ordre des avocats signale au Gouvernement, même avant de saisir la justice. Vous le signalez et on exerce le contrôle immédiatement.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Cela sera fait.

M. le Président.- Monsieur STEINER.

M. Christophe STEINER.- Merci, Monsieur le Président.

Moi je voudrais, une fois n'est pas coutume, apporter mon soutien au Gouvernement...

(Rires).

M. le Ministre d'Etat.- ... merci, Monsieur STEINER...

M. Christophe STEINER.- ... parce que les contrôles existent et ils sont faits. Alors, certes, peut-être qu'ils ne sont pas exhaustifs, mais peut-être, dans ce cas là, il faudrait embaucher des fonctionnaires en plus, et on risque d'être en contradiction avec les déclarations du Président du Conseil National, faites l'autre jour dans le journal.

M. le Président.- Ça serait grave !

Monsieur Christophe SPILLOTIS-SAQUET.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Je suis reparti dans mes recherches pour dire, Monsieur le Ministre, que vous n'êtes pas désarmé face à ces situations. Vous dites qu'il y a une séparation des pouvoirs, mais la loi 1.144 à laquelle je faisais allusion, parle en sa section 4, des sanctions administratives, qui permettent, par votre décision...

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 52 – BUDGET ET TRESOR
TRESORERIE

352.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	-	21.000
352.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	-	<u>5.800</u>
	-	<u>26.800</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention sur ce chapitre 52, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 52 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 53 – SERVICE FISCAUX

353.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	-	<u>29.000</u>
-----------------------------------	---	---------------

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention sur ce chapitre 53, je vais le mettre aux voix.

M. le Ministre d'Etat.- ... c'est pour cela qu'on contrôle...

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- ... de suspendre ou de révoquer les autorisations lorsque le dépassement est avéré.

M. le Ministre d'Etat.- Mais bien sûr, c'est pour cela qu'on contrôle. Mais l'article que vous avez déjà cité tout à l'heure du Code de procédure pénale concerne toute personne et toute personne a le droit de dénoncer.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Et il fait notamment parti des recommandations que le « GRECO » a fait et qui concernent justement tous les fonctionnaires. C'est bien de sortir des listes, mais après il faut appliquer les recommandations.

M. le Président.- S'il n'y a plus d'intervention sur ce chapitre 50, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 50 est adopté.

(Adopté).

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 53 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 55 – EXPANSION ECONOMIQUE

355.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... + 71.000

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention sur ce chapitre 55, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 55 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 57 – TOURISME ET CONGRES

357.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... - 130.000

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention sur ce chapitre 57, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 57 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 60 – REGIE DES TABACS

360.000 – REGIE DES TABACS..... - 66.200

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention sur ce chapitre 60, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 60 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 61 – OFFICE DES EMISSIONS DES TIMBRES-POSTE

361.000 – O.E.T.P..... - 5.000

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention sur ce chapitre 61, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 61 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 62 – DIRECTION DE L'HABITAT

362.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... - 24.000

M. le Président.- Madame POYARD-VATRICAN, nous vous écoutons.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais faire une intervention sur le secteur intermédiaire, donc que je rattache à la Direction de l'Habitat. C'est un sujet qui est cher au cœur de la majorité depuis très longtemps. Le principe, je vous le rappelle, est de trouver une solution pour loger les enfants du pays. Vous savez que, pour nous, c'est un élément important puisque les enfants du pays ce sont nos amis de cœur, ce sont ceux avec qui nous avons été à l'école, avec qui nous avons partagé nos loisirs, avec qui, souvent, nous avons fait nos études et nous avons à cœur qu'ils puissent rester en Principauté. Je rappelle que pour qu'un Etat soit Souverain, il faut, entre autre, qu'il ait une population stable, donc, de monégasques bien sûr mais aussi d'enfants du pays.

Depuis 2003, il y a eu de très gros efforts faits sur les logements domaniaux et nous avons commencé à travailler pour trouver des solutions pour loger les enfants du pays.

Il y a eu d'ailleurs de très longs débats qui ont donné lieu à la fin de l'année dernière, de la part de votre prédécesseur M. PROUST, à un engagement de nous faire des propositions concrètes.

Je vous rappelle que pour la majorité le « secteur intermédiaire » prend pour départ le secteur protégé existant, souvent constitué de vieux immeubles.

L'idée est de regrouper des immeubles voir des quartiers et de démolir et de reconstruire en suivant les nouvelles normes. Ainsi par le passé les hauteurs sous plafonds étaient beaucoup plus importantes, aujourd'hui elles le sont moins, permettant ainsi de construire plus d'étage par rapport à une hauteur globale identique, donc plus d'appartements (3 étages là où avant on en faisait 2).

Par ailleurs, dans certains quartiers, sans parler d'édifier des tours, on peut tout à fait imaginer augmenter la hauteur des immeubles d'origine. Plutôt que de laisser les promoteurs privés se lancer dans ce type de remboursements, parce qu'ils ont bien vu l'intérêt financier de ce type d'opération, il nous paraît intéressant que l'Etat puisse organiser lui-même le remboursement de ces quartiers ou immeubles et envisager un secteur intermédiaire. Cela consisterait à imaginer un montage à trois, un les petits propriétaires actuels qui se verraient proposer un nouvel appartement dans le nouvel immeuble construit, une partie serait consacrée à un secteur protégé dédié à nos enfants du pays et le dernier tiers, serait réservé à la promotion privée pure dans le but de financer globalement l'opération.

Ce que je dis là, n'est pas nouveau, nous le répétons depuis des années. Le Gouvernement s'était engagé l'année dernière de manière très solennelle à faire des propositions concrètes. Malheureusement, au mois de juillet ce n'est qu'un début de proposition que nous avons eu. Lors des débats privés, nous avons vu les propositions qui ne correspondent pas du tout à nos attentes. Nous sommes un peu dans le même type de posture du Gouvernement que lorsqu'il était question d'aborder au départ le contrat habitation/capitalisation : c'est-à-dire non, non et non...

Il a fallu toute la détermination de la majorité pendant plusieurs années, pour arriver, finalement, grâce d'ailleurs à des réunions rapprochées entre le Conseil National et le Gouvernement, à trouver finalement un montage qui fonctionne.

Donc, Monsieur le Ministre, ce que j'aimerais vous demander ce soir, c'est que ce sujet soit vraiment remis sur la table, de manière constructive afin de pouvoir trouver des solutions, qu'il n'y ait pas d'*a priori*, et une réelle volonté d'aboutir.

M. le Président.- ... je vous invite à conclure.

Mme Anne Poyard-VATRICAN.- Il y a une Commission des Grands Travaux qui va avoir lieu au mois de novembre et je souhaite vraiment qu'on puisse repartir sur d'autres bases, dans ce dossier, afin de pouvoir avancer et trouver des solutions qui soient réellement valable sur le long terme.

M. le Président.- Je vous demande de respecter les temps de parole, parce que sinon nous n'en sortirons jamais.

M. le Ministre d'Etat.- Madame POYARD-VATRICAN, je ne peux que répéter ce que j'ai dit dans mon discours en réponse à la présentation de votre Rapporteur. Le Gouvernement ne remet pas en cause ces décisions, simplement le montage juridique et économique de l'opération est compliqué. Le Gouvernement fait encore des simulations sur la base d'une opération réalisée, gérée par un promoteur privé ou public, en tenant compte des différents paramètres, durée de la construction, durée de mise à disposition, loyers, etc... la viabilité de l'opération que vous évoquez, n'apparaît pas évidente.

Donc, comme je l'ai dit tout à l'heure, nous sommes plutôt sur l'idée, début 2011, de tenir une réunion spécialement sur le sujet. Ceci dit, si vous voulez qu'on en parle dès novembre, on en parle dès novembre, on fait un point complet en novembre.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre.

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 64 – SERVICE D'INFORMATION SUR LES CIRCUITS FINANCIERS

364.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	-	21.000
364.020 – FRAIS D'ETUDES & FORMATION.....	-	<u>90.000</u>
	-	<u>111.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention sur ce chapitre 64, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 64 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

E. DEPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE

CH. 66 – CONSEILLER GOUVERNEMENT

366.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	+	110.000
366.020 – FRAIS D'ETUDES & FORMATION.....	+	18.000
366.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	+	<u>8.000</u>
	+	<u>136.000</u>

Madame POYARD-VATRICAN.

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Je retiens volontiers votre proposition afin qu'on puisse avancer plus vite sur ce sujet.

M. le Ministre d'Etat.- Mais, je n'ai rien contre à ce qu'on partage, ensemble, les difficultés du montage du dossier.

M. le Président.- Monsieur Christophe STEINER.

M. Christophe STEINER.- Oui, Monsieur le Ministre, c'est vrai que c'est un dossier compliqué parce qu'on demande aussi à des personnes de s'engager sur quelque chose dont elles sont en droit d'attendre un retour financier. Mais ce que je voudrais vous suggérer, c'est peut-être de changer le nom de l'opération, parce que vous savez que c'est un peu au Mont Ida qu'a commencé la guerre de Troie.

M. le Président.- Très bien.

S'il n'y a plus d'intervention sur ce chapitre 62, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 62 est adopté.

M. le Président.- Monsieur Laurent NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- Merci, Monsieur le Président.

Cette question s'adresse à Monsieur le Conseiller pour les Affaires Sociales et la Santé.

Monsieur le Conseiller, en séance du 9 mars 2009, en Commission Plénière d'Etude, sur la présentation de l'évolution du système des retraites des Caisses Sociales Monégasques, vous avez tenu un certain nombre de propos que je vais rappeler : Vous demandiez en présence de M. CAMPANA et de Mme ECARY qui est responsable de l'étude actuariaire, et vous souhaitiez procéder à une nouvelle étude d'actuaire prenant en compte d'autres hypothèses. En effet, disiez-vous, le taux de croissance de 1 % qui avait été alors retenu, concluait à des résultats très pessimistes, puisque déficitaire dès 2007 et, vous souligniez avec satisfaction que ce déficit n'avait pas été constaté. Vous suggériez à la projection à l'horizon 2050, 150.000 salariés et vous indiquiez ne pas partager cette vision, vous disiez que le raisonnement devrait plutôt s'orienter vers une augmentation de la masse salariale favorisée par la croissance d'emplois à haute valeur ajoutée et mieux rémunérés ce qui semble être l'objectif économique actuellement poursuivi par la Principauté de Monaco. Vous faisiez référence à une étude actuarielle en 1981 qui rendait des conclusions de déficit annuel du système des retraites monégasques aux environs des années 1992/1993 et vous disiez, j'estime qu'il faut relativiser les résultats présentés, jugeant nécessaire de prendre du recul, face aux projections alarmistes données.

Ce rapport, affirmez-vous, confirme qu'il ne saurait être question de mettre en cause la bonne foi et la compétence des personnes, mais simplement le fait qu'elles s'appuient sur des paramètres qui ne sont nullement garantis. Vous disiez : « ils posent avec acuité le problème de l'engagement d'une réforme qui entraînerait une régression sociale qui ne pourrait se concevoir que dans la mesure où la survie du régime actuel des retraites serait en péril ».

Or, la crise économique actuelle ne doit pas être un prétexte à prendre des mesures structurelles pour les cinquante années à venir alors que la situation est toujours excédentaire, et vous poursuiviez en disant, je cite : vous considériez que la présentation manquait d'objectivité dans la mesure où il était exclusivement fait référence à des pays tels que la Norvège et la France et vous demandiez qu'il soit fait référence plus à l'Italie et à l'Allemagne. Vous souligniez qu'une constance dans l'annuaire de M. CAMPANA, rappelait qu'à l'époque il était

Directeur des Caisses, il défendait déjà la réforme présentée ce jour et qu'en sa qualité de Conseiller de Gouvernement il souhaitait démontrer la nécessité de l'appliquer. En dernier lieu vous disiez, il serait tout aussi irresponsable d'engager par anticipation des mesures de régression sociale, engendrant une perte du pouvoir d'achat pour les retraités actuels et futurs, sans un faisceau d'indices démontrant l'amorce d'une dégradation des comptes des caisses.

Nous avons bien compris que vous êtes rentré au Gouvernement et que vous avez donc changé radicalement d'approche...

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* ... pas du tout je vais vous expliquer...

M. Laurent NOUVION.- ... bien, je m'en doutais...

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* ... c'est un jugement de valeur, je ne répondrai pas.

M. Laurent NOUVION.- Vous me laissez terminer, vous savez bien comment cela fonctionne au Conseil National...

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Oui, nous avons entendu la sonnerie qui marque la fin du temps imparti pour une intervention...

M. Laurent NOUVION.- ... vous avez été à sa tête pendant...quelques années je crois....

Oui, la sonnerie d'abord et si cela ne vous fait rien, Monsieur le Conseiller, il y a un Président en titre et ce n'est pas vous. C'est à Monsieur ROBILLON de me dire quelque chose. Ça c'est le premier point.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Juste avant vous avez demandé à votre Collègue de terminer après la sonnerie...

(Le Président essaie de calmer les esprits)

M. Laurent NOUVION.- Vous me laissez terminer.

Deuxième point, lorsque Madame POYARD-VATRICAN a largement dépassé son temps, ce qui est parfaitement son droit, Monsieur ROBILLON est là, pour faire ce qu'il a à faire.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Vous avez souhaité qu'elle arrête...

M. le Président.- ... vous êtes dans ce cadre-là, donc posez votre question.

M. Laurent NOUVION.- ... vous avez changé radicalement d'approche, très bien, nous avons pu nous en apercevoir. La question que je pose, aux autres élus, est de savoir quelle est la position, puisque nous, nous sommes déterminés, effectivement, très en amont depuis toujours, à prendre les décisions qu'il fallait, suffisamment tôt, mêmes douloureuses en matière de situation des Caisses.

La question que je pose est la suivante : quelle est la position de la majorité sur ce sujet ce soir, elle est très importante. Merci de me répondre.

M. le Ministre d'Etat.- Le Gouvernement ne répond pas.

(Rires).

M. Laurent NOUVION.- Le Gouvernement a répondu dans les journaux, moi je veux savoir ce que pense la majorité.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Si vous permettez, je dois quand même répondre à ce que vient de dire M. NOUVION.

D'abord, je vois que vous avez manifestement bien préparé votre question jusqu'à l'écrire entièrement. Je regrette que dans le cadre de nos débats préparatoires qui se veulent fructueux en séance privée, vous n'avez jamais abordé ce sujet parce qu'on aurait pu, effectivement, éclaircir pas mal de points avant de vous écouter ce soir.

Manifestement, vous avez très bien préparé votre question puisque vous avez été chercher jusque dans les archives, alors que moi je n'ai que ma mémoire pour improviser.

Je crois tout d'abord qu'il faut que vous vous mettiez bien dans l'esprit, Monsieur NOUVION, et je constate que ce n'est pas clair encore pour vous, que je suis par la volonté du Prince Souverain, comme le prévoit notre Constitution, membre du Gouvernement et que les attaques, je dirai, politiques et polémiques contre un membre du Gouvernement n'ont plus tellement lieu d'être à mon

égard, puisque je ne suis plus le Président du Conseil National, élu par la majorité des élus, parce que ce que vous n'avez pas dit, c'est que dans les archives que vous avez été chercher du 9 mars 2009, j'étais Président du Conseil National.

Depuis le 11 janvier 2010, je suis membre du Gouvernement par la volonté du Prince. Je n'ai donc plus d'adversaire politique dans cette enceinte et permettez-moi de vous dire que votre intervention relève de l'attaque personnelle, car elle vise en particulier un membre du Gouvernement qui n'est plus, je le répète, le Président du Conseil National, mais un membre du Gouvernement Princier qui n'a pas dans ses fonctions, d'attitude et de prise de position partisane.

J'espère, que vous aurez vous aussi, neuf mois plus tard, commencé à intégrer ce nouveau poste que j'occupe et que vous aurez la même volonté que moi de dépasser le passé, afin que nous puissions travailler, vous, en tant que Conseiller National, et moi, en tant que membre du Gouvernement, dans une relation, non plus d'affrontement politique, mais dans une relation institutionnelle entre un élu et un membre du Gouvernement.

Je répète, je trouve que votre question longuement préparée, non posée en séance privée préalable, relève plus de l'attaque personnelle et de l'ancienne donne, je dirai, qui était celle d'un opposant vis-à-vis du Président du Conseil National que je ne suis plus, neuf mois plus tard, je vous le redis.

Alors, maintenant, je vous réponds sur le fond. Vous avez à dessein choisi des extraits, évidemment, comme toujours, sélectionnés par vous, pour aller vers votre thèse, mais permettez-moi de vous dire qu'il vous manque un point essentiel, que vous avez omis de rappeler.

Nous sommes le 9 mars 2009 lorsque vous me citez. Première chose, oui, j'ai demandé ce soir-là, vous venez de le rappeler, de nouvelles études car les études que l'on nous avait présentées n'avaient retenu que l'hypothèse de croissance de 1 % du nombre d'heures travaillées.

Or, sur les dernières décennies, la moyenne c'était plutôt 3 %. Donc, M. CAMPANA, suite à cette réunion du 9 mars 2009 a fait procéder, comme l'ancien Président que j'étais l'avait demandé, à de nouvelles études.

Nous avons aujourd'hui des scénarios à 2 % et des scénarios à 3 %.

Si on prend le scénario médian à 2 %, que j'ai obtenu par ma prise de position avec les élus qui

partageaient ce point de vue, le 9 mars 2009 et bien, effectivement, le scénario médian à 2 %, certes est moins négatif qu'avec 1 % de croissance, mais démontre qu'en 2029, à 2 % donc, fait postérieurement à ces interventions, effectivement, nous arrivons à l'épuisement du Fonds de Réserve, avec un déficit annuel de 133 M€, du régime des retraites.

Donc, malheureusement, les études que nous avons demandées à l'époque avec des taux de croissance supérieur, confirment les problèmes du régime.

Ensuite, vous dites que j'indiquais et je confirme, je ne fais que reprendre ce que vous venez de citer...

(M. Nouvion intervient sans micro, inaudible).

Vous citez des extraits de mes interventions de l'époque. Rappelons que cela devait être une séance de quatre heures, donc vous avez pris quelques phrases, et je maintiens sans état d'âme ce que je disais, c'est qu'il ne faut pas s'engager, bien sûr, dans une réforme du système de retraite, si nous n'avons pas la conviction, la certitude, que ce n'est pas que la période de crise qui porte atteinte à l'équilibre du régime et, évidemment, il faut le faire avec beaucoup de précaution, car il pourrait y avoir un recul social, ce que je disais le 9 mars 2009.

Mais alors, vous oubliez un point essentiel, parce que vous avez pris des extraits, évidemment, soigneusement choisis par vous, mais j'ai bonne mémoire et surtout, j'ai beaucoup de défauts, mais j'ai une certaine constance dans mes engagements, dans mes valeurs depuis plus de vingt ans que je me suis engagé dans l'action politique et donc je suis certain de ce que je vais dire ce soir. J'ai demandé ce soir-là, qu'un certain nombre de seuils soient définis au sein des Comités de contrôle, ce qui fut fait quelques mois plus tard, pour tout vous dire, ce fut fait le 22 juin 2009. Donc, vous voyez trois mois après cette réunion – et M. CAMPANA, à l'époque Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales, avait tenu compte des demandes du Conseil National et de son Président de l'époque – quatre seuils d'alertes ont été définis. Parce que, ce que je disais aussi, c'est que pour sortir du débat polémique à chaud, ça serait bien de définir des seuils d'alertes, de manière consensuelle, dans le cadre des Comités de contrôle, entre la Délégation gouvernementale, les Délégations salariale et patronale et la Direction des Caisses. Ce fut fait au mois de juin. Quatre seuils d'alertes ont été définis et, malheureusement, Monsieur NOUVION, nous sommes ce soir le 12 octobre 2010, c'est-à-dire

presqu'un an et demi plus tard, il faut quand même le dire, ces seuils ayant été définis le 22 juin 2009, il y en a un, hélas, qui devrait être dépassé dès l'exercice qui vient de se terminer le 30 septembre.

On en aura la confirmation définitive au printemps 2011, car il faut quelques mois pour être certain des résultats, c'est le seuil de 40 % des intérêts du Fonds de Réserve. En effet, si on utilise plus de 40 % des intérêts du Fonds de Réserve de la Caisse Autonome des Retraites – je précise bien parce qu'il ne s'agit pas du Fonds de Réserve de l'Etat, dont on parle souvent dans cette Assemblée – alors, il a été défini consensuellement par les trois Délégations, y compris d'ailleurs celle des salariés, issus de l'Union des syndicats de Monaco, qu'il faudrait réfléchir à des mesures de protection du régime.

Je crains que nous y soyons, on le saura en 2011. Parce que la prévision actuelle, qui sera malheureusement très proche de la réalité, puisqu'elle a été faite en juillet, c'est que nous devrions utiliser plus de 60 % des intérêts de ce Fonds. Je vous rappelle les déficits constatés définitifs, 8 M€ du régime en 2009 et probablement 12 M€ en 2010, avec malheureusement, environ 60 % des intérêts du Fonds utilisés pour combler le déficit.

Je ne vois donc aucune contradiction entre les citations que vous avez faites, et ce que je vous dis ce soir. C'est la situation dont nous parlons en ce moment qui a évolué. Je me sens même totalement dans la logique de ce que j'ai toujours pensé, de ce que j'ai toujours dit et je crois que la meilleure méthode, c'était effectivement à froid, de définir des seuils qui, une fois franchis, devraient entraîner, effectivement, la prise de mesures de sauvegarde du régime.

M. le Président.- Je vous en prie, Monsieur NOUVION.

M. Laurent NOUVION.- La première chose, je vous remercie de votre réponse, mais vous prêchez un convaincu sur l'urgence de la situation, sur laquelle nous nous étions déjà exprimés, depuis un certain nombre de mois.

Cette attaque n'était pas une attaque personnelle, vous avez dirigé cette Institution pendant sept ans, vous aviez une majorité qui était la vôtre, vous êtes passé au Gouvernement, vous défendez, aujourd'hui, un principe auquel j'adhère totalement.

Donc, la question que je me pose est de savoir, pour nos compatriotes, est-ce qu'aujourd'hui, la majorité actuelle, peut nous répondre sur leur position par rapport à l'approche.

Vous nous avez parlé de ces deux études et de la communication sur ces deux études, ce serait bien si on pouvait les avoir aussi. Vous avez parlé de seuils, nous n'étions pas au courant, non plus, à l'issue de cette réunion, vous probablement mais moi, qui en faisais partie, comme d'autres de mes Collègues, sur ces deux études je n'étais pas au courant, mais ce qui est important pour l'information de nos compatriotes, c'est de savoir quelle est la position de la majorité, ce soir.

Vous, Monsieur le Conseiller, vous êtes au Gouvernement et vous vous êtes suffisamment exprimés dans les journaux, la question ne se pose pas, mais quelle est la position de la majorité sur ce sujet.

M. le Président.- ... la position – on va couper court à ce débat parce que c'est très intéressant mais on ne va pas y passer la nuit – non, on ne va pas y passer la nuit, et ce n'est pas ici et ce soir, que nous allons prendre une décision. Alors, je vais vous faire part de la position que nous avons.

C'est une position qui doit être responsable, nous devons être pragmatiques et surtout pas dogmatiques. Ça c'est la base.

Nous sommes pour que le système de couverture des pensions de retraites, survive, se poursuive au niveau de la qualité et le plus haut niveau doit être maintenu.

Le signal d'alarme, comme le Conseiller de Gouvernement vient de nous en parler, commence à être activé. En fait, nous attendons que ces signaux d'alarmes soient clairement dans le rouge, cela commence malheureusement à arriver.

Ensuite, notre position est très simple, nous attendrons que le Gouvernement revienne vers nous, pour nous présenter des solutions sous forme d'un projet de loi, puisque cela doit passer par un projet de loi. Donc, voilà la position que nous avons, qui est simple, pragmatique mais surtout pas dogmatique.

Monsieur STEINER.

M. Christophe STEINER.- Monsieur le Président, je pense que c'est un sujet suffisamment grave et suffisamment important pour que, si le Ministre d'Etat est d'accord, nous puissions organiser une Commission Plénière d'Etude, afin que toutes les données du problème soient présentées avant qu'on étudie le projet de loi. Je pense que c'est la solution de la sagesse et il y va de l'intérêt de tous.

M. le Ministre d'Etat.- Ce sujet est d'abord de la responsabilité du Gouvernement. Le Gouvernement est extrêmement préoccupé par le maintien dans l'avenir du système des retraites par répartition, qui est un acquis social fondamental de la Principauté. C'est de la responsabilité du Gouvernement de préparer les mesures de protection qui seraient nécessaires si se confirme ce que vient de dire M. VALERI, que je partage entièrement.

Tant que nous ne sommes pas à cette étape, je ne souhaite pas une réunion sur ce sujet. Je souhaite que ce sujet, qui est extrêmement compliqué, à la fois sur le fond et sur la forme, soit d'abord traité, seulement par le Gouvernement. Dès que nous serons en mesure de vous présenter des évolutions, pour protéger le système de répartition, dans l'avenir, alors bien sûr, nous en discuterons.

M. Christophe STEINER.- Monsieur le Ministre, sans entrer, peut-être, dans une discussion avant une Commission Plénière d'Etude, nous avons reçu, avec M. CAMPANA, des actuaires qui étaient venus et qui avaient fait une présentation sur l'évolution possible des retraites.

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur STEINER, la responsabilité de ce sujet, ce n'est pas le Directeur des Caisses, c'est le Gouvernement.

M. Christophe STEINER.- Je parlais à l'époque où il était Conseiller de Gouvernement.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions sur les retraites, puisque nous en sommes là ? Madame BOCCONE-PAGES.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller de Gouvernement, nous avons, en séance privée, évoqué de nombreuses questions sur les retraités monégasques du C.H.P.G.. Vous nous aviez annoncé qu'une mission allait être confiée à une personne. Pouvez-vous nous en dire quelques mots ce soir, afin de nous confirmer ce que vous nous aviez annoncé ?

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Oui, bien volontiers Madame BOCCONE-PAGES.

Mais avant, juste un mot sur le débat précédent. Les partenaires sociaux peuvent toujours changer d'avis.

Mais à l'époque, ils avaient décidé que si un des seuils était franchi – la Fédération Patronale et l'Union des Syndicats – il faudrait une réunion pour réfléchir ensemble, par la concertation, à des mesures de protection. Parce que l'objectif est bien le même pour tout le monde, c'est de sauver, de préserver pour l'avenir et pour les générations futures, le système des retraites par répartition qui est le plus juste, puisque c'est celui de la solidarité entre les générations.

Avant qu'on revienne avec des propositions, il y aura donc une autre étape, c'est celle de l'écoute, de la concertation, certainement avec la Direction des Caisses où nous avons la chance d'avoir des gens très compétents, mais aussi, bien sûr, avec la Fédération Patronale, avec l'Union des Syndicats de Monaco et l'Union des Retraités. Tout cela est prévu pour le printemps 2011, si les chiffres sont confirmés, et plusieurs mois sans doute de dialogue et de concertation seront nécessaires avant qu'on puisse avoir des propositions très concrètes.

Mais le Gouvernement a déjà dit, je crois qu'on ne peut pas laisser passer cette Séance Publique sans le redire, que s'il devait y avoir des mesures de protection du régime, de toute manière elles seraient prises, après cette large concertation, elles seraient équilibrées, elles seraient justes et elles protégeraient les plus modestes des salariés et des retraités. Donc, je pense que cela était quand même important de le redire.

En ce qui concerne l'hôpital, c'est encore beaucoup plus compliqué, parce que le système des retraites de l'hôpital subit un certain nombre d'évolutions, parce qu'il est lié pour partie avec les régimes des retraites hospitaliers français, qui n'arrêtent pas d'être modifiés compte tenu des problèmes de déficit en France. Effectivement, c'est extrêmement technique, c'est un enchevêtrement de lois françaises successives qui viennent complexifier la situation. Il a donc été pris comme décision, par le Gouvernement – je pense que c'était la seule décision responsable – de demander à un consultant, qui a, à la fois la compétence, l'expertise, la disponibilité et le temps, en l'occurrence, il s'agit de l'ancien Directeur des Caisses Sociales et des Caisses de Retraites, M. Maurice PILOT, qui est également administrateur du C.H.P.G. et qui va se pencher, en tant que consultant du Département des Affaires Sociales, sur la question des retraites hospitalières. Sa mission a commencé le 1^{er} septembre et nous lui avons demandé un point d'étape pour la fin de l'année, afin de commencer à avoir une meilleure analyse de la situation et de pouvoir faire des propositions pour les retraites hospitalières.

M. le Président.- Merci beaucoup.

La parole est à Monsieur CLERISSI.

M. Philippe CLERISSI.- Merci, Monsieur le Président.

Il y a aussi un autre sujet qui est très important, c'est évidemment les salaires. Depuis 1998, nous sommes sortis de la parité avec la France, à cause ou grâce aux lois AUBRY 1 et 2, qui font que, si on y revenait aujourd'hui, certaines entreprises se verraient appliquer les minimas catégoriels, soit l'augmentation de 11,43 %. Bien évidemment, nous, nous sommes restés aux 39 heures, avec des avantages qui sont, quand même, incontestables pour les salariés notamment, les allocations familiales qui sont versées dès le premier enfant, un système de cotisations retraites qui fait qu'ils touchent entre 30 et 80 % de plus qu'en France, pour la même durée de cotisation, un remboursement par la C.C.S.S. qui est évidemment bien différent que celui de la France, etc... Moi, je vous demande de faire en sorte – et le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé, nous l'a promis – d'essayer de trouver un système original qui nous fasse définitivement sortir de la parité.

En contre partie, bien évidemment, les patrons se sont engagés à revenir sur certaines lois qui seront beaucoup plus protectrices en faveur des salariés.

M. le Président.- Merci. Monsieur le Conseiller.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Je parle sous le contrôle de Monsieur le Ministre d'Etat et de ma Collègue pour les Finances, parce que nous sommes vraiment là, au cœur à la fois des Affaires Sociales, des Finances et de l'Economie.

Nous sommes entrés en discussion, nous avons relancé le dialogue social en Principauté avec deux objectifs, qui sont aussi importants l'un que l'autre, et qu'on ne veut pas hiérarchiser. Il s'agit d'une part du maintien de la compétitivité des entreprises et de l'attractivité de la Principauté, pour conserver nos entreprises, afin qu'elles créent des emplois et pour en attirer de nouvelles.

Donc, cela va complètement dans le sens de votre intervention. Mais d'autre part nous voulons aussi moderniser le droit du travail qui est bien souvent obsolète et qui relève de lois très anciennes et renforcer les droits des salariés. Nous avons posé, après les premières rencontres, très clairement le

problème du maintien, qui nous semble difficile dans un état moderne, du licenciement sans motif des salariés.

Nous sommes vraiment au cœur de cette problématique entre, l'attractivité, la compétitivité, la modernisation du droit du travail et le respect du droit des salariés. Nous travaillons, évidemment, dans cette voie qui déplaît forcément à certains, parce que s'ils ont à l'esprit une idéologie ou une attitude corporatiste ils ne comprennent pas l'attitude du Gouvernement qui, effectivement, recherche des solutions équilibrées et justes, dans l'intérêt général de la Principauté.

Nous savions que c'était un chemin qui ne serait pas un long fleuve tranquille, la reprise du dialogue social, bloqué depuis des décennies dans ce pays. Mais notre conviction c'est que – on en parle souvent, bien sûr, avec l'équipe gouvernementale, c'est un sujet très important – il est certain que cette période d'écoute, de toute manière, sera extrêmement utile, parce qu'elle permettra au Gouvernement de prendre ses responsabilités et des décisions, qui, parce qu'elles seront justes et équilibrées, nous en avons la conviction, rencontreront l'assentiment d'une très large majorité des salariés et des employeurs de ce pays.

Je crois d'ailleurs que c'était un peu le sens de l'intervention que venait de faire M. CLERISSI.

M. le Président.- Monsieur Roland MARQUET.

M. Roland MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller, effectivement, vous parlez avec inquiétude de 2020, mais vous serez d'accord avec moi, si je vous dis qu'actuellement, pour ce qui est du régime des retraites, il y a deux paramètres.

Le premier paramètre, c'est la courbe démographique qui, actuellement, est une courbe de statistique, une courbe de Gauss, qui va aller en se déplaçant vers les inactifs.

Le deuxième paramètre, c'est une économie actuelle qui est en stagnation ou croissance molle. Mais, pouvez-vous me dire quel schéma vous avez prévu, dans le cas où, en 2020, on se trouve, effectivement, avec la courbe de Gauss au maximum pour ce qui est des retraités, mais avec une économie florissante – c'est dans dix ans, beaucoup de choses peuvent se passer –. Deuxième cas de figure, avec une courbe démographique normalisée, mais une économie à croissance faible ou stagnante. Enfin,

troisième schéma, après 2020, une courbe démographique normalisée et une économie florissante.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.* - Ce sont exactement toutes les hypothèses qui ont été prises en compte par l'étude d'actuaire commandée par les Caisses Sociales de Monaco. Je vous ai parlé du scénario médian, avec une évolution démographique prévisible et je dois dire que là, nous avons déjà un peu de recul, parce que cette étude d'actuaire remonte à plus d'un an et, pour l'instant, l'évolution du nombre des retraités sur deux exercices, est conforme à la prévision de l'étude d'actuaire.

Je crois que ce que nous connaissons le mieux, c'est l'évolution démographique, ce paramètre là, nous le connaissons. J'aimerais dire le contraire, mais, malheureusement, ou plutôt heureusement, la Principauté de Monaco n'est pas coupée de l'évolution démographique de l'Europe, de l'Europe Occidentale en tout cas.

Si vous prenez l'année de la création du régime, en 1945, et la situation d'aujourd'hui, on a connu une augmentation de l'espérance de vie de plus de quinze ans en moyenne en Europe, et donc forcément on comprend bien que, si on verse, Dieu merci, quinze ans de plus les pensions et bien vous aviez plus de 3,3 actifs environ qui payaient une pension de retraité en 1950 et aujourd'hui vous avez 1,3 actif seulement pour un retraité.

Donc, cette évolution, on la connaît. Autant le paramètre économique est très discutable et, effectivement, bien malin aujourd'hui qui peut dire dans les vingt prochaines années quel sera le taux moyen de croissance de l'économie et du nombre d'heures de travail, et là, je crois que si on rentre dans ce débat, évidemment, selon le camp où on se trouve, on n'a pas du tout la même approche pessimiste ou optimiste.

Par contre, la courbe démographique elle, est à peu près connue et là, les paramètres ne vont pas changer, Dieu merci, on ne va pas voir une diminution de l'espérance de vie. Pour l'instant nous gagnons un trimestre d'espérance de vie, chaque année, en moyenne en Europe.

Je vous confirme que le Conseiller à la Santé que je suis, veillera aussi, à ce que la qualité des soins, de la médecine et de l'hôpital du pays, nous fassent encore gagner de l'espérance de vie ! Donc, n'espérons pas, si j'ose dire, gagner sur le paramètre démographique, on va forcément continuer à vivre plus longtemps.

Reste les incertitudes du paramètre économique et surtout il reste avec tous les partenaires à prendre les bonnes décisions.

M. le Président.- Madame Brigitte BOCCONE-PAGES.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Monsieur le Président, je ne suis plus sur ce sujet, donc s'il y a d'autres Collègues qui veulent continuer sur le même, j'attendrai un autre tour de parole.

M. le Président.- Monsieur Jean-Charles GARDETTO, est-ce que c'est sur ce sujet ?

M. Jean-Charles GARDETTO.- C'est sur le social en général, Monsieur le Président.

M. le Président.- Nous sommes dans les retraites, pour l'instant.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Pas spécifiquement les retraites.

M. le Président.- Ensuite, j'avais noté Monsieur Christophe SPILOTIS-SAQUET, c'est sur ce sujet ?

M. Christophe SPILOTIS-SAQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais simplement souligner – parce que j'étais présent en 2005 – l'étude présentée en mars 2009, a simplement affiné ce qui nous avait été exposé ici en 2005, parce que le cabinet d'actuaire avait envisagé à l'époque déjà, les 2 et 3 %, mais c'était simplement une simulation. Donc, on avait connaissance, déjà en 2005, des dates assez précises, auxquelles la Caisse des retraites serait confrontée à de graves difficultés.

Je ne vais pas polémiquer, quelles que soient les raisons qui vous ont amené, aujourd'hui, à ces choix. J'en suis heureux, la raison a repris le dessus, parce qu'il me semble que notre système des retraites doit être pérennisé et sauvegardé et ne doit pas succomber aux chants de ceux qui veulent à tout prix, préserver les uns et les autres.

Ce qu'il faut préserver, c'est la Caisse des retraites, plutôt que le pouvoir d'achat des uns et des autres, il faut trouver d'autres moyens pour les aider.

M. le Président.- Merci beaucoup.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.* – Mais vous voyez, Monsieur SPILOTIS-SAQUET, objectivement, se lancer dans ce genre de réflexion lorsqu'on n'a pas les résultats qui démontrent que le moment est venu, c'est déjà très compliqué aujourd'hui, et vous verrez que ce sera encore très compliqué, malgré les résultats de l'exercice 2010, que nous connaissons.

Je crois que s'engager il y a deux ans, alors que nous n'avions pas de déficit, et que nous n'avions pas encore les études médianes à 2 % – en tout cas les résultats de l'étude « Spax » – je vous assure qu'à l'époque ils sont venus avec 1 % et rien d'autre comme prévision de croissance, je pense que cela n'aurait pas facilité le dialogue et la concertation.

Je pense, comme le disait le Ministre d'Etat, qu'il est encore tôt, tant que nous n'avons pas les résultats définitifs de 2010, que nous ne connaissons qu'au printemps 2011.

Je ne pense pas que nous ayons perdu du temps. Nous avons plutôt, aujourd'hui, des éléments probants qui permettront de démontrer à l'opinion publique que le Gouvernement ne se précipite pas dans des évolutions, si elles ne sont pas absolument indispensables et nécessaires.

Je crois que ce temps était nécessaire et qu'il ne doit pas être du tout considéré comme du temps perdu.

M. le Président.- Merci. Monsieur BURINI, c'est sur ce sujet ?

M. Marc BURINI.- Oui, c'était juste une réflexion sur ce sujet, par rapport aux chiffres, aux courbes et aux prévisions dans vingt ans. La réflexion qui m'est venue : qu'en sera-t-il de la solidarité dans vingt ans, ce n'est pas économique, mais c'est très important comme variable.

M. le Ministre d'Etat.- Ecoutez, Monsieur BURINI, vous avez absolument raison et quid de la dépendance dans vingt ans, pour notre budget. Ça ce n'est pas un sujet retraite mais bon.

M. le Président.- Madame Anne POYARD-VATRICAN, sur ce sujet ?

Mme Anne POYARD-VATRICAN.- Oui, merci, Monsieur le Président.

Je pense que le gros avantage que nous avons, par rapport à la situation française, telle qu'elle existe

aujourd'hui sur le problème des retraites c'est que, justement nous avons la chance d'avoir anticipé la situation. Effectivement, le sujet n'est pas nouveau pour nous. Il y a eu une étape en 2005, il y en a une autre qui a été évoquée en 2009. Il y a eu, déjà, des échanges à froid, dans une situation qui n'est pas encore critique ou difficile, même s'il faut projeter l'avenir pour les générations futures. Le fait d'avoir posé un certain nombre de seuils, de s'être mis d'accord sur un certain nombre d'indicateurs, est un point que je vois comme très positif, parce qu'effectivement, cela va pouvoir donner des éléments rationnels sur lesquels se baser afin de pouvoir évoluer et prendre des décisions.

Ce qui est important c'est, effectivement ne pas prendre trop vite des décisions qui engagent l'avenir des générations futures. Il faut attendre qu'il y ait des éléments chiffrés, concrets, donc, là vous dites, Monsieur le Conseiller...

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-*... oui, au printemps 2011.

Mme Anne Poyard-VATRICAN.- Voilà, au printemps 2011, pour voir où vont se situer les indicateurs et afin de pouvoir, entre les différents partenaires impliqués, faire un point de la situation. Il faudra alors commencer à faire des projections et réfléchir aux décisions à prendre. Je pense qu'il faut surtout se hâter d'aller lentement de manière sereine et rationnelle. Le point très positif c'est que l'on est déjà d'accord sur les voyants à surveiller.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Tout à fait. Comme nous sommes en Séance Publique, je voudrais ajouter un mot, parce que c'est vrai que ce sujet est au cœur de l'actualité française.

Je crois qu'il est très important, de bien dire à tous nos salariés et à tous nos retraités du régime monégasque, que la problématique française n'a pas du tout de rapport avec la problématique monégasque. Nous ne sommes pas du tout dans la situation française. Le gros débat en France, nous le voyons bien, porte sur le recul de l'âge légal de la retraite, ce n'est pas le problème monégasque. Nous, nous avons une retraite dont l'âge légal est à 65 ans, mais on peut anticiper à 60 ans. Nous avons un système de retraite par points. Vous pouvez partir plus tôt, forcément vous aurez moins de points et donc forcément une retraite moins importante. Mais, nous

n'avons pas besoin et personne ne le demande d'ailleurs – ni la Direction des Caisses bien sûr, ni la Fédération Patronale – de repousser nos limites d'âge. On peut d'ailleurs travailler à Monaco, on ne le sait pas souvent, jusqu'à 66 ou 67 ans, ou plus, si le salarié et l'employeur sont d'accord. Nous sommes très souples et nous resterons très souples au niveau de l'âge de la retraite.

Par ailleurs, je tiens quand même à dire, que nous avons un Fond de Réserve de la Caisse Autonome des retraites, ce que n'ont pas les Caisses françaises, d'un milliard d'euros. Nous avons un Parc immobilier qui comprend plusieurs centaines d'appartements pour environ 500 M€, nous avons 570 M€ d'obligations, d'actions de liquidités et malgré le déficit actuel de l'activité du régime principal, même si les chiffres sont confirmés pour 2010, on utilise 60 % des intérêts du Fonds, cela veut dire quoi ? Cela veut dire que nous allons encore engranger plus d'argent grâce à notre Fonds de réserve et à ses intérêts que ce que nous allons dépenser pour combler le déficit.

Alors, je tiens à rappeler tout cela, pour dire que, comme vous le dites très justement, Madame POYARD-VATRICAN, nous nous y prenons au bon moment. Nous ne sommes pas dans une situation similaire aux régimes qui sont en grande difficulté, donc nous allons nous y prendre au bon moment, parce que le Gouvernement prendra ses responsabilités et préparera l'avenir au bon moment. Les mesures que nous prendrons, si cela s'avère nécessaire, seront progressives, aux effets très limités. Surtout, attention à l'amalgame, le problème français des retraites, n'a rien à voir avec le problème monégasque.

M. le Président.- Monsieur Bernard MARQUET, sur ce sujet.

M. Bernard MARQUET.- Merci. Juste une petite réflexion générale sur nos Institutions. Nous avons la chance de pouvoir parler librement comme nous le faisons. Pour avoir discuté avec des Collègues lors de mes nombreux déplacements à l'International, Collègues français de tous bords, tous reconnaissent que s'il n'y avait pas les échéances électorales, ils auraient eu le courage de faire les réformes plus tôt.

Donc, je voudrais rassurer Monsieur NOUVION, la majorité sera responsable.

M. le Président.- Madame BOCCONE-PAGES.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Merci, Monsieur le Président.

Pour changer de sujet, mais ce sont quand même des sujet très importants que nous avons évoqués pendant les séances privées.

Le premier concerne la salle de préparation à la maternité. Monsieur le Conseiller, nous en avons parlé, non seulement ici dans les réponses à nos questions, mais également au niveau du Conseil d'Administration de l'Hôpital. Une solution a été trouvée, il serait peut-être bien, pour l'ensemble des personnes qui nous écoutent, de la donner.

Le deuxième point que nous avons évoqué et pour lequel nous avons trouvé également une solution, c'est le Centre de Coordination Pérénatal.

Le dernier point, et pour cela, je pense que vous allez nous annoncer des éléments intéressants ce soir, c'est pour la garde des enfants malades. Nous vous avons dit que le délai de carence était important et les tarifs trop élevés pour les familles concernées. Vous deviez nous donner ce soir des éléments nouveaux afin de solutionner ces deux problèmes essentiels pour la réussite de cette opération.

Enfin, je voulais signaler parce que je l'ai eue dans ma boîte aux lettres aujourd'hui, que je trouve très intéressante, cette lettre d'information aux salariés, arrivant de la C.C.S.S.. Je voulais féliciter le Département des Affaires Sociales et la Direction des Caisses pour ce document qui est très bien fait. Je me permets de vous le montrer.

(Mme Boccone-Pages, présente le courrier de la C.C.S.S.)

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Merci, Madame BOCCONE-PAGES, pour vos compliments adressés à la Direction des Caisses, qui appréciera.

En ce qui concerne les trois points que vous soulevez, donc bonne nouvelle, effectivement, et je la confirme ce soir très volontiers, c'était d'ailleurs un sujet qui vous tenait beaucoup à cœur. Effectivement, la salle de préparation à la maternité au C.H.P.G. se trouvait dans un local qui n'était pas très agréable, qui était obscur et donc, grâce à la collaboration du Chef du Service d'Orthopédie, Service qui se trouve juste à côté du Service de Maternité Obstétrique, on a pu mutualiser une salle, avec une superbe vue et beaucoup de lumière. Cela a été entériné par le Conseil d'Administration, la salle de préparation à l'accouchement sera beaucoup plus accueillante et agréable pour les futures mamans. Ça c'est acté.

En ce qui concerne le Centre de Coordination pérénatal, nous essayons de trouver une solution, mais pour l'instant nous ne l'avons pas encore trouvée, pour effectivement, sortir cette salle de là où elle se trouve aujourd'hui, pour des raisons que vous connaissez bien. On travaille, mais nous n'avons pas encore trouvé la solution matérielle, mais nous allons la trouver.

Pour la garde des enfants malades, alors là, il faut que je demande un joker au Chef de notre Gouvernement, parce que le détail des mesures est à l'ordre du jour de demain au Conseil de Gouvernement, mais comme nous en avons déjà parlé, en réunion préparatoire et comme je connais la position du Ministre d'Etat, je vais peut-être me permettre de vous donner quelques grandes lignes de ce que nous allons discuter et décider demain en Conseil de Gouvernement.

Oui, il y avait un problème. C'est une très bonne idée d'aider les mamans qui ont des enfants en bas âges, malades, à les garder car nous savons tous très bien que dès qu'il y a un problème de maladie, de fièvre, etc... les crèches et les écoles ne peuvent pas les garder. Cela partait d'un bon sentiment, c'était une demande d'ailleurs de l'Assemblée, qui a été écoutée et bien reçue par le Gouvernement. Le problème c'est qu'au bout d'un an d'application, le dispositif se révèle manifestement ne pas correspondre aux besoins, puisqu'il n'y a aucune maman qui a fait appel à ce dispositif.

Donc, il y avait deux solutions. Soit on l'arrêta, soit on l'améliorait, parce que nous ne pouvons pas continuer dans un dispositif qui ne correspond, manifestement pas, aux besoins. Alors, comme nous ne voulons pas l'arrêter parce que nous maintenons, ensemble, que c'est un réel besoin de garder dans les premiers jours des enfants malades, lorsque les deux parents travaillent, lorsqu'il n'y a pas forcément une grand-mère, à côté, disponible pour prendre le relais.

Donc, au Département, nous avons réfléchi sur trois axes. J'ai rencontré toutes les associations, il y en a deux, notamment, en Principauté, qui sont très actives et spécialisées en la matière. J'ai écouté, j'ai essayé de comprendre pourquoi cela ne fonctionnait pas, et il y a trois pistes de réflexion que nous allons concrétiser dès demain.

La première, c'est que nous nous rendons compte que l'aide financière de l'Etat pour les familles – pour les familles qui sont feuilles vertes, donc celles qui ont les revenus les plus modestes – n'est pas suffisante, puisqu'il reste pas loin de 400 € par semaine à la charge des familles, malgré l'aide –. Je vais vous citer

un exemple. Une maman fonctionnaire malade a droit à un congé, elle est alors en demi-salaire. Une secrétaire par exemple qui gagne 2.000 € a plus intérêt à se mettre en congés maladie, parce qu'en demi-salaire, cela lui coûtera moins cher que de faire appel à ce dispositif. On comprend bien que la maman, même pour le même coût, préfère être avec son enfant. Il faut donc aider davantage, il faut le dire, pour faire baisser à 4 € de l'heure le coût réel pour les familles.

La deuxième mesure, va porter sur le problème, manifestement totalement rédhitoire des 48 heures de carence. On demandait 48 heures d'observation avant que le dispositif entre en action. Or, c'est dans les premières 48 heures que les mamans ont besoin d'une aide d'urgence et si elles trouvent une solution les 48 premières heures, évidemment le troisième jour, elles ne vont plus faire appel à ce dispositif. Nous allons donc supprimer les 48 heures de carence, en plein accord avec la DASS et les services compétents, ça c'est très important.

Ensuite, il y avait un problème d'âge. Si vous voulez, les sociétés privées gardent les bébés de tous les âges. Nous, on avait commencé par prudence à trois ans, mais après consultation nous allons baisser à deux ans, parce que nous nous sommes rendus compte que c'est surtout entre deux et trois ans qu'il y a énormément de demandes.

Voilà, avec toutes ces mesures, nous pensons, effectivement que ce dispositif va répondre aux besoins et va être opérationnel.

Je rassure le Président de la Commission des Finances et de l'Economie et tous ceux, c'est-à-dire tous les élus en fait, qui sont attachés à la maîtrise des dépenses publiques. Compte tenu, évidemment, du faible nombre en Principauté, des personnes susceptibles de recourir à ce procédé, nous estimons à environ une cinquantaine de millier d'euros par an, le coût que cela représentera pour les Finances Publiques.

Donc, vous voyez que nous sommes quand même très raisonnables.

M. le Président.- Je vais donner la parole à Madame LAVAGNA, sur ce même sujet.

Mme Sophie LAVAGNA.- Merci, Monsieur le Président.

Un grand nombre des questions que je pensais poser, Monsieur le Conseiller, y a déjà répondu. Je suis heureuse de voir que le Gouvernement a pris

conscience des manques évidents qu'il y avait dans ce système, bien qu'on ait été heureux de la signature d'une convention. J'espère que le succès envisagé sera le même que pour le mercredi après-midi. Parce que, pour avoir eu trois enfants et avoir toujours travaillé dans ma vie, je sais qu'il est très difficile, même avant deux ans, lorsqu'on a un enfant malade, lorsqu'on travaille et qu'on a des responsabilités, on ne peut pas se permettre d'attendre 48 heures. Alors, cela dépend des revenus mais nous n'avons pas non plus des chèques emplois-services, mais je ne vais pas revenir sur ce sujet qui fâche un peu...

(Rires).

... ceci dit, il faut trouver quelqu'un tout de suite, quelqu'un de compétent et quelqu'un qui soit dans des prix abordables, pour la famille moyenne monégasque. J'ose espérer que ces nouvelles mesures prendront forme très bientôt et je suis sûre qu'elles apporteront satisfaction. Mais, je dirai même, pas à partir de trois ans, parce que comment on fait pendant deux ans ? Est-ce qu'il faut qu'une maman s'arrête de travailler pour son enfant entre zéro et deux ans, pour certains métiers, c'est impossible. Donc, je vous suggère de rajouter à votre programme et d'envisager, aussi, la situation des enfants qui ont entre zéro et deux ans, parce qu'avant d'être invalide par l'âge de la retraite comme on en parlait avant, il y a l'invalidité pour les petits et nous avons aussi besoin d'être aidés. Ce n'est pas parce qu'ils sont petits que ce sont de petits problèmes. Merci.

M. le Président.- Monsieur Roland MARQUET.

M. Roland MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller, je vais être bref, parce que l'heure est tardive. Je voudrais vous dire, il va y avoir un nouvel hôpital, surtout, ne ratez pas l'occasion de nous consulter pour faire à l'hôpital un Centre hospitalier-carcéral qui répond aux normes 2010 de l'Europe et du C.P.T..

Nous avons déjà fait pour l'ancien projet, de nombreuses réunions qui avaient réuni les représentants de la police, les représentants de l'administration hospitalière, les psychiatres, les chirurgiens, les médecins. Nous tenons à votre disposition le résultat de ces études. Je vais arrêter mon intervention, mais je vais vous dire avant, que si on rate cette occasion il faudra encore attendre, quatre-vingt ou quatre-vingt-dix ans afin que cela se réalise.

M. le Président.- Madame POYARD-VATRICAN.

Mme Anne Poyard-VATRICAN.- J'avais le même type d'intervention que Mme LAVAGNA, pour dire que nous avons déjà utilisé beaucoup de temps et beaucoup de salive pour convaincre le Gouvernement, à l'époque de la nécessité de lever la barre des 48 heures de carence pour la garde des enfants. Je peux témoigner aussi, pour être maman moi-même, que lorsque l'on a un enfant malade, le plus difficile est de s'organiser pour les premières 48 heures, après, dans la majorité des cas nous n'avons plus trop besoin de soutien.

Aussi je vous remercie de faire avancer ce point et de penser à ceux qui n'ont pas forcément de gros revenus et donc des difficultés, pour faire garder leur enfant. Je pense que ce sont vraiment des mesures qui sont attendues et notamment vers les tous petits entre zéro et trois ans, période pendant laquelle les enfants sont souvent malades.

M. le Président.- Monsieur Jean-Charles GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Deux remarques. La première est en fait sous forme de question adressée au Gouvernement. On parle de plusieurs impératifs qu'il faut concilier, la protection sociale, le dynamisme de l'économie... Est-ce que le Gouvernement s'est interrogé sur la possibilité de mettre en place en Principauté, le système de flexisécurité tel qu'il existe déjà dans d'autres pays, notamment au Danemark, et qui donne une plus grande liberté à l'entreprise pour gérer son personnel, en échange d'une protection accordée aux salariés en situation de précarité, par l'Etat. De telle sorte que tout le monde est gagnant. L'entreprise est gagnante en termes de flexibilité et l'individu est gagnant puisqu'il n'est pas laissé sans protection dès lors que l'entreprise doit s'en séparer. Est-ce que l'étude de ce système a pu être faite et est-ce que cela peut-être, éventuellement, une source d'inspiration pour la Principauté. Ça c'est ma première question.

Ma deuxième question, elle, porte sur la dépendance, parce que nous avons parlé, effectivement, de prendre en charge certaines périodes de la vie, ce qui est utile, très utile même, mais que prévoit-on et quelle est la politique du Gouvernement pour prendre en charge la dépendance. Nous sommes dans une société où l'on vit de plus en plus longtemps, Monsieur le Conseiller

de Gouvernement, vous nous le rappelez tout à l'heure, nous gagnons un trimestre de vie très régulièrement. Nous allons vers une population vieillissante, une population qui est affectée, justement en vieillissant, par des maladies, le cancer, les maladies cardio-vasculaires, les accidents vasculaires cérébraux, qui malheureusement provoquent des situations où les intéressés ne sont plus en possession de leurs moyens, où ils sont paralysés, où ils sont, en quelque sorte, invalides. Donc, la question de la dépendance se pose avec de plus en plus d'acuité au niveau des conséquences financières, au niveau de la disponibilité des personnels nécessaires, auxiliaires de vie, par exemple, au niveau des ressources, au niveau de l'adaptation des lieux de vie.

Quelle est donc la politique de la Principauté pour l'avenir, dans ce domaine particulier ?

M. le Ministre d'Etat.- Je laisserai, Monsieur le Conseiller VALERI, répondre sur la dépendance...

(Brouhaha).

... oui, effectivement, on peut devenir dépendant des séances de nuit, mais bon...

C'est un sujet très très important qui est devant nous et qu'évidemment, il est impératif d'anticiper. Ce qui figure déjà dans le budget, montre que la Principauté s'est déjà préoccupée, il y a une allocation, il y a une médicalisation des maisons de retraites, il y a eu un développement de l'aide à la personne, il y a une batterie de mesures, mais Monsieur le Conseiller VALERI vous donnera plus de précision.

La première partie de votre question évoque le contrat de travail, la rupture du contrat de travail. Le dialogue social tel que le conduit Stéphane VALERI, va aborder ce sujet. Nous n'en sommes pas encore tout à fait là, mais cela viendra, et évidemment, toutes les possibilités offertes par les droits étrangers, seront étudiées. La France elle-même a évolué sur ce sujet, puisqu'aujourd'hui il y a des formes de ruptures conventionnelles qui sont modernes par rapport à l'ancien droit du travail.

Votre exemple est très intéressant, il sera étudié et on verra de quelle manière on s'y prendra lorsqu'on sera arrivé à ce stade du dialogue social.

M. Stéphane VALERI.- *Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.-* Rapidement sur la dépendance, parce que compte tenu de l'heure, je pense que tout le monde à envie qu'on avance.

Je vais simplement vous dire que sous l'impulsion de mon regretté prédécesseur Denis RAVERA depuis 2005, puis grâce à la politique poursuivie par Jean-Jacques CAMPANA, le Gouvernement Princier a fait beaucoup. Il y a d'abord eu la création du Centre de Coordination Gérontologique, c'était un outil indispensable. Il sert à évaluer le degré de dépendance, par des gens compétents et en fonction de ce degré de dépendance, le parallèle a été la création de la prestation autonomie. Donc, vous recevez une aide, tout d'abord pour le maintien à domicile, le plus longtemps possible, parce que c'est évidemment souhaitable et préférable pour les personnes, mais c'est aussi d'un coût beaucoup moins lourd ; pour autant, nous avons développé et nous sommes en train d'avancer sur ce chemin, une filière gériatrique complète.

Depuis très longtemps, nous avons le Cap Fleuri, et seulement depuis quelques mois, la Résidence à Monaco « à Qietüdine », Résidence semi-médicalisée, alors que les Résidences Otto qui sont privées mais qui rendent un service public, elles, ne sont pas du tout médicalisées.

La prochaine étape, déterminante, pour la prise en charge de la dépendance, ce sera évidemment

l'ouverture au début 2012, du Centre de Gérontologie Clinique Rainier III, avec 210 chambres, notamment pour des malades et des pensionnaires lourdement dépendants.

Cela nous permettra de restructurer complètement le Cap II, ce sera l'étape suivante, puisque nous ne pouvons pas véritablement restructurer le Cap II, tant que nous n'avons pas les moyens de mettre les pensionnaires ailleurs. Ce sera, bien sûr, au Centre Rainier III.

Alors, nous aurons une filière gériatrique complète, qui nous permettra de prendre en charge, effectivement, la dépendance dans les meilleures conditions au cours des prochaines décennies.

M. le Président.- Merci beaucoup.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre 66.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 66 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 67 – ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

367.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... + 57.000

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention sur ce chapitre 67, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 67 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 68 – DIRECTION DU TRAVAIL

368.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... - 16.000

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur LORENZI.

M. Pierre LORENZI.- J'avais préparé une intervention sur le guichet unique, mais compte tenu de l'heure...

(Rires).

Je vais simplement attirer à nouveau l'attention, comme mon Collègue et voisin l'a fait hier soir, sur la nécessité de créer un vrai guichet, comme nous vous en avons déjà fait part en séance privée. Je profite de l'occasion en Séance Publique, pour renouveler ma demande et pour renouveler aussi la demande de pouvoir s'inscrire et compléter en ligne tous les

documents de l'Etat, mais je crois que, Monsieur le Ministre, c'est dans le sens de ce que vous évoquiez dans vos solutions.

M. le Ministre d'Etat.- Absolument et on va aller vite.

M. le Président.- Merci.

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 69 – PRESTATIONS MEDICALES DE L'ETAT

369.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	-	34.000
369.060 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	+	<u>50.000</u>
	+	<u>16.000</u>

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention sur ce chapitre 69, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 69 est adopté.

(Adopté).

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 70 – TRIBUNAL DU TRAVAIL

370.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	+	<u>5.000</u>
-----------------------------------	---	--------------

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

Monsieur GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Une brève intervention, Monsieur le Président, pour informer le Gouvernement que nous avons reçu, dans le cadre du débat sur la loi relative à la réforme du Tribunal du travail, les membres du Tribunal du travail.

Si ceux-ci admettent parfaitement les modernisations qui sont contenues dans le texte, notamment, le référé, ils ne souhaitent pas, en revanche, être associés aux formations de référé. Donc, nous envisageons d'adapter ce référé selon une formule plus classique mais en maintenant son existence. Si le Gouvernement n'y voit pas d'inconvénient, nous formulerons quelques amendements pour aller dans ce sens.

C'était plutôt pour informer le Gouvernement de cette situation et être sûr que nous fonctionnons de concert.

M. Stéphane VALERI.- Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Monsieur

Je vais le mettre aux voix ce chapitre 68.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 68 est adopté.

GARDETTO, nous, nous considérons que cette Institution fonctionne bien, même si on peut la moderniser et c'est l'objet de ce travail législatif, mais le Gouvernement a une grande confiance, à la fois dans le personnel et dans les dirigeants, Président, Vice-Président, dans les deux délégations d'assesseurs, qui sont un modèle d'ailleurs de concertation et qui ont appris depuis très longtemps – les représentants des employeurs et des employés dans cette Institution – à travailler ensemble.

Nous sommes très attentifs à écouter les demandes d'amendements souhaités par ceux qui tous les jours font vivre le Tribunal du Travail. Si c'est également le souhait de l'Assemblée, je dois vous dire que nous allons être très vite d'accord.

M. le Président.- Merci beaucoup.

Je vais mettre aux voix le chapitre 70.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 70 est adopté.

(Adopté).

M. le Chef de Cabinet.-

CH. 71 – D.A.S.S. - FOYER DE L'ENFANCE

371.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... + 23.000

M. le Président.- Y a-t-il des interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a pas d'intervention sur ce chapitre 71, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 71 est adopté.

(Adopté).

Nous allons lever la séance. Je vous rappelle que la prochaine séance est prévue pour vendredi à 17 heures. Il nous reste pas mal de travail, donc je vous

appelle à être très précis dans vos interventions et rapides, parce qu'il faut motiver nos votes et voter ensuite le Budget Rectificatif 2010.

Je vous remercie.

Bonne soirée.

—
(La séance est levée 00 heures 05).
—

IMPRIMERIE GRAPHIC SERVICE
GS COMMUNICATION S.A.M. MONACO

imprimé sur papier 100% recyclé

